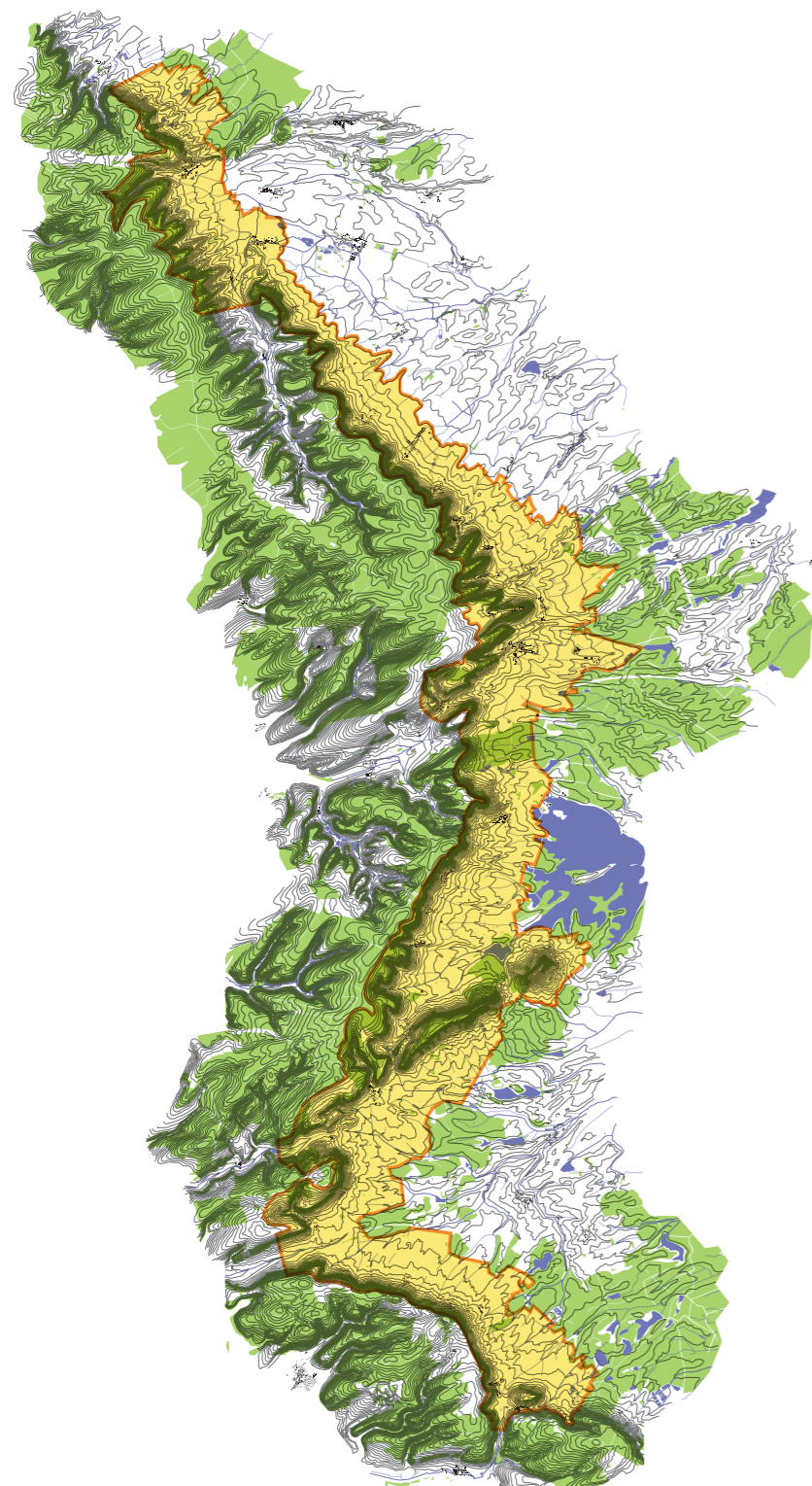


PLAN DE PAYSAGE DES CÔTES DE MEUSE

Les composantes de paysage,
des guides pour
l'identité et le développement du territoire
des Côtes de Meuse

FICHES ACTIONS



AXE STRATÉGIQUE 0

« FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE »

**Développer et valoriser des actions de mise en oeuvre
du Plan de Paysage des Côtes de Meuse**

Libellé de la sous-action :

0

Développer et suivre les actions du Plan Paysage

(Embauche ou désignation d'un animateur Plan de Paysage au sein des Communautés de Communes)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Initier un « réflexe paysage » s'appliquant à tout projet, quel que soit son échelle, sur le territoire.
- Poursuivre la dynamique engagée lors de l'élaboration du Plan de Paysage
- Organiser la mise en place et la réalisation du programme d'actions du Plan de Paysage
- Pérenniser et organiser les réflexions, les rencontres et réunions de travail sur le programme d'actions, et sur les différentes actions
- Assister les élus dans la prise de décision des actions à mettre en place (choix, priorités, calendrier)
- Conserver la mobilisation acquise et la développer davantage
- Contacter et réunir les acteurs sur les thématiques les concernant pour les différentes réunions
- Identifier/confirmer les personnes relais et représentants des différents acteurs et activités du territoire
- Identifier/confirmer les secteurs du territoire propices à la mise en place des actions

ENJEUX CORRESPONDANTS

TOUS

CONTEXTE

- Le Plan de Paysage a permis de faire découvrir ou redécouvrir différents aspects du territoire, et de mettre en exergue les éléments positifs et négatifs du territoire (paysage, environnement, écologie...) et de son fonctionnement (activités, économie, relations entre acteurs, problématiques...), et d'établir des documents de référence (dossiers diagnostic, enjeux et actions) sur lesquels les acteurs et intervenants doivent se baser pour construire un projet de territoire et mener à bien le programme d'actions
- L'élaboration du Plan de Paysage a permis de mener des réflexions et de faire émerger des objectifs et des problématiques.
- La dynamique de l'élaboration du Plan de Paysage a permis de solliciter et de réunir différents acteurs et représentants du territoire. Le travail de concertation mené doit être poursuivi.

PORTEUR(S)

Communauté de Communes

PARTENAIRE(S)

Acteurs du territoire
Partenaires institutionnels
Associations
Habitants
Chambre d'Agriculture 55 (apport de compétences en termes d'animation)



TYPE D'ACTION

Action existante à développer :
action primordiale à mettre en place et indispensable pour la mise en oeuvre du programme d'action :

Désignation d'un ou deux responsable(s) référent(s) (1 par Communauté de Communes)

Embauche / désignation d'un animateur Plan de Paysage

CALENDRIER

Court / Moyen / long terme

Précisions :
Action à mettre en place rapidement (dès 2016) pour conserver et développer la dynamique et la mobilisation engagées, et les maintenir dans le temps jusqu'à la mise en oeuvre des actions et l'établissement d'un bilan du projet de territoire

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

La poursuite, la valorisation et la concrétisation du travail engagé nécessite une organisation et une animation forte de la part des 2 Communautés de Communes.

L'idée est d'organiser et de créer des conditions de travail en commun avec les acteurs du territoire afin de poursuivre les réflexions, compléter et préciser les possibilités qui sont annoncées dans le programme d'actions, et les traduire en mise en oeuvre effective. La concertation et le travail en commun avec l'ensemble des acteurs doivent permettre d'aboutir à une stratégie et à un projet de territoire et à une mise en oeuvre davantage partagés. Le rôle des Communautés de Communes sera d'accompagner les acteurs dans leur réflexions et leur travail, le but étant de maintenir et de faire évoluer qualitativement les différentes activités du territoire afin de le valoriser.

Processus:

- Faire un bilan du temps passé par les agents pour l'élaboration du Plan de Paysage et définir le temps de travail nécessaire pour l'animation générale, la mise en oeuvre et le suivi des 4 axes stratégiques
- Confirmer / désigner un référent Plan de Paysage pour chacune des Communautés de Communes de Côtes de Meuse-Woëvre et du Canton de Fresnes-en-Woëvre.
- Confirmer, désigner ou embaucher un agent animateur - coordinateur

NB: l'animation du Plan Paysage peut être partagée entre les compétences des différents partenaires. Dans ce cas, les Communautés de Communes doivent définir sur quelle partie peuvent travailler les agents de développement, et les partenaires doivent évaluer leur possibilité de participation.

Rôle de l'animateur :

1- Communication : centraliser et diffuser l'information, faire remonter les réflexions et projets à l'ensemble des acteurs et partenaires...

2- Mise en réseau des acteurs : pérenniser les relations entre les différents acteurs du territoire et favoriser une organisation générale et transversale au travers d'échanges et d'une concertation inscrite dans le temps (et dans une régularité), organiser des comités de pilotage Plan de Paysage et des comités techniques (réunions de travail, de concertation et de suivi) régulièrement (fréquence à définir avec les différents acteurs et partenaires), inviter davantage de personnes (acteurs, partenaires...) à participer au projet de territoire, élargir le nombre de participants et d'intervenants...

3- Mise en place du programme d'action (montage, technique, recherche des financements, suivi,...) : suivre l'évolution des réflexions et la mise en oeuvre des actions, intégrer les réflexions et propositions pertinentes dans le projet de territoire et le programme d'actions, accompagner les acteurs qui souhaitent mettre en place des rendez-vous, réunions, actions entre eux, mettre à disposition des moyens au besoin (informations, salle, supports, matériel...).....

4- Coordination des actions : identifier clairement les personnes ressources et les relais sur le territoire pour la communication, la participation et la mise en oeuvre des actions,...

5- Suivi et évaluation : accompagner le développement et suivre les actions du Plan Paysage (mise en place un dispositif de suivi et d'évaluation)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Moyens propres aux Communautés de Communes
- Moyens de communication existants (tel, mail, magazines, site Internet...)
- Identifier et contacter les territoires qui ont réalisé un Plan de Paysage et qui ont mis en oeuvre leur programme d'actions (permet d'évaluer les outils mis en place, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas,...)
- Réunions
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation

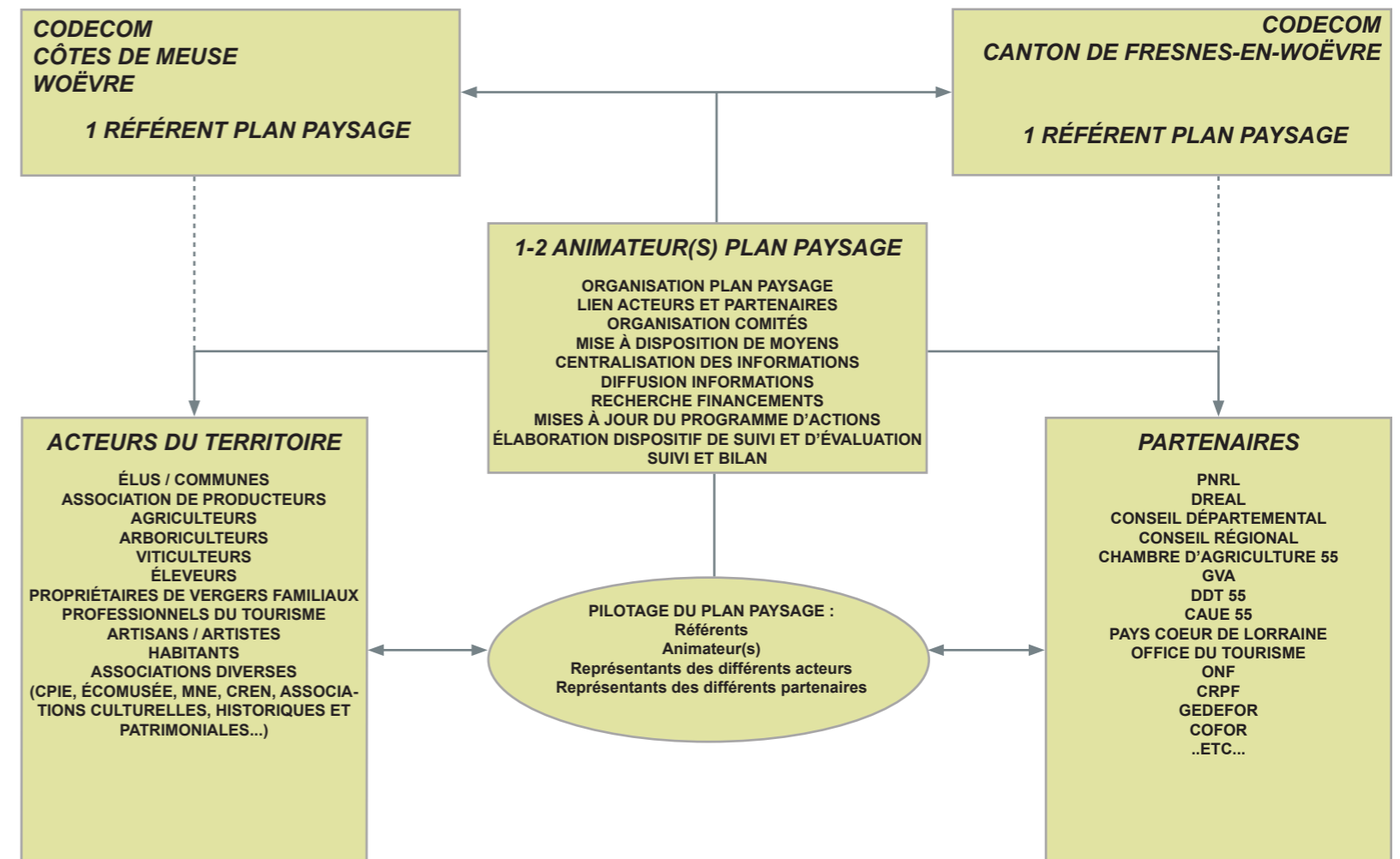
FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Fond FEADER
- Financement par la mise en place d'un prélèvement sur le territoire (participation, taxe, dons...) auprès des habitants, des entreprises, des communes...

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Sans objet

Précisions / réflexions / pistes :



AXE STRATÉGIQUE 1

« CULTIVER LES CÔTES DE MEUSE »

**Développer et valoriser les activités et les productions locales
dans le respect du paysage**

Libellé de la sous-action :

1.1

Dynamiser la mobilité foncière du parcellaire agricole (sur un secteur test ou sur une séquence regroupant plusieurs communes contiguës)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Pérenniser et valoriser le panorama arboricole et viticole des Côtes (réduire l'enfrichement, maintenir et faire remonter d'avantage les vergers sur les côtes)
- Conserver la richesse et la diversité de l'occupation du sol (conserver des îlots de parcelles multiples et de taille raisonnable pour pérenniser la richesse du paysage)
- Favoriser le regroupement parcellaire et relancer une dynamique de mobilité foncière sur le flanc et le pied de côte pour permettre aux arboriculteurs, viticulteurs et éleveurs de s'installer ou d'étendre leur surfaces de production
- Mettre en relation les arboriculteurs professionnels et non professionnels ayant des vergers à vendre, louer, acheter ou entretenir
- Réduire le morcellement de la forêt meusienne en favorisant la réunion de parcelles mitoyennes et en résorbant le micro-parcellaire
- Améliorer les conditions d'exploitation des propriétés forestières et favoriser la constitution d'unités de gestion de taille suffisante pour garantir une gestion durable

NB : Le paysage des Côtes de Meuse étant différent du Nord au Sud, il faut faire attention à ce que le regroupement parcellaire n'uniformise pas le paysage qui doit garder sa mosaïque d'ambiances et de milieux et ses spécificités plus locales.

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager
- ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte
- ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire Promotion de l'image de nature des Côtes de Meuse
- ENJEU A1-5 : Soutien aux activités et développement des filières agricoles
- Sous enjeu : Aides technico-financières aux agriculteurs et accès au foncier
- ENJEU A2-1 / Sous-enjeu : Maîtrise de l'occupation du sol
- ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques

CONTEXTE

- Phénomène de non entretien et d'enfrichement de parcelles forestières et arboricoles (phénomène localisé sur certaines parcelles mais sur l'ensemble du territoire)
- Phénomène d'étalement des boisements localement de la côte vers le pied de côte et la plaine
- Multiplicité des parcelles, et des propriétaires / alternance de parcelles grandes tailles et de petite et moyenne superficie, avec localement de nombreuses parcelles en fines lanières, non exploitables et non valorisables / micro-parcellaire (selon les secteurs)
- Pas de terrains disponibles côté plaine (occupée principalement par les céréaliers) et les particuliers achètent des parcelles sur les côtes pour s'installer (notamment des anciens vergers non entretenus). Ainsi, localement, les habitations prennent du terrain sur les côtes (principalement en pied de côte), laissant peu de place aux vergers.
- Pression des céréaliers sur les grandes parcelles situées sur les côtes, et demande des particuliers qui engendrent un accroissement du prix de vente (par exemple, sur le secteur Heudicourt / Buxières, le prix du foncier a augmenté jusqu'à atteindre environ 20 000 € / ha). Baisse de l'accessibilité au foncier pour les arboriculteurs/viticulteurs avec la hausse des prix du foncier sur les côtes (+ ou - selon les secteurs), le coût d'investissement initial devenant trop important
- Frais notariés élevés proportionnellement à l'acquisition des petites parcelles (forfait minimal de 800 € environ)

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

CD55, SAFER, Chambre d'agriculture, GEDEFOR / CRPF, Association des Communes forestières PNRL (vigilance vis-à-vis du risque d'uniformisation des paysages)
Investisseurs, agriculteurs et organisations de producteurs
Association (à créer) ou représentants de propriétaires de vergers familiaux



TYPE D'ACTION

Action foncière
Action nouvelle sur le territoire (action existante sur d'autres territoires / programmes existants de veille foncière et de regroupement parcellaire de la SAFER, du CD55...).

CALENDRIER

Mise en place à court terme
Effets à moyen / long terme

Précisions:
Action à mettre en place rapidement (2016) car les procédures sont longues et prennent du temps avant d'obtenir des effets concrets sur le territoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Il existe plusieurs procédés et démarche qui ont été réalisés et/ou testés sur d'autres territoires :

- **Veille foncière, dynamique d'acquisition et regroupement parcellaire (SAFER)** (exemple sur les Côtes de Toul). A partir d'une demande initiale des producteurs, les collectivités ont engagé un travail afin de favoriser l'acquisition de parcelles dans le but d'une replantation de vignes ou de vergers. Des transactions ont eu lieu en 2 ans et concernent 15 ha sur un total de 350 ha répartis sur 8 communes contiguës. A noter que cette démarche n'a pas pris en compte les enjeux naturels et paysagers du territoire.
- **PAEN** (Protection Agricole des Espaces Naturels) à Scy Chazelle (démarche différente mais pour un objectif similaire).
- **Regroupement parcellaire et développement de la vente/échange/acquisition de parcelles forestières entre propriétaires (CD 55)** (exemple sur la commune d'Ancerville).
Ce principe peut être appliqué à un secteur du territoire, et devra se faire conjointement sur les parcelles en friches, boisées et sur les vergers non entretenus situées sur la Côte et en pied de côte (la démarche peut tout autant s'appliquer à la forêt qu'aux vergers selon les secteurs et les nécessités).
- **Mise en place d'un GFAM** : organisation et mise en place d'investissements communs autour d'un programme global et concerté pour mise à disposition de parcelles de vergers (vente / location) permettant d'alléger / supprimer le coût d'installation (coût d'achat, frais notariés)

Le travail de mobilité foncière et regroupement parcellaire doit concerner l'ensemble des parcelles agricoles et forestières (vergers, vignes, boisements, parcelles en friches...) sur un (des) secteur(s) sur la côte et en pied de côte, à définir.

L'idée serait de mettre en place une démarche conjointe spécifique au territoire à partir des démarches et programmes existants (=mutualiser les procédés et efforts de travail sur le foncier en s'inspirant des démarches existantes). Il s'agit donc de construire un partenariat avec le CD55, la SAFER, la Chambre d'agriculture.

- **Mettre en place une « commission foncière » (groupe technique) et des comités techniques dédié aux questions foncières** (Codecoms, Communes, CD 55, SAFER, Chambre d'Agriculture, agriculteurs...) : assurer un suivi et une réflexion continue, et une meilleure communication auprès des non professionnels (intégrer des représentants des propriétaires familiaux dans les comités techniques).
- **Un focus sur certaines zones prioritaires est nécessaire** (avec de nombreuses parcelles en friche ou non entretenues), car les moyens à engager sont importants : il s'agit de cibler les communes où l'on constate des problèmes localisés et en forte densité.
- **Cette démarche nécessite une animation forte de la part des communes (et/ou Communautés de Communes)** : les maires et élus locaux doivent s'investir. Pour inciter les élus, il peut être envisagé de faire un appel à projet aux maires des communes cibles. Les communes pourront être accompagnées en termes de conseil, d'information et d'animation par le CD55, le CRPF, GEDEFOR pour les parcelles boisées privées, la SAFER et la Chambre d'Agriculture 55 pour les parcelles agricoles, le CD 55 pour la partie administrative et financière.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

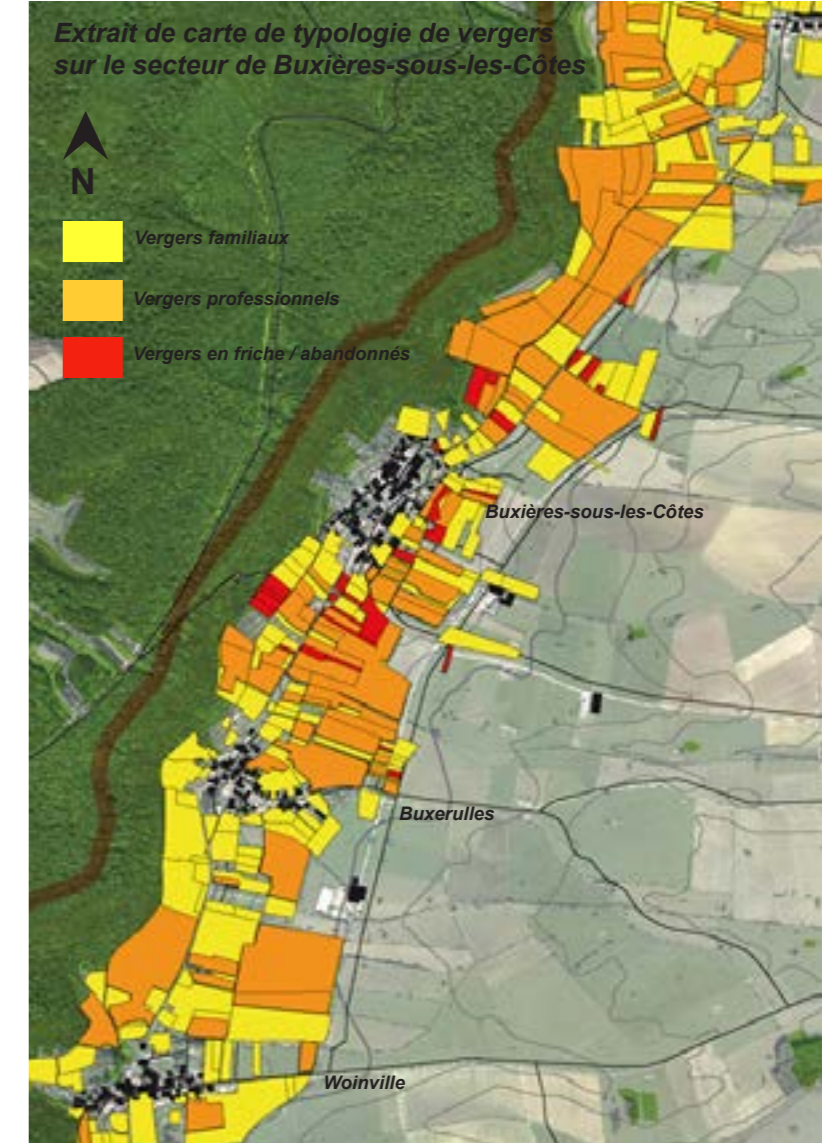
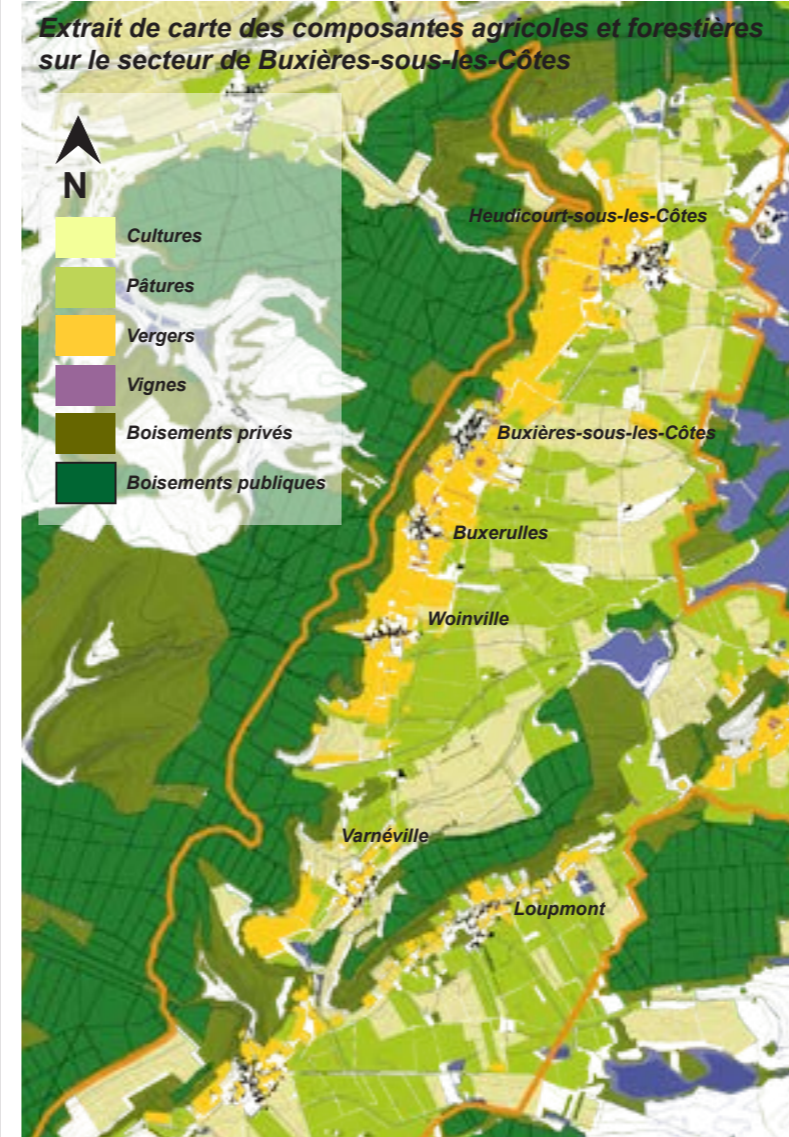
- Mise en place d'un groupe technique dédié aux questions foncières
- Programme de veille foncière, de dynamique d'acquisition et de regroupement parcellaire de la SAFER
- Travail de regroupement parcellaire et de dynamique d'acquisition du CD 55 (voir document descriptif du CD 55 en annexe)
- GFAM (Groupement Foncier Agricole Mutuel)
- PAEN

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Taxe sur ventes de la SAFER
- Investissements communs
- Subvention FEADER pour « l'acquisition de terrain non bâti » (dans la limite de 10% des dépenses éligibles totales d'un projet)

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Côte et pied de côte
Séquence Sud : les villages de Buxières-sous-les-Côtes, Hattonchâtel, Saint-Maurice-sous-les-Côtes et Heudicourt-sous-les-Côtes pourraient être volontaires. (Communes volontaires)



Libellé de la sous-action :

2.1

Inciter à l'entretien (gestion / exploitation durable) des parcelles enfrichées / non entretenues

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Valoriser le panorama arboricole et forestier des Côtes
- Valoriser les parcelles et limiter l'enfrichement du paysage
- Limiter la fermeture du paysage et notamment au niveau de la côte (flanc et pied de côte)
- Conserver la richesse et la diversité de l'occupation du sol
- Réduire les problèmes sanitaires sur les vergers

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager
 ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte
 ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire Promotion de l'image de nature des Côtes de Meuse

CONTEXTE

- La mirabelle n'attire plus les non professionnels, et le désintérêt pour le verger des nouvelles générations d'habitants explique en partie l'abandon de vergers
- Présence de friches et parcelles non entretenues et non valorisées qui ponctuent l'ensemble du territoire, avec une proportion plus importante sur les séquences centrale et Sud
- De manière générale, les parcelles non entretenues participent largement à l'étalement des boisements, à la fermeture du paysage de la côte et à la perte de la spécificité du paysage local (système paysager en strates spécifique des Côtes de Meuse, mosaïque paysagère)
- Les vergers en friche posent parfois de gros problèmes sanitaires : dans certains cas, l'entretien des vergers est primordial car les arbres morts peuvent constituer des nids à maladie pour les vergers voisins
- Certaines parcelles boisées en friche peuvent constituer une richesse en terme de biodiversité

PORTEUR(S)

Communautés de Communes
Communes

PARTENAIRE(S)

AREFE, MNE, associations
 GEDEFOR, CRPF
 Fédération de Chasse
 PNRL, CPIE, CREN
 Chambre d'Agriculture, SAFER
 ENSAIA, habitants (identification des parcelles en friche)
 Association de propriétaires familiaux (à créer)



TYPE D'ACTION

Action nouvelle
(existante sur d'autres territoires : Côtes de Toul)

CALENDRIER

Action à court / moyen et long terme : action à mettre en place relativement rapidement pour endiguer le phénomène d'enfrichement. Des résultats concrets peuvent être visibles rapidement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

L'entretien des parcelles en friche est une question primordiale, car les conséquences peuvent parfois être très problématiques du point de vue paysager, identitaire, mais aussi sanitaire. Il s'agit cependant de nuancer le propos en fonction des cas.

En effet, la méthodologie et l'approche sur cette question ne doit pas se faire de manière systématique sur l'ensemble des parcelles en friche. Une dynamique d'enfrichement peut également constituer un intérêt du point de vue de la richesse et de la diversité écologique (faunistique et floristique). Certaines parcelles en friche peuvent donc être appréhendées de manière plus positive en fonction de leurs caractéristiques, de leur localisation et l'importance ou non des conséquences de cet enfrichement au niveau paysager et sanitaire. En effet, il faut tout de même souligner l'importance des zones non gérées (friches, forêts ou vieux vergers) pour la faune et la flore et la nécessité d'interventions parcimonieuses et prudentes pour des opérations « de défrichement » ou « d'exploitations forestières » avec si possible des inventaires préalables pour s'assurer de l'absence de forts enjeux écologiques.

• Travail préalable d'identification :

- Identifier les parcelles en friche (ou non entretenues) et leur propriétaire
- Identifier le type de friche (friche arborée / verger en friche) et le stade d'enfrichement (herbacé / arbustif-fourré / arborescent)
- Identifier les caractéristiques et enjeux relatifs à chaque parcelle (ou groupe de parcelles) en friche, notamment au regard de sa localisation : y-a-t'il un impact paysager par rapport au panorama arboricole et au système paysager identitaire, et si oui dans quelle mesure? Quelles sont les caractéristiques des parcelles attenantes et y-a-t'il des conséquences sur celles-ci (sanitaires ou autres)? La friche constitue-t-elle un milieu écologique intéressant et apporte-t-elle une richesse et une biodiversité écologique?
- Prioriser les enjeux et classer les parcelles en fonction des priorités (paysage, écologie, état sanitaire...) = déterminer si la friche est à conserver ou à résorber
- Identifier le facteur de non entretien (absence, désintérêt, temps, finances,...) afin de pouvoir proposer une solution adéquat en conséquence
- Répertorier les différentes données et informations acquises (N° de parcelle, nom du propriétaire et coordonnées, type de friche, caractéristiques de la parcelle et des parcelles attenantes, enjeux paysagers, écologiques et sanitaires...)
- Localiser sur une carte les parcelles enfrichées / non entretenues (SIG si possible)

• Travail de sensibilisation:

- Sensibiliser les propriétaires concernés au problème de l'enfrichement et à ses conséquences

• Travail d'incitation:

- Inciter à l'entretien des parcelles concernées («obliger» les propriétaires à minima à tailler et brûler les branches sèches dans les vergers), ou à la vente, l'échange, la location et à la mise à disposition des parcelles à un tiers intéressé pour la valoriser (cf. Action N°1)
- il a été évoqué la possibilité de mettre en place un système répressif (système d'amendes, augmentation de la taxe foncière sur les parcelles en friche,...).

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

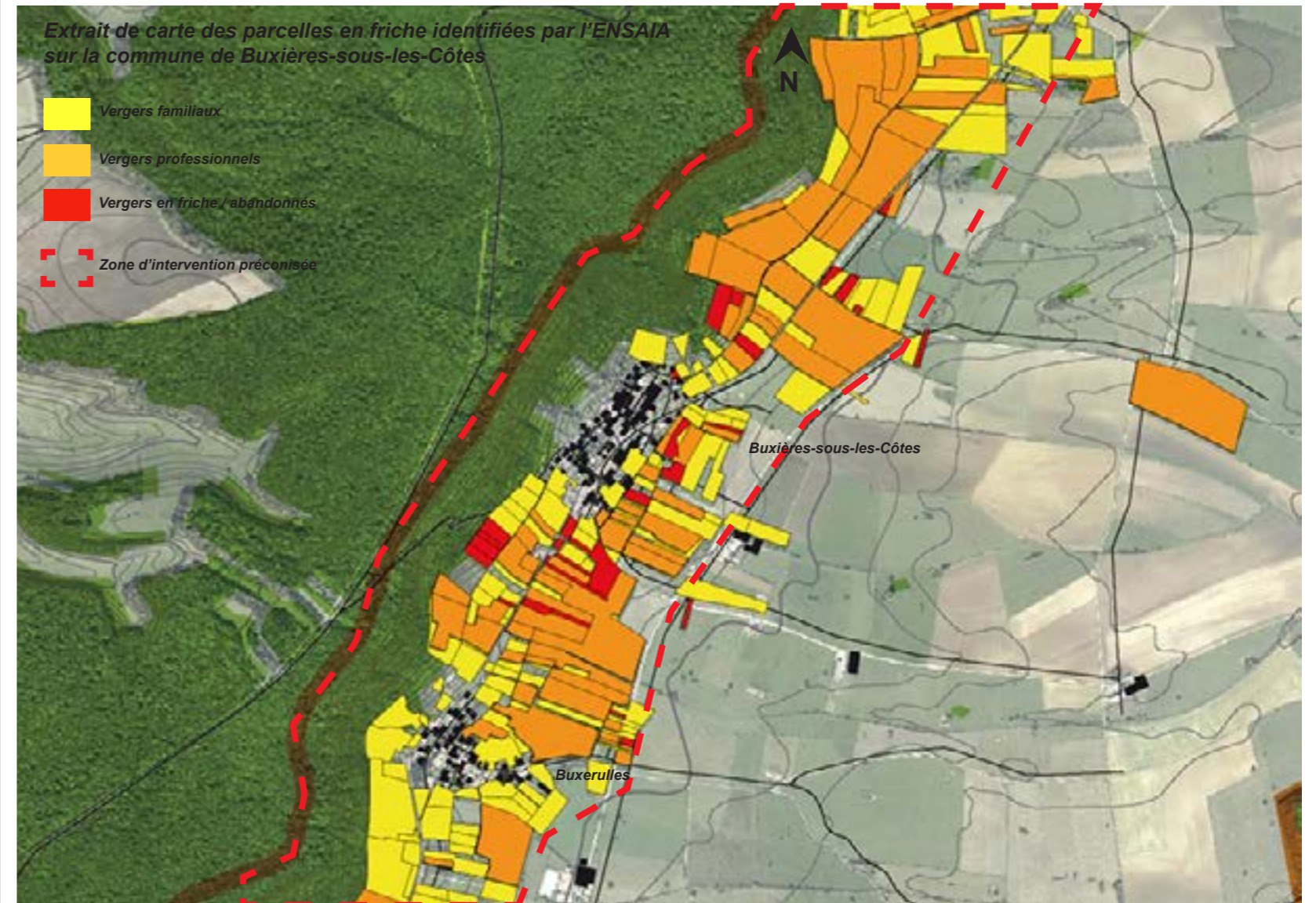
- Programme de reboisement des cours d'eau
- Travaux de défrichement et replantation (vergers)
- Actions de la fédération de chasse
- Documents d'urbanisme
- Système répressif (système d'amendes, augmentation de la taxe foncière sur les parcelles en friche,...)
- Demander aux chantiers de réinsertion la possibilité d'effectuer des travaux dans les parcelles forestières ou vergers familiaux en friche (nécessite l'accord préalable des propriétaires privés)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Communautés des Communes

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire
Secteurs les plus touchés à identifier:
Buxières-sous-les-Côtes
Hattonchâtel
Saint-Maurice-sous-les-Côtes
Heudicourt-sous-les-Côtes, etc...



Libellé de la sous-action :

2.2

Préserver et valoriser les vergers familiaux et les pré-vergers

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Valoriser le panorama arboricole et l'identité arboricole du paysage de la côte,
- Conserver la richesse et la diversité de l'occupation du sol avec la présence de vergers familiaux et de pré-vergers
- Préserver et développer les vergers familiaux et les pré-vergers pour la richesse des espèces qu'ils accueillent, et leur valeur paysagère et identitaire
- Préserver la couronne de vergers traditionnels en périphérie des villages (vergers conduits proprement et durablement, dans le respect de l'environnement).
- Favoriser l'élevage ovin pour faciliter la gestion des pré-vergers (exemple d'un éleveur qui tourne dans les vergers à Heudicourt et Watronville)
- Développer le pâturage par les moutons dans les vergers pour l'entretien et pour limiter les traitements
- Limiter la fermeture du paysage et notamment au niveau de la côte (flanc et pied de côte)
- Valoriser les parcelles de vergers, limiter l'enfrichement du paysage et réduire les problèmes sanitaires sur les vergers

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager
 ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte
 ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire Promotion de l'image de nature des Côtes de Meuse
 ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables
 Sous-enjeu : Réflexion et mise en place d'une politique globale sur la préservation des milieux

CONTEXTE

- Les vergers familiaux et les pré-vergers sont deux typologies de vergers importantes en termes de diversité et d'identité du territoire
- Coupes de vergers familiaux de plus en plus fréquentes sur le territoire ces dernières années (par désintérêt ou impossibilité d'entretien)
- Parcelles de vergers non entretenues et non valorisées qui ponctuent l'ensemble du territoire
- La mirabelle n'attire plus les non professionnels, et le désintérêt pour le verger des nouvelles générations d'habitants explique en partie l'abandon de vergers
- Les parcelles non entretenues participent à la fermeture du paysage de la côte et à la perte de la spécificité du paysage local (système paysager en strates spécifique des Côtes de Meuse, mosaïque paysagère)
- Les vergers en friche posent parfois de gros problèmes sanitaires : dans certains cas, l'entretien des vergers familiaux est primordial car les arbres morts peuvent constituer des nids à maladie pour les vergers voisins (professionnels ou non)

PORTEUR(S)

Communautés de Communes
Communes

PARTENAIRE(S)

Propriétaires de vergers familiaux
 Représentants des propriétaires de vergers familiaux (à trouver)
 Association de propriétaires familiaux (à créer)
 PNRL
 AREFE et MNE (sensibilisation / formation)
 ENSAIA (identification)

TYPE D'ACTION

Action nouvelle et urgente

CALENDRIER

Action à court / moyen et long terme : action à mettre en place rapidement pour endiguer le phénomène de désintérêt, d'abandon, d'enfrichement et de coupe de vergers familiaux.

L'entretien et la pérennisation des vergers familiaux est un point essentiel, car ceux-ci représentent une typologie majeure des vergers du territoire et une part très importante des vergers des Côtes (environ 50%). De plus, la disparition de vergers (coupes, arrachage) et le développement des vergers en friche ou non entretenus depuis plusieurs années peuvent engendrer des conséquences négatives à court terme (problèmes sanitaires) et à moyen et long termes (image, valeur, identité et spécificité du paysage et du territoire, intérêts paysager et saisonniers, attractivité du territoire).

Il est donc urgent de mettre en place une démarche et des actions auprès des propriétaires de vergers familiaux (et avec eux).

Parallèlement, les pré-vergers sont à développer sur le secteur. En effet, ils sont intéressants du point de vue de la biodiversité (limitation des traitements), et constituent des éléments d'animation du paysage avec la présence des animaux. Ils offrent ainsi une image typique et attrayante du territoire en termes de cadre de vie et de tourisme.

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Un travail d’identification des propriétaires de vergers familiaux et de sensibilisation auprès de l’ensemble de la population est nécessaire et primordial afin de préserver et pérenniser les vergers familiaux et développer les pré-vergers. En effet, ces deux typologies de vergers constituent des facteurs importants dans la caractérisation, la typicité et l’attractivité du paysage local.

• Travail d’identification :

- Identifier les propriétaires de vergers familiaux motivés et qui ont conscience des intérêts en jeu : les personnes les plus impliquées peuvent devenir des relais importants en termes d’information et de sensibilisation, et faire le lien entre les propriétaires et l’animateur Plan Paysage
- Identifier les personnes motivées et en recherche d’acquisition de vergers familiaux, et/ou de parcelles pour faire pâturer du bétail
- Identifier et répertorier l’ensemble des propriétaires de vergers familiaux et des éleveurs
- Identifier le facteur de non entretien ou d’abandon (absence, désintérêt, temps, finances,...) afin de pouvoir trouver une solution appropriée au cas par cas (cf. Action n°2.1)
- Recueillir l’avis du propriétaire sur les différentes possibilités et les solutions envisageables
- Répertorier les différentes données et informations acquises au fur et à mesure (noms et coordonnées des propriétaires, N° de parcelle, état de parcelle, contraintes rencontrées et avis...)

• Travail de sensibilisation et de formation auprès des propriétaires de vergers familiaux :

- Sensibiliser au travers des moyens de communication existants
- Présentation de l’intérêt des vergers familiaux et des risques d’abandon / régression / suppression
- Organiser des réunions de sensibilisation et de travail avec les propriétaires
- Travail en commun avec l’AREFE et MNE (Meuse Nature Environnement) pour la sensibilisation-formation à la taille et à l’entretien

• Travail de mise en relation :

- Création d’un lien et d’un relais entre les propriétaires, et avec les 2 Codecoms : organiser et représenter la « filière arboricole non professionnelle » et permettre l’entretien des parcelles dont les propriétaires ne peuvent s’occuper (taille + récolte)
- Mettre en relation des professionnels et non professionnels pour valoriser les vergers familiaux (vente ou location des parcelles non entretenues, mise à disposition pour un entretien en pré-verger)
- Création d’une association des propriétaires de vergers familiaux dans un but d’organisation et de mutualisation des services et d’entretien de propriétaires de vergers familiaux à l’échelle du territoire
- Inviter les propriétaires familiaux à participer à la création d’un plan d’actions

• Travail de protection et de valorisation:

- Valorisation des productions fruitières locales (voir aussi Action n°3.2)
- Développer les Espaces Naturels Sensibles autour des villages

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Rencontres et visites de vergers familiaux, présentations publiques, réunions, événementiel, exposition
- Création d’une association des propriétaires de vergers familiaux (non professionnels)
- Création d’un équivalent Association Foncière Pastorale (cf. exemple dans les Vosges)
- Politique ENS du CD 55
- Documents d’urbanisme

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Fond FEADER
- Région Grand Est (ALCAL)
- Politique ENS du CD55
- Aides et financement des OPAV
- Prime à l’arrachage de FranceAgriMer dans le cas (aide pour la rénovation du verger = replantation par la suite)

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire
Sur les secteurs particulièrement enrichés
Couronnes villageoises

La préservation des vergers familiaux, le maintien et le développement des pré-vergers dépend essentiellement des personnes (propriétaires de vergers et éleveurs)



Libellé de la sous-action :

3.1

Soutenir la plantation et le renouvellement de vergers, vignes (et truffiers) notamment sur les secteurs abandonnés (aide directe)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Maintien du panorama arboricole et lutte contre l'enfrichement
- Pérennisation / développement des vergers et des vignes
- Préserver, conforter ou recréer les couronnes de vergers en périphérie des villages
- Aider financièrement l'arboriculture professionnelle (et non professionnelle) pour l'installation et/ou le renouvellement des vergers
- Développer les vignes et les truffiers (truffes de Meuse)

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager
- ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte
- ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire
- ENJEU A1-5 : Soutien aux activités et développement des filières agricoles

CONTEXTE

- Disparition, enfrichement et vieillissement de vergers
- Difficultés de la filière arboricole, qui impactent directement le paysage identitaire du «Territoire du Front de Côte»
- Manque d'attractivité et de rentabilité de l'arboriculture (investissements de départ importants et début de rentabilité 5 à 7 ans après la plantation)
- Population arboricole vieillissante et disparition d'exploitations faute de reprenneur du fait du manque d'attractivité et de rentabilité de la filière (risque d'amplification du phénomène avec près de 25% des exploitants et des surfaces de vergers pour les 5 à 10 ans à venir)
- Différents aléas et contraintes climatiques (gel, grêle, sécheresse), techniques (pression sanitaire, difficultés de recrutement et de fidélisation de la main d'œuvre) et commerciales (prix, quotas journaliers, calibrage des fruits,...) fragilisent la filière et participent à l'enfrichement et à l'abandon de vergers, et à la mutation du paysage arboricole du territoire
- la truffe est une production qui est présente localement à proximité du territoire. Cette production représente un intérêt économique et identitaire fort

PORTEUR(S)

Communautés de communes et communes

PARTENAIRE(S)

PNRL
Chambre d'Agriculture 55
Arboriculteurs professionnels
Association de propriétaires de vergers familiaux (à créer)

TYPE D'ACTION

Aides existantes peu utilisées, mais action à mettre en place

CALENDRIER

Mise en place de l'action à court terme pour des effets (plantations) à court, moyen et long terme selon les aides et les besoins



DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Il s’agit d’inciter et d’accompagner le renouvellement des vergers, de rendre plus attractive l’installation et la reprise d’exploitation arboricole. Les aides à la plantation de vergers devraient s’orienter plutôt vers une aide au renouvellement car les arbres fonctionnent par cycle de rendement.

• Travail d’identification :

- Identifier les secteurs les plus abandonnés et les parcelles arboricoles vieillissantes
- Identifier les propriétaires (professionnels et non professionnels)

• Travail de communication - sensibilisation :

- Communiquer sur les aides existantes (DAR-DAR, aides de l’État, ...) afin d’inciter les propriétaires de vieux vergers en voie de disparition à les renouveler.

- Communiquer aussi sur l’importance de conserver quelques vieux vergers (ou quelques vieux arbres fruitiers sur les parcelles) disséminés sur le territoire (= typologie de vergers relictuels). Il s’agit de prévoir une rotation et un renouvellement en conservant toujours des vieux vergers. En effet, il est aussi important de conserver des parcelles avec des vieux arbres fruitiers pour l’aspect paysager, mais aussi du point de vue écologique (chouette chevêche et autres oiseaux des vergers notamment). La chouette chevêche, tout comme la pie grièche à tête rousse, sont des espèces protégées au niveau national. La pie grièche à tête rousse fréquente classiquement les vergers traditionnels à hautes tiges pâturés par des vaches ou des moutons, et la chouette chevêche niche dans les vieux arbres.

• Travail de renouvellement, de plantation et d’entretien :

- Inciter à renouveler et replanter les vieux vergers à l’abandon (non récupérables) et les vieux vergers voués à disparaître

- Plantation de vergers (type familiaux / non intensif) autour des villages pour recréer / conforter les couronnes villageoises

- Conseiller et utiliser les aides à la plantation existantes (il existe des aides de l’état à la plantation de vergers sous certaines conditions : être Jeune agriculteur ou nouvellement installé ou/et avoir un taux de renouvellement des vergers pour l’espèce plantée > à 3 % et être engagé dans le programme écophyto ou une certification environnementale reconnue)

- Utilisation des opérations de type OPAV : aides financières et conseils techniques pour la plantation et l’entretien (pour les particuliers)

- Mettre en place un système de commande commune des plants permettrait d’utiliser d’avantage les fonds DAR-DAR. On remarque que les fonds DAR-DAR sont peu utilisés car il y a des contraintes : vieillissement des arboriculteurs et absence de repreneur, très peu de nouvelles installations, difficultés de vivre avec la mirabelle,..De plus, les approvisionnements en plants sont compliqués car les plants proposés sont longs à être produits en pépinière. L’arboriculteur est dans ce cas obligé d’avoir une vision à trop long terme sur 10 ans. A noter que les aides DAR-DAR se termineront en principe fin 2017 (les plantations effectuées à l’automne 2017 seront donc en principe les dernières éligibles), sauf si la prolongation de ce programme d’aide (qui va être demandée) est accordée.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Rencontres et visites de vergers familiaux, présentations publiques, réunions, événementiel, exposition
- Création d’une association des propriétaires de vergers familiaux (non professionnels)
- Programme LEADER (voir les actions proposées dans le cadre du programme)
- DAR-DAR

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Fond FEADER / Plan DAR-DAR
- Aides FranceAgriMer
- Association Française d’Agroforesterie
- Région?
- Département?
- OPAV
- Appel aux dons

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire (le secteur Sud est d’avantage concerné)

Précisions / réflexions / pistes :

Il existe des aides de l’état à la plantation de vergers mais sous certaines conditions (être Jeune Agriculteur ou nouvellement installé et/ou avoir un taux de renouvellement des vergers pour l’espèce plantée > à 3 % et être engagé dans le programme écophyto ou une certification environnementale reconnue).

Association Française d’Agroforesterie

Engagée sur toutes les missions de développement, l’Association Française d’Agroforesterie agit auprès de fondations et mécènes pour soutenir financièrement des projets de plantations d’agriculteurs : des collaborations sont déjà engagées avec la fondation Goodplanet, à travers des programmes de financements nationaux, régionaux, inter-régionaux.

L’Association Française d’Agroforesterie intervient dans le financement de projets sur l’ensemble du territoire national.

NB : - Attention à l’origine des plants DAR-DAR par rapport aux risques de Sharka et autres maladies

- Une partie des friches actuelles pourrait être le résultat d’aides à la plantation de vergers familiaux qui n’ont pas été suivies d’entretien. L’aide aux non professionnels doit être bien encadrée (il faut s’assurer de la motivation du demandeur et de l’entretien dans le temps).

Pour plus de détails: <http://www.agroforesterie.fr>

Aides FranceAgriMer pour les arboriculteurs professionnels (établissement national des produits de l’agriculture et de la mer)

L’objectif de FranceAgriMer est de permettre l’adaptation des exploitations fruitières au marché, d’améliorer la compétitivité de la production française et de favoriser le maintien du potentiel de production. Le dispositif d’aide a pour but d’inciter à la rénovation du verger avec des plants offrant les meilleures garanties technique et sanitaire, avec des variétés susceptibles de répondre aux attentes des consommateurs, ainsi qu’à la réalisation d’investissements contribuant à une meilleure maîtrise des conditions de production.

La mesure vise à encourager l’investissement pour assurer un renouvellement régulier des espèces et des variétés afin de conserver une arboriculture de qualité.

Des dispositions spécifiques concernent les replantations après arrachage pour cause de Sharka ou autre organisme nuisible pour lequel l’arrachage a été rendu obligatoire par les services de l’État.

L’aide de FranceAgriMer est attribuée prioritairement aux projets répondant aux trois enjeux nationaux :

- Renouvellement des exploitants,
- Lutte contre les maladies végétales,
- Recherche d’une double performance économique et environnementale.

Pour plus de détails: <http://www.franceagrimer.fr>

Libellé de la sous-action :

3.2

Soutenir et développer la formation sur le territoire en améliorant la communication et en s'appuyant sur les organismes existants

PRIORITÉ / IMPORTANCE

3

OBJECTIFS

- Faire la promotion des formations
- Inciter des personnes non issus du milieu agricole ou arboricole à s'intéresser à l'arboriculture
- Inciter les arboriculteurs à s'intéresser à des formations complémentaires
- Trouver des repreneurs pour les exploitations arboricoles
- Améliorer la performance technique
- Améliorer la rentabilité des entreprises
- Améliorer la gestion des vergers familiaux et forêts privées
- Tendre vers une plus grande régularité de la production: sécuriser une partie de la production et donc la rentabilité.

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-4 : Développement et organisation de la filière sylvicole
 ENJEU A1-5 : Soutien aux activités et développement des filières agricoles
 Sous-enjeu : Amélioration de la performance technique

CONTEXTE

- Des formations existent sur le territoire et sur la Lorraine (notamment des journées de formation avec l'AREFE), mais il y a une carence en formation arboricole et viticole : il n'y a pas suffisamment de demande actuellement pour mettre en place une formation sur l'arboriculture, car le besoin en capitaux à l'installation est trop élevé

- Le CFA d'Haroué, en Lorraine, souhaitait proposer un Brevet professionnel agricole «Travaux des productions horticoles », spécialité « Arboriculture fruitière » (formation de Niveau V sur deux ans). Cette formation devait s'inscrire dans le projet de développement de l'arboriculture fruitière en Lorraine, initié par la chambre d'Agriculture. Ce plan, intitulé DARDAR (Dynamisation de l'arboriculture régionale), prévoyait un volet concernant la formation des actifs et des demandeurs d'emploi.

Il semble que l'insuffisance de demande n'a pas permis de mettre en place cette formation.

PORTEUR(S)

Communautés de Communes
 Communes

PARTENAIRE(S)

Service formation de la Chambre d'Agriculture 55
 AREFE, FREDON Lorraine
 EPLAGRO / CFPPA de la Meuse (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole)
 MFR de Vigneulles (Maison Familial Rurale)
 CFA d'Haroué?



TYPE D'ACTION

Existante

CALENDRIER

A définir

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Développer la formation sur le territoire en s’appuyant sur les organismes existants :**
 - Formations pour les professionnels pour les faire évoluer dans leur approche du métier : amélioration de la technicité et de la rentabilité, évolution vers une agriculture environnementale, développement de l’agroforesterie et des pré-vergers, diversification des productions, investissements dans des moyens de lutte contre le gel, la grêle et la sécheresse, mise en place d’une taille plus régulière des arbres fruitiers
 - Inciter les propriétaires de vergers familiaux à prendre des cours pour améliorer leur production en qualité
 - Diffusion et vulgarisation des techniques, animation
 - Formation des non professionnels : organisation de journées techniques de formation à destination des propriétaires non professionnels forestiers et arboricoles

 - **Trouver des repreneurs pour les exploitations arboricoles :**
 - Monter et proposer des modules de découverte dans les établissements de formation agricole de la région et aux alentours (travailler avec CFPPA/ AREFE/ GVA et la MFR de Vigneulles)
 - Créer des liens avec écoles en arboriculture et viticulture pour attirer des stagiaires. L’idée est de donner des envies et de faire émerger des vocations
 - Mettre en place un système de stage ou formation rémunéré (pendant 1 an par exemple), qui permettrait à des personnes non issues du milieu agricole de venir travailler sur une exploitation à reprendre afin de faciliter l’installation
- NB: La sensibilisation et la formation des professionnels permettraient d’améliorer la rentabilité :
- La taille des arbres est un levier important de la régularité de la production. A noter que moins de 50% des arboriculteurs taillent leurs pruniers et cerisiers tous les ans.
 - L’irrigation est un deuxième levier de progrès technique en lien avec le travail du sol. L’irrigation paraît indispensable pour cultures exigeantes et estivales/automnales (pommier, pêcher). De plus, l’irrigation pour les nouvelles espèces est nécessaire avec le changement climatique.
 - La protection sanitaire du verger est un troisième levier : la Mirabelle est rentable si on réduit traitement et si les parcelles sont regroupées

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Journées de formation techniques de l’AREFE
- Offre d’appui technique de la Chambre d’Agriculture 55

FINANCEMENTS MOBILISABLES

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Sans objet

Précisions / réflexions / pistes :

L’agroforesterie

L’agroforesterie est un système de production qui associe sur une même parcelle des arbres à des cultures ou des arbres à des pâtures.

Des arbres multi-services :

Avec l’augmentation du coût des intrants et du pétrole, l’arbre est un ‘système’ redevenant particulièrement apprécié. « En effet, l’arbre agricole fournit du bois de chauffe, ainsi que du bois d’oeuvre sans apport d’intrants. La filière bois est par ailleurs très demandeuse en feuillus précieux de qualité de plus en plus difficile à trouver et que l’agroforesterie est en mesure de produire.

Les études menées par l’INRA ont montré que le mélange bois-culture est plus productif que la séparation des arbres et des cultures sur des parcelles différentes. Sur une même surface, on peut compter obtenir une productivité supérieure de 30 à 40 % voire 50 % en mélange grâce à la complémentarité du bois et de la culture pour le partage des ressources en eau, lumière et nutriments. Non seulement, les arbres poussent plus vite, en quarante ans, on peut envisager de faire une récolte pour certaines essences, mais ils possèdent également une croissance plus régulière. Ils sont donc de très bonne qualité.

Le rôle écologique des arbres est à mentionner. Ils ont en effet un impact positif sur la fertilité des sols et sur le taux de matière organique. Une parcelle agroforestière permet de stocker de 1,5 à 3 tonnes de carbone par hectare selon la densité et la vitesse de croissance des arbres grâce à la mortalité racinaire des arbres. La stimulation et la diversification de l’activité biologique et de la faune sauvage sont aussi à citer. Grâce aux arbres, l’écologie est dans les cultures.

L’agroforesterie constitue aussi un investissement pour l’avenir.

L’arbre permet de capitaliser pour l’avenir et de créer un patrimoine pour les futures générations. « On estime l’investissement à l’implantation à 10 €/arbre (protection, plants...) mais des mesures de soutien sont disponibles en Europe. Elles couvrent jusqu’à 70 % du coût jusqu’en 2013 en fonction des régions

L’agroforesterie serait adaptée au nord du territoire avec un équilibre entre arboriculture intensive et agroforesterie (exemple: merisier et cultures annuelles)

Pour le Sud du territoire: diversification maraîchage et fruitiers, pré-verger élevage et fruitiers.

Libellé de la sous-action :

3.3

Soutenir la gestion / exploitation raisonnée et la valorisation des parcelles forestières privées

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Valoriser la panorama de la côte, ses qualités et ses spécificités
- Conserver et valoriser le système paysager en strates
- Valoriser les parcelles forestières privées en termes de paysage et d'économie (production)
- Limiter l'enfrichement et le boisement trop important de la côte
- Aide à la gestion durable des parcelles forestières privées de toutes taille
- Favoriser le regroupement forestier (mutualisation des moyens, gestion et valorisation)
- Aide à la commercialisation des produits forestiers privés

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager
- ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte
- ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire
- ENJEU A1-4 : Développement et organisation de la filière sylvicole
- ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques

CONTEXTE

- Une grande majorité de parcelles boisées sur la crête, le flanc et le pied de la côte sont des parcelles forestières privées
- Aucune visibilité sur la gestion des boisements de la côte
- Un risque de gestion problématique sur les parcelles forestières privées (friches, coupes rases...)
- Un phénomène d'enfrichement localisé
- Une tendance au développement des boisements sur le flanc et le pied de côte et à la fermeture du paysage
- Un système paysager typique menacé localement
- Des pentes parfois trop abruptes pour être cultivées ou valorisées

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

CRPF
GEDEFOR
COFOR / ONF (échanges et informations, relations entre propriétaires et gestionnaires de parcelles boisées publiques et privées attenantes)



TYPE D'ACTION

Action nouvelle sur le territoire

CALENDRIER

Action à mettre en place à court terme pour des effets à court, moyen et long terme

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

L’entretien des parcelles forestières sur la côte est un point essentiel pour conserver le panorama arboricole et l’implantation typique des boisements en haut de côte. Mais il s’agit aussi de valoriser le produit bois, afin d’allier l’aspect paysager à l’aspect économique pour apporter un intérêt et conduire les propriétaires à « adhérer » à l’enjeu paysager via l’aspect économique.

- **Travail préalable d’identification (se rapprocher du CRPF et du GEDEFOR) :**
 - Identifier les parcelles boisées privées sur le territoire et leur propriétaire, et plus spécifiquement sur le flanc et en pied de côte
 - Identifier le statut du propriétaire (absence / présence sur le territoire, liaison ou non avec le CRPF/ GEDEFOR)
 - Identifier l’état de la parcelle (parcelle forestière entretenue, valorisée, peu entretenue, en friche...)
 - Identifier les caractéristiques (taille, essences,...) et enjeux relatifs à chaque parcelle, notamment au regard de sa localisation et des enjeux paysagers (impact paysager) vis-à-vis du panorama arboricole et du système paysager identitaire : parcelle forestière à conserver ou changement de vocation (verger, prairie,...)
 - Identifier les projets, besoins et attentes du propriétaire afin de pouvoir proposer une solution et un accompagnement adéquat
 - Répertorier les différentes données et informations acquises (N° de parcelle, nom du propriétaire et coordonnées, attentes, caractéristiques de la parcelle, enjeux paysagers,...)
 - Localiser sur carte les parcelles et les caractéristiques (SIG si possible)
 - Mise en relation du propriétaire avec le CRPF et/ou la COFOR au besoin
- **Travail de sensibilisation:**
 - Sensibiliser les propriétaires à une gestion durable des boisements
- **Travail d’incitation :**
 - Inciter à l’entretien et à la valorisation des parcelles concernées, ou à la vente, l’échange, la location et à la mise à disposition des parcelles à un tiers intéressé pour la valoriser (cf. Action N°1)
 - Élaboration d’un PDM (Plan de Développement de Massif) à mettre en lien avec le foncier forestier privé. Dans cette action le partenaire serait le CRPF.
- **Travail pour faciliter la valorisation des produits forestiers privés :**
 - Soutien aux filières et aux métiers du bois, notamment au travers d’un circuit intégrant les productions des privées (peut potentiellement encourager les propriétaires à entretenir et valoriser leurs parcelles)
 - Développer la filière bois locale et la valorisation de la production locale de bois privée. Ce développement peut être effectué conjointement avec la production publique, l’enjeu pouvant être de couvrir l’ensemble des propriétaires et du territoire.
 - Une contractualisation peut être possible entre les différents propriétaires et le GEDEFOR

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- PAT
- Aides existantes
- Élaboration d’un PDM (Plan Développement de Massif) pour les propriétés forestières privées
- le CRPF propose des contractualisations avec des scieries locales dans le cadre de PDM
- Conseils et aides du CRPF
- Conseils et aides du GEDEFOR 55

FINANCEMENTS MOBILISABLES

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire sur la côte

Précisions / réflexions / pistes :

Le GEDEFOR 55 (Groupement de Gestion et de Développement Forestier de la Meuse) est une structure d’appui technique au service des propriétaires forestiers. Elle accompagne le développement de la sylviculture et de la politique forestière en Meuse. Le GEDEFOR 55 propose des services aux propriétaires forestiers privés :

- Visite et conseil
- Étude de peuplement, diagnostic
- Estimation du patrimoine
- Proposition de gestion de la forêt
- Aide à l’établissement d’un PSG
- Plantations et entretien
- Mise en marché des bois, vente des coupes
- Assistance administrative

La COFOM 55 (Coopérative agricole et forestière de la Meuse), organisme complémentaire du GEDEFOR, constitue un outil indispensable pour optimiser la commercialisation des produits principalement pour la petite propriété victime des méthodes modernes d’exploitation (faible volume, dispersion des parcelles). Cet outil est précieux face à l’évolution constante d’un marché du bois réactif et sélectif, à l’émergence de nouvelles utilisations et de nouveaux débouchés.

Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), organisme animé et administré par des propriétaires forestiers, a une mission générale de développement et d’orientation de la gestion et de la production des forêts privées. Elle concerne tous les propriétaires (quelle que soit la surface de leur forêt).

Les principaux objectifs du CRPF sont :

- Représenter les propriétaires privés
- Apporter des conseils techniques
- Inciter au regroupement de propriétaires
- Être moteur d’idées et de nouvelles techniques sylvicoles,
- Agréer le document de gestion durable : PSG (Plan Simple de Gestion) pour les forêts de plus de 25 ha et CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) pour les forêts de 4 à 25 ha

Le CRPF propose des services aux propriétaires forestiers privés :

- Journées d’information
- Informations et conseils techniques (visites-conseils, rencontres, publications)
- Aide au choix des essences, plantations et entretien
- Aide et conseil pour diminuer les coûts de production
- Réponses aux questions
- Favoriser et organiser le regroupement des propriétaires
- Aide à la vente de bois (le CRPF incite les propriétaires à se regrouper lors des ventes d’experts, groupements ou coopératives, en cherchant le mode de vente le plus approprié) au travers de contrats d’approvisionnement
- Aide à l’amélioration foncière (opérations concrètes, bourses de vente, d’échange et d’achat)

Libellé de la sous-action :

4.1 Développer / améliorer la communication et la connaissance sur les produits du territoire

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Favoriser la reconquête des paysages au profit des productions
- Valoriser le territoire en tant que territoire de productions et terroir de qualité
- Améliorer l'attractivité du territoire en tant que « territoire-terroir »
- Faire connaître d'avantage l'ensemble des productions locales et les produits locaux
- Mettre en valeur la diversité du terroir local
- Promouvoir et encourager la vente de produits agricoles locaux
- Consolider l'économie des exploitations agricoles (élargir et régulariser les débouchés pour la production locale, élargir la clientèle)

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-7 :
Valorisation de la qualité et de la diversité des productions locales

CONTEXTE

- La production arboricole est grandement tournée vers la mirabelle. Réelle image de marque, sous l'appellation « Mirabelle de Lorraine », cette dernière est exportée dans toute la France
- Problème d'image de la Mirabelle donnée par des producteurs et vendeurs (étrangers notamment) avec la mise en vente de fruits verts
- Diversité des espèces et variétés cultivées (mirabelle, quetsches et prunes, pommes, poires, cerises, abricots, raisin, production laitière,...)
- Production fruitière reconnue dans son ensemble pour sa qualité (certification AB ...marques et appellations de notoriété)
- Des manifestations existantes autour de la promotion des produits du terroir (Marché d'automne à Hannonville-sous-les-Côtes, Fête de la mirabelle à Metz...)
- Méconnaissance des Côtes de Meuse par le grand public au niveau européen, national, et même régional, en tant que territoire producteur de terroirs de qualité avec une bonne diversité de produits

PORTEUR(S)

Office du Tourisme Cœur de Lorraine
Communautés de Communes

PARTENAIRE(S)

PNRL, Chambre d'Agriculture 55
Prestataires touristiques
Producteurs
Écomusée, CPIE
Associations et labels (Produits à la Ferme, Meuse & Merveilles, marchés paysans, les Baroudeurs du Goût, Saveurs fermières de Meuse...)

TYPE D'ACTION

Action existante à développer

CALENDRIER

Action à mettre en place à court terme, et à développer rapidement et sur le long terme



DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

La valorisation du territoire au travers de la communication externe reste insuffisante. Un travail de communication sur le territoire et le terroir local est à effectuer/renforcer. De manière générale, il y a une communication à faire et à développer sur le territoire des Côtes de Meuse, notamment en tant que territoire de production avec des spécificités comme l’arboriculture et la viticulture.

Les Côtes de Meuse reste peu valorisées et méconnues pour leur production au regard de la qualité et de la diversité des produits. La valorisation des productions et produits locaux doit donc passer par une communication adaptée et nettement renforcée.

Le problème est que les agriculteurs notamment viticulteurs (parfois très sollicités) n’arrivent pas toujours à se rendre disponibles pour des actions de promotion des produits. Il s’agirait cependant de les associer largement à la communication sur les productions locales. Ce travail pourrait être encouragé et accompagné par l’Office du Tourisme Cœur de Lorraine.

- **Développer des supports de communication sur les produits :**
 - Utiliser les supports existants (sites Internet, magazines, revues, livret sur les boutiques du Parc...)
 - Créer des liens bien visibles entre les sites Internet (OT, Codecoms, producteurs, associations...)
 - Réaliser un dépliant général sur les producteurs, produits et points de vente du territoire
 - Réaliser un documentaire sur les produits
 - Créer un événement spécifique sur les produits (cf. Action n°13 : Valoriser les produits locaux)
- **Développer un point d’accueil sur le territoire pour la valorisation des produits :**
 - Mettre en place une « Maison des Côtes » (création effective ou en s’appuyant sur un lieu et une structure existante) qui aurait pour objectif de créer une sensibilisation / communication locale sur l’ensemble des productions du territoire.

NB: une « Maison des Côtes de Meuse » existe à Haudiomont, pour la vente de produits des Côtes
- **Développer le nombre de lieux de communication / relais pour valoriser les produits:**
 - Utiliser les associations, labels et réseaux de boutiques existants pour développer la communication et la valorisation des produits des Côtes (Meuse et Merveilles, Bienvenue à la Ferme, Boutiques du Parc...)
 - Solliciter les magasins, commerçants, restaurateurs et boutiques du territoire et des villes voisines (Nancy, Metz, Pont-à-Mousson, Verdun, Commercy, Toul...) pour faire / développer la publicité et la vente des produits des Côtes de Meuse : mise à disposition de dépliants et d’affiches sur les produits, coordonnées des points de vente et/ou vente de produits des Côtes de Meuse sur place...)
 - Répertorier et utiliser les manifestations, marchés et foires existantes en Lorraine pour faire la promotion des produits (Marché d’automne à Hannonville-sous-les-Côtes, Ronde des vergers, Fête de la mirabelle à Metz, marchés paysans, marchés de Noël...)
 - Solliciter les médias nationaux, régionaux et locaux (radios, télévisions, magazines) pour faire une présentation du paysage local, de ses terroirs, productions et produits (par exemple au travers d’interviews de producteurs et/ou d’acteurs du territoire)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Sites Internet (OT, PNRL, Codecoms...)
- Développement de la fibre sur le territoire
- Dépliants, affiches
- Relais locaux (boutiques et commerçants...)
- Labels et associations
- Événementiel, manifestations, marchés et foires
- Création d’un événement spécifique aux produits du territoire (cf. Action n°12.4)
- Programme LEADER

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Programme LEADER
- Fond FEADER (surtout si les porteurs de projet potentiels sont des agriculteurs)

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire

La marque "Meuse & Merveilles"

(association animée par la Chambre d’Agriculture de la Meuse)

Cette marque collective permet de valoriser les produits fermiers et artisanaux meusiens. L’association rassemble des agriculteurs, des artisans, des restaurateurs et des acteurs du territoire autour d’une dynamique de réseau. Elle assure la promotion de la marque et l’organisation d’animations avec ses adhérents. Cette association peut être un partenaire précieux (déjà utilisée par 6 producteurs du territoire + coopérative).

Les produits doivent répondre à un cahier des charges sur leur origine meusienne, leur condition de transformation, ou leur identité locale reconnue. Ces critères sont contrôlés par le Comité de référencement de la marque, composé des membres du Conseil d’administration de l’association.

Les adhérents s’engagent à respecter le règlement d’usage de la marque et acceptent de jouer la transparence en diffusant le maximum d’information sur le site Internet.

Les produits agréés sont identifiés grâce à la présence du logo « Meuse&Merveilles » ce qui permet aux producteurs de bénéficier d’un atout supplémentaire pour la valorisation et la vente de leurs produits.



Les marchés paysans

Le département agritourisme accompagne les agriculteurs dans leurs démarches de commercialisation collective, qui ont notamment abouti à la création de marchés paysans, suite à des formations et des voyages d’études organisés pour les agriculteurs.

Des associations de producteurs fermiers organisent tous les mois des marchés paysans dans le nord et le sud du département :

- Le Baroud de Bar organisé par l’association « les Baroudeurs du Goût »: ce marché regroupe une douzaine de producteurs locaux tous les 1ers vendredis du mois au lycée agricole de Bar-le-Duc, de 16h à 19h30.

- Le marché paysan du nord meusien, organisé par « Saveurs fermières de Meuse » : marché itinérant constitué d’environ 15 producteurs qui accueille le marché sur une exploitation agricole différente tous les 3es samedis du mois de 14h30 à 18h30.

Voir avec la Chambre d’Agriculture pour l’organisation des marchés paysans et connaître les modalités

Libellé de la sous-action :

4.2

Sensibiliser et éduquer autour de la production fruitière

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Sensibiliser, éduquer le grand public, et plus particulièrement les enfants et les jeunes générations
- Susciter l'intérêt pour les productions locales fruitières
- Endiguer le phénomène de désintérêt
- Créer la demande autour de la production fruitière à court, moyen et long terme

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-7 :
Valorisation de la qualité et de la diversité des productions locales

CONTEXTE

- Méconnaissance des Côtes de Meuse par le grand public au niveau européen, national, et même régional, en tant que territoire producteur de terroirs de qualité avec une bonne diversité de produits
- Méconnaissance du patrimoine fruitier et de la diversité des produits issus de la production fruitière
- Désintérêt de la production fruitière grandissant, notamment des jeunes générations

PORTEUR(S)

Communautés de Communes

PARTENAIRE(S)

Producteurs locaux
PNRL
AREFE (animations pour scolaires dans le cadre du verger conservatoire)
Associations et structures existantes (CPIE, Écomusée d'Hannonville...)
ADEF A Meuse
Écoles



TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Action à développer à court terme pour des effets plutôt à moyen et long terme (= anticiper et provoquer la future demande)

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Sensibiliser et éduquer les habitants et acteurs de territoire, et le grand public :**
 - Offrir un support de découverte des produits locaux (dépliant, livre, DVD...) aux nouveaux arrivants
 - Offrir un panier de découverte des produits locaux aux nouveaux arrivants
 - Faire une présentation publique sur le cadre de vie, les vergers, le terroir, les producteurs, produits, et points de vente des Côtes de Meuse

- **Sensibiliser et éduquer les enfants au terroir local et aux goûts afin d'assurer la pérennité et développer la demande future autour des productions locales :**
 - Faire des interventions dans les écoles pour communiquer et sensibiliser sur le cadre de vie, les vergers, le terroir et faire goûter les produits : concevoir et réaliser intervention et une pédagogie type (à adapter en fonction des tranches d'âges)
 - Réaliser des dons de fruits (et autres productions) dans les maternelles pour sensibiliser les enfants et les éduquer au goût
 - Profiter du passage d'enfants sur le territoire pour informer, sensibiliser et faire goûter les produits (Écomusée d'Hannonville-sous-les-Côtes, CPIE et autres points de passage à identifier)
 - Favoriser l'intégration des produits locaux dans la restauration scolaire

- **Sensibiliser et éduquer lors des manifestations et d'interventions ponctuelles :**
 - Identifier les manifestations les plus propices à une sensibilisation et une éducation au goût (Marché d'automne à Hannonville-sous-les-Côtes, Ronde des vergers, Fête de la mirabelle à Metz, marchés paysans, marchés de Noël...)
 - Contacter les organisateurs et proposer un projet d'intervention (à adapter selon la manifestation et le public visé)
 - Établir un programme et une pédagogie d'intervention et prévoir les différents supports nécessaires
 - Mettre en place des séances de dégustation, des distributions de produits, des ateliers cuisine...

- **Favoriser les circuits courts de la production jusqu'à la vente d'un produit fini :**
 - Développer d'avantage les circuits courts (ventes sur place, boutiques locales et boutiques sur le territoire des Côtes de Meuse et dans les agglomérations voisines, AMAP, approvisionnement des cantines scolaires,...) pour élargir la clientèle et développer l'intérêt pour les productions fruitières
 - Favoriser l'intégration des produits locaux dans la restauration (y compris collective)

- **Favoriser le développement de produits pour élargir le panel de la clientèle :**
 - Valoriser la transformation des fruits et développer d'autres produits (exemple : compotes, glaces...)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Manifestations, marchés de producteurs et foires, magasins de producteurs, AMAP
- Mise à disposition des terrains ou locaux

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Achats et/ou dons de produits
- Programme LEADER
- CD 55
- Aides à l'investissement de la Région
- Aides des collectivités / communes

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Sans objet

Précisions / réflexions / pistes :

Créer une association pour la connaissance, la transmission, la préservation, l'entretien, la valorisation et la promotion du patrimoine fruitier

Pour sensibiliser les gens et valoriser les produits, il est envisageable de créer une association qui pourrait regrouper des structures et associations existantes (ou développer une association existante) pour la valorisation et la sensibilisation autour du patrimoine fruitier, afin de :

- Contribuer à la connaissance du patrimoine fruitier
- Assurer la transmission des connaissances et des savoir-faire relatifs au patrimoine fruitier
- Protéger les vergers et l'environnement de manière générale
- Créer et entretenir des vergers par des interventions de gestion et de mise en valeur
- Valoriser et promouvoir les fruits et les produits dérivés
- Sensibiliser, éduquer, former et conseiller au patrimoine fruitier et à tout ce qui peut y être associé, contribuant à une action globale d'éducation à l'environnement pour tous (particuliers, collectivités, structures)
- Fédérer les acteurs et les initiatives en relation avec le patrimoine fruitier.

Voir l'exemple de l'association Vergers Vivants à Vandoncourt (Franche-Comté).



AXE STRATÉGIQUE 2

« HABITER LES CÔTES DE MEUSE »

Développer les villages et valoriser un cadre de vie de qualité

Libellé de la sous-action :

5.1 Coordonner les volontés des élus pour élaborer une politique globale d'aménagement du territoire et mettre en cohérence les documents d'urbanisme / réglementaires

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Préserver et valoriser le caractère identitaire du territoire
- Définir une occupation du sol cohérente le long de la côte qui respecte et valorise le système paysager identitaire local
- Conserver/valoriser/établir un développement urbain (villageois) cohérent et identitaire sur l'ensemble du territoire
- Amoindrir les points noirs paysagers et urbains
- Développer l'activité agricole et économique en harmonie avec le paysage
- Conserver une cohérence des bâtiments et de l'habitat dans le respect du paysage, du territoire et de son identité tout en rénovant et en construisant
- Initier une réflexion intercommunale sur l'urbanisme, pour un aménagement global coordonné et cohérent sur l'ensemble du territoire et entre les différentes communes

ENJEUX CORRESPONDANTS

Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire

CONTEXTE

- Le territoire est couvert partiellement par différents documents d'urbanisme dont la définition et la précision varie selon les cas : 7 PLU (Bonzée, Buxières-sous-les-Côtes, Géville, Hannonville-sous-les-Côtes, Heudicourt-sous-les-Côtes, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Vigneulles), 3 POS (Loupmont, Ronvaux, Varnéville), Carte Communale (Combres-sous-les-Côtes, Herbeville, Montsec, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot-sous-les-Côtes)
- 8 communes n'ont pas de document d'urbanisme
- Les différents documents d'urbanisme ont été réalisés par chacune des communes, indépendamment des autres
- Absence de réflexion et de projet de développement territorial global et commun sur l'ensemble du périmètre en termes d'urbanisme

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

DREAL
PNRL
PETR (rapport au SCoT)
DDT 55
CAUE 55

Liste et dates de documents d'urbanisme Par commune en 2016

<p>Apremont-la-Forêt : RNU Ronvaux : POS de 2001 Haudiomont : RNU (absence de document) Bonzée : PLU de 2014 Buxières-sous-les-Côtes : POS de 2011 (révision en PLU en cours) Combres-sous-les-Côtes : Carte communale de 2004 Fréméville-sous-les-Côtes : RNU Géville : PLU de 2012 Girauvoisin : RNU Hannonville-sous-les-Côtes : POS de 2006</p>	<p>Herbeville : Carte communale de 2006 Heudicourt-sous-les-Côtes : PLU de 2012 Loupmont : POS de 2002 Montsec : Carte communale de 2013 Saint-Julien-sous-les-Côtes : : Carte communale de 2009 Saint-Maurice-sous-les-Côtes : PLU de 2012 Thillot : : Carte communale de 2011 Trésauvaux : RNU Varnéville : POS de 1997 Vigneulles-lès-Hattonchâtel : PLU de 2012 Watronville : ?</p>
---	---

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Court terme (sensibilisation, mobilisation, concertation, définition de la stratégie)
Moyen et long terme (mise en œuvre de la stratégie)

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Il s'agit de définir, de manière concertée, une politique globale sur l'ensemble du territoire au travers d'orientations générales communes qui seraient par la suite reprises dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi). L'enjeu est la mise en cohérence des documents de coopération pour donner un cadre qualitatif au développement et conditionner l'implantation, l'exploitation, la gestion du territoire.

A noter que cette coordination pour élaborer une politique globale d'aménagement du territoire des Côtes de Meuse devra se faire en prenant en compte le SCoT du PETR en cours d'élaboration. En effet, le SCoT a pour vocation de définir un projet global à l'échelle du PETR et les PLU (ou PLUi) doivent être compatibles avec les orientations du SCoT, qui devront donc être repris dans les documents d'urbanisme du territoire des Côtes.

Un travail de sensibilisation des communes en amont est nécessaire pour les inciter à réfléchir sur leur urbanisme. Il s'agit d'accompagner les communes.

• Travail de sensibilisation et de mobilisation et de concertation et d'échanges:

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des élus à s'intéresser et à participer au projet de développement territorial sur l'ensemble du périmètre. Ce travail peut être effectué par les Communautés de Communes, les élus qui prennent déjà part aux réflexions et par les partenaires (DREAL, PNRL, CD55, CAUE55, DDT55, PETR, associations...). La réflexion peut aussi s'étendre aux communes voisines de la plaine de la Woèvre (au sein des Communautés de Communes) qui ont un rôle à jouer, étant donné la relation directe (paysagère, économique, sociale et culturelle) entre les Côtes et la plaine.

- Organiser des visites sur le territoire avec les élus pour leur montrer les secteurs et les éléments à enjeux en termes de cadre de vie : montrer les qualités et points noirs paysagers, urbains...

- Sensibiliser et mobiliser les habitants et l'ensemble des usagers, afin de créer un intérêt, un engouement et une attente : les usagers du territoire (habitants, acteurs professionnels...) peuvent également participer à solliciter les élus et à montrer qu'ils sont demande de réponses sur les questions du cadre de vie et du développement territorial.

• Travail de concertation et d'échanges:

- Mise en place de comités de pilotage et/ou de comité techniques de réflexion réguliers sur la question de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ces réunions de concertation entre les différentes Communes et les Communautés de Communes doivent permettre d'échanger les points de vue, les connaissances, les informations et les réflexions de l'ensemble des élus et intervenants. Le but étant de s'accorder sur une politique globale partagée en matière d'aménagement et d'urbanisme en ayant pour objectif la conservation et le développement de la typicité, de l'identité, de l'attractivité et de la cohérence sur l'ensemble du territoire, dans une optique de développement paysager, urbain, économique, social et culturel durables. Ces réunions doivent se faire à la fois dans le cadre de l'élaboration du SCoT et au travers de réunions spécifiquement dédiées au territoire des Côtes, les 2 échelles de réflexion devant être intimement liées (= liens entre toutes les réunions)

- Trouver un accord sur la mise en oeuvre ou la révision des documents d'urbanisme (PLU ou PLUi)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Outils de communication et de sensibilisation
- Réunions de travail et de concertation en salle
- Visites de site
- Documents existants ou en cours : documents d'urbanisme, SCoT (en cours sur le PETR), Charte du PNRL, Schéma Directeur des carrières de la Meuse, documents du Plan de Paysage, exemples de PLU et PLUi existants sur d'autres territoires ...

FINANCEMENTS MOBILISABLES

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire

Précisions / réflexions / pistes :

Il est impératif que l'ensemble des élus du territoire (ou leur représentant) soient volontaires et s'attellent à participer aux différents échanges et à la construction du projet de développement territorial, afin d'aboutir à un projet de territoire global, partagé et cohérent sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des communes. Les réflexions doivent se faire sur la base de supports (cartes, plans, projection, documents et site en cas de visite,...).

Réfléchir à l'intérêt de mettre en place un PLUi : mise en commun des réflexions, des moyens (techniques et financiers), tout en conservant les spécificités et les contraintes propres à chacune des communes et à chacun des villages.



Libellé de la sous-action :

5.2

Établir un cahier de prescriptions urbaines, paysagères et architecturales :

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Initier une réflexion intercommunale sur l'urbanisme
- Définir un cadre qualitatif pour les constructions et aménagements à venir
- Cadrer les pratiques et orienter les documents d'urbanisme
- Établir des orientations et des règles pour l'intégration paysagère des bâtiments (habitations, bâtiments d'activités économiques...)
- Définir les zones constructibles et non constructibles en fonction des points de vue qualitatifs (sur les Côtes et depuis les Côtes)
- Conserver des entrées de village de qualité (1ère vision des villages)
- Conserver la structure urbaine typique des villages et développer les villages en accord avec la composition villageoise
- Conserver le système de chapelet de villages en pied de côte et la qualité du panorama des Côtes

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire

ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes

ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local

CONTEXTE

- Beaucoup de communes n'ont pas de document d'urbanisme
- Des documents d'urbanisme qui ne posent pas toujours un cadre en termes d'insertion paysagère et architecturale, et de typologie de bâti
- Absence de document cadre de prescriptions et conseils en termes de paysage, d'urbanisme et d'architecture
- Absence de politique globale d'aménagement sur l'ensemble du territoire
- Quelques nouvelles constructions sur le Haut des Côtes
- Quelques points noirs ont été constatés (bâtiments et extensions pavillonnaires mal implantées et/ou mal intégrées, entrées de village dénaturées, architectures en rupture avec l'identité locale...)
- Des documents et études existantes sur le patrimoine bâti de Lorraine et de Meuse, et sur les qualités et spécificités du paysage

PORTEUR(S)

Communautés de communes

Communes

PARTENAIRE(S)

DREAL,
PNRL,
CAUE 55,
DDT
Chambre d'Agriculture
PETR (rapport au SCoT)
Bureaux d'études en Paysage,
Urbanisme et architecture



TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Court terme

Mise en application à court ou moyen terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Un cahier de prescription paysagères, urbaines et architecturales est un moyen de donner un cadre de qualité et une orientation pour le développement et les futurs aménagements du territoire. L'idée initiale n'est pas d'établir des règles liberticides et d'être trop restrictif, mais de donner les clefs pour réussir les interventions sur le paysage, les aménagements, les implantations, le développement ou la rénovation urbaine et architecturale, tout en ayant un certain contrôle. Il s'agit en fait d'encadrer les pratiques et les projets. Le but est d'éviter les erreurs qui pourraient nuire considérablement à l'image et au fonctionnement du territoire, à la qualité et à l'attractivité du cadre de vie des villages. En ce sens, il s'agit de donner des prescriptions dans un sorte de « guide de bonnes pratiques » qui pourraient se décliner et s'adapter à chaque cas de communes. Cependant, il peut aussi être nécessaire d'établir des règles à respecter, et le cahier peut être (totalement ou partiellement) pris en compte dans les documents réglementaires.

Ce document doit donc être construit de manière partagée (élus, agriculteurs, associations...), afin de prendre aussi en compte les différents points de vue et les contraintes réelles, tout en s'appuyant sur les spécificités locales. Il doit être élaboré avec des personnes compétentes en matière de Paysage, d'Urbanisme, d'Architecture, de patrimoine et d'environnement. Les partenaires du Plan de Paysage sont autant de soutiens pour l'élaboration de ce guide.

• **S'appuyer sur les études et documents existants :**

- Le cahier du CAUE 55 sur le patrimoine bâti et les façades doit être pris en compte pour l'élaboration des prescriptions, mais pourrait être étendu à la question de la structure urbaine, des usoirs...
 - La charte du PNRL doit être prise en compte pour l'élaboration des prescriptions
 - Le Plan de Paysage (diagnostic et enjeux)
 - Les cahiers de prescriptions existants sur d'autres territoires
- NB: À mettre en parallèle avec l'élaboration du SCoT qui est en cours de réalisation sur le PETR.

• **Travail de concertation, d'échanges et de rédaction :**

- Organiser des réunions entre les Communautés de communes, les différents élus, le CAUE 55, le PNRL, la DDT, et le PETR afin de définir les limites de l'urbanisation le long des Côtes et les prescriptions architecturales et paysagères
- Organiser des réunions avec les agriculteurs et associations patrimoniales : sensibiliser et déterminer les besoins et les contraintes (les prescriptions ne doivent pas apporter une contrainte financière supplémentaire à des acteurs et filières en difficulté)
- Réflexion au cas par cas, en fonction des caractéristiques et contraintes locales
- Rédiger et illustrer le cahier des charges

• **Utiliser le cahier de prescription paysagères, urbaines et architecturales :**

- Inciter les particuliers et professionnels à prendre en compte le cahier de prescriptions (outil permettant d'éclairer les particuliers et les porteurs de projets sur les différents impacts et intérêts)
- Intégrer les prescriptions dans l'élaboration du SCoT (tout comme le Plan de Paysage).
- Intégrer les prescriptions dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi) pour rendre les prescriptions réglementaires : le cahier de prescriptions doit faire le lien avec le PLU (ou PLUi) : il l'explique en le complétant par des préconisations justifiées au regard des caractéristiques du territoire.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Plan de Paysage
- Charte du PNRL
- Cahiers du CAUE 55
- Documents de prescriptions de la Chambre d'Agriculture
- PLU, PLUi, Autorisations (Permis de construire...)
- Visites de territoire
- SCoT en cours sur le PETR,

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Moyens techniques : appui du CAVE en lien avec le service de l'urbanisme du Conseil Départemental.

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

- Ensemble du territoire
- zones de points de vue d'intérêt

Précisions / réflexions / pistes :

Le degré de définition est à définir par les participants. Il s'agit d'être plus précis que le Plan de Paysage (notamment en termes de structure villageoise et d'architecture), même si celui-ci peut faire office de document référence au travers du diagnostic et des orientations.

- Thématiques à aborder et à prendre en compte et principes à établir dans le cahier de prescriptions :

- Système paysager identitaire en strates
- Séquences de paysage
- Boisements (forêts, haies, ripisylves)
- Espaces agricoles (vergers, vignes, prairies, grandes cultures...)
- Hydrographie
- Points de vue et panoramas
- Patrimoines (végétal, de guerre, bâti, petit patrimoines...)
- Implantation villageoise
- Composition urbaine (villageoise)
- Zones constructibles / non constructibles
- Implantation bâtie et couronne villageoise (vergers)
- Implantation des constructions et insertion paysagère
- Typologies architecturales (formes, couleurs, matériaux...)
- Bâtiments annexes (garages, abris de jardin, granges...)
- Espaces publics et usoirs
- Aires de loisirs et de jeux
- Éclairage public
- Revêtements de sol
- Mobiliers
- Stationnements
- Traitement des limites de propriété / clôtures
- Plantations / végétaux (palette végétale)

- Le cahier de prescriptions devrait notamment :

- Établir des règles générales applicables à l'ensemble du territoire lorsqu'elles sont adaptées à l'ensemble des secteurs et villages
- Établir des règles particulières adaptées aux spécificités des séquences paysagères, et de certains secteurs et villages quand cela se justifie
- Définir une altimétrie de limite d'urbanisation sur l'ensemble du linéaire des Côtes (Attention aux exceptions à mentionner comme le village en altitude d'Hattonchâtel)
- Définir des règles d'implantation bâtie pour une intégration optimale et une adaptation aux caractéristiques locales du paysage
- Définir les zones de non construction afin de conserver et valoriser les points de vue et panoramas majeurs du territoire (sur les Côtes et depuis les hauteurs)
- Adapter les prescriptions en fonction des villages et des spécificités plus locales, notamment vis-à-vis de la visibilité des constructions et des panoramas sur la côte
- Définir des prescriptions d'implantation et de typologies architecturales (volumétries, hauteurs, gabarits, matériaux, couleurs...), en fonction des différents types de bâtiments (habitats et commerces en centre-bourg, nouvelles constructions et extensions en périphérie de village, bâtiments agricoles et d'activités...)
- Etc...

NB: Des cahiers plus pédagogiques (et même thématiques) pourraient être réalisés à partir du cahier de prescriptions, en fonction de thèmes prioritaires selon les besoins des élus. Ces cahiers pédagogiques pourraient être plus adaptés aux privés ayant des projets.

Libellé de la sous-action :

5.3

Rédiger un cahier des charges type pour les appels d'offre pour l'élaboration des PLU (ou PLUi)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Sélectionner des bureaux d'études ayant des compétences sur les thématiques paysagères, urbaines, architecturales, agricoles, environnementales pour aboutir à un (des) document(s) d'Urbanisme complets, de qualité et adapté(s) aux spécificités du territoire
- Conseiller et accompagner les Communes / Communautés de communes dans la réflexion
- Alerter sur les nécessités et contraintes liés à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Faciliter la démarche d'élaboration de PLUi ou d'élaboration / révision de PLU

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire
- ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes

CONTEXTE

- Le territoire est couvert partiellement par différents documents d'urbanisme dont la définition et la précision varie selon les cas : 7 PLU (Bonzée, Buxières-sous-les-Côtes, Géville, Hannonville-sous-les-Côtes, Heudicourt-sous-les-Côtes, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Vigneulles), 3 POS (Loupmont, Ronvaux, Varnéville), Carte Communale (Combres-sous-les-Côtes, Herbeville, Montsec, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot-sous-les-Côtes)
- 8 communes n'ont pas de document d'urbanisme
- Les différents documents d'urbanisme ont été réalisés par chacune des communes, indépendamment des autres (sans travail de cohérence globale sur l'ensemble des Communes du territoire)
- Absence de réflexion et de projet de développement territorial global et commun sur l'ensemble du périmètre en termes d'urbanisme
- Absence de document commun et de moyens mutualisés sur le territoire pour le lancement de consultations pour l'élaboration de documents d'urbanisme

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

CAUE 55
DDT 55
PNRL
DREAL
PETR (rapport au SCoT)
Bureaux d'études en AMO à l'élaboration de documents d'urbanisme

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

(documents type existants à la DDT et chez d'autres établissements)

CALENDRIER

Court terme

Long terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Le but de l'élaboration d'un cahier des charges type adapté au territoire dans l'optique d'effectuer des consultations pour l'élaboration de documents d'urbanisme est de mutualiser les ressources, les réflexions et les moyens des élus et acteurs afin de mettre en place un document commun pour l'ensemble du territoire.

Ce travail est aussi l'occasion de réfléchir aux besoins, nécessités et contraintes liées aux documents d'urbanisme, et d'en faire le bilan général pour l'ensemble du territoire.

L'enjeu est d'établir un document type qui soit adaptable à chacun des secteurs et chacune des communes. Ce document doit poser les bases fondamentales pour garantir l'élaboration de documents d'urbanisme de qualité.

Le cahier des charges doit être suffisamment complet pour cadrer la mission d'élaboration de PLU (ou PLUi), tout en laissant également une certaine latitude aux bureaux d'études pour proposer des règles et des orientations nouvelles (tant qu'elles s'inscrivent dans une cohérence identitaire et une qualité des paysages et du cadre de vie).

Ce document doit être construit de manière partagée entre les différents élus, afin de prendre en compte les différentes points de vue et les contraintes respectives des différentes Communes en s'appuyant sur les spécificités plus locales. Il doit être élaboré avec des personnes compétentes en matière de Paysage, d'Urbanisme, d'Architecture, de patrimoine et d'environnement. Les partenaires du Plan de Paysage sont autant de soutiens pour l'élaboration de ce document.

• **S'appuyer sur les études et documents existants :**

- Récupérer et utiliser la trame de cahier des charges disponible à la DDT 55
- Collecter les cahiers des charges des communes ayant réalisé ou lancé l'élaboration ou la révision de leur PLU
- S'inspirer de cahier des charges d'autres territoires
- Intégrer les thématiques évoquées dans les documents du Plan de Paysage
- La(les) trame(s) de cahier des charges existant(es) devra(ont) être adaptée(s) et retravaillée(s) pour être adapté(s) de manière optimale au territoire.

• **Prendre en compte les études et documents existants dans la rédaction :**

- Étayer les documents cadres existants (trame de cahier des charges, études et cahiers de prescriptions existants,...)
- Indiquer dans le cahier des charges de la consultation que des études et documents annexes sont à prendre en compte et à respecter (cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales, diagnostic et enjeux du Plan de Paysage, Charte PNRL...)

• **Accompagner les Communautés de Communes et Communes :**

- Demander l'appui et l'aide des partenaires pour la rédaction du cahier des charges (conseils, relecture, co-rédaction...)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Documents du Plan de Paysage
- Trame de cahier des charges de la DDT
- Cahiers des charges utilisés par les communes lors de l'élaboration de leur PLU
- Cahiers des charges d'autres territoires
- SCoT en cours sur le PETR,
- Partenaires (DDT, PNRL, CAUE, CD, DREAL, PETR...) pour les conseils et l'accompagnement de la rédaction

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Nécessite du temps de travail, de recherche et de rédaction (pas d'investissement financier particulier nécessaire)

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire

Précisions / réflexions / pistes :

Les Communautés de Communes seraient d'avantage indiquées que les communes pour porter le projet d'élaboration de ce cahier des charges afin de mettre en place un document qui établisse un cadre cohérent pour le travail d'urbanisme et de réglementation d'aménagement du territoire sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, il s'agit d'associer les Communes à la démarche et à la rédaction de ce cahier des charges type.

Il s'agira de définir des outils incitatifs pour que les Communes participe à cette élaboration et s'en servent dans l'élaboration de leur document d'Urbanisme. En ce sens, l'enjeu est d'identifier dans un premier temps quels peuvent être les facteurs qui pourraient participer au découragement ou au découragement des communes à se lancer dans les PLU (budget, complexité de la démarche,...).

Dans le cas d'une élaboration de PLUi, l'élaboration d'un cahier des charge type resterait utile si plusieurs PLUi étaient nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire (= cahier des charges commun). Par contre, ce cahier type ne le serait plus dans le cas d'1 seul PLUi couvrant l'ensemble du territoire; il faudrait alors élaborer « simplement » le cahier des charges du PLUi en question.

Dans les procédures de SCOT, PLUi et PLU, voire même d'un aménagement foncier, il existe une phase préalable de « Porter à Connaissance » qui oblige un certain nombre de services et d'acteurs institutionnels à transmettre les informations dont ils disposent. Le cahier des charges type devra bien entendu servir d'outil d'information et de cadrage, de manière à ce que les bureaux d'études qui élaborent ces documents d'urbanisme soient plus efficaces. Au même titre que les documents du Plan de Paysage et le cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales, le cahier des charges type constitue un document de fond dans l'information et le porter à connaissance.

Libellé de la sous-action :

5.4

Réaliser / réviser les PLU (ou 1 PLUi) sur l'ensemble des communes du territoire et développer un urbanisme respectueux des paysages

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Établir une politique réglementaire globale et cohérente qui couvre l'ensemble du territoire en matière d'urbanisme
- Définir / redéfinir les limites de l'urbanisation (en planimétrie et altimétrie) pour chacun des villages des côtes
- Cadrer et anticiper les besoins et nécessités
- Assurer la qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble du territoire dans un objectif de développement durable et respectueux des paysages et de l'identité locale
- Intégrer qualitativement les extensions urbaines à la structure spécifique de chacun des villages et au paysage
- Intégrer et adapter qualitativement les constructions aux spécificités urbaines et architecturales des villages
- Valoriser l'identité territoriale et la cohérence globale sur l'ensemble du territoire

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire
- ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes

CONTEXTE

- Le territoire est couvert partiellement par différents documents d'urbanisme
- Beaucoup de communes n'ont pas de document d'urbanisme
- La définition, la précision et la transversalité des documents d'urbanisme (selon les thématiques abordées dans les dits documents) varie fortement selon les cas
- Les différents documents d'urbanisme des communes ont été réalisés sans cohérence les uns avec les autres
- Absence de réflexion et de projet de développement territorial global et commun sur l'ensemble du périmètre en termes d'urbanisme
- La couverture du territoire en termes de documents d'urbanisme et les différentes définitions réglementaires selon les communes ne permettent pas en l'état actuel de garantir et d'assurer une évolution et un développement urbain et territorial de qualité
- Quelques points noirs ont été constatés (bâtiments et extensions pavillonnaires mal implantées et/ou mal intégrées, entrées de village dénaturées, architectures en rupture avec l'identité locale...)

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

CAUE 55
DDT 55
PNRL
PETR (rapport au SCoT)
Bureaux d'études compétents en matière de Paysage, Urbanisme, Architecture/patrimoine, agriculture, études environnementales, concertation



TYPE D'ACTION

- Action existante ou nouvelle selon les communes
- Action nouvelle en termes de réflexion à l'échelle du territoire des Côtes de Meuse

CALENDRIER

Action à mettre en place relativement rapidement afin d'éviter l'apparition de nouveaux points noirs sur le territoire et sur les différentes communes

Effets recherchés à moyen et long terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Afin de garantir et d'assurer un Urbanisme durable et responsable, ainsi qu'une évolution et un développement territorial de qualité sur l'ensemble du territoire (respect des spécificités et de l'identité du territoire, développement respectueux du paysage...), l'ensemble des communes doivent être couvertes par des PLU ou un PLUi.

Afin d'établir un cadre et des prescriptions qui soient qualitatives, coordonnées et cohérentes sur l'ensemble du territoire, chaque commune doit donc idéalement :

- Réaliser un PLU (ou le réviser au besoin selon les cas)
- ou participer à l'élaboration d'un PLUi

Les réunions de travail et de concertation entre élus doivent permettre aux Communes et aux Communautés de Communes de déterminer l'orientation à prendre.

Dans tous cas, pour l'élaboration des PLU (ou du PLUi), il s'agit de prendre en compte et d'utiliser les réflexions déjà menées lors du Plan de Paysage, et dans les autres études et documents existants (SCoT, Charte du PNRL, ...), mais également des documents d'urbanisme existants sur le territoire (faire attention aux documents éventuellement en cours de réalisation).

• Travail de préparation avec l'appui des partenaires :

- Définir les attentes et besoins en fonction des réflexions déjà menées
- Définir le type de procédure de marché public souhaitée (la plus adéquate) et du calendrier
- Rédaction des pièces administratives (Règlement de Consultation, Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives)
- Réalisation des pièces techniques écrites (Programme et/ou Cahier des Charges, ou Cahier des Clauses Techniques Particulières): utiliser le cahier des charges type pour l'élaboration d'un PLUi ou de PLU, et l'adapter aux spécificités de la commune concernée si nécessaire
- Réalisation / réutilisation des pièces techniques graphiques (cartes, plans, schémas de principe...)
- Déterminer l'ensemble des documents à joindre à la consultation (cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales) ou à indiquer dans le cahier des charges comme document référent à prendre en compte (SCoT, Charte PNRL, Plan Paysage, Schémas directeurs, document d'urbanisme existant...)
- Définir les critères de jugement

• Élaboration du (des) document(s) d'Urbanisme:

- Passer les annonces dans les journaux et sites officiels (selon procédure) et lancer la consultation pour l'élaboration du document d'Urbanisme. Le choix devra se porter sur une équipe pluridisciplinaire de bureaux d'études ayant des compétences transversales (à minima Paysage, Urbanisme, Architecture/patrimoine, agriculture, environnement)
- Joindre le cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales en annexe à la consultation, en tant que document cadre à respecter, ainsi que la synthèse du diagnostic du Plan Paysage

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Documents du Plan de Paysage
- SCoT en cours sur le PETR,
- Charte du PNRL,
- Schéma Directeur des carrières de la Meuse
- Cahier des charges type
- Cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
- Charte Urbanisme Agriculture et territoire (en cours de rédaction - DDT / CA 55 / CAUE 55)
- PLU / PLUi

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- DGF bonifiée
- Appels à projet de l'État
- FCTVA

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire (ensemble des communes)

Précisions / réflexions / pistes :

- Il est important d'éviter la construction sur le Haut des Côtes. Il faut cependant éviter de mettre des freins au développement du territoire.

- Possibilité de lancer une commande d'élaboration de document d'urbanisme groupée sur plusieurs communes afin de mutualiser les moyens et d'aboutir à d'avantage de cohérence.

- Le Plan de Paysage aborde de nombreux points en termes de diagnostic, d'enjeux et d'orientations. Il s'agit donc de joindre le Plan de Paysage aux consultations, et de demander à ce que celui-ci soit un des documents de référence qui devra être traduit dans les documents d'urbanisme.

Le Plan de Paysage, en tant que document de référence, doit permettre d'initier un « réflexe paysage » s'appliquant à tout projet, quelque soit son échelle, sur le territoire.

- La Charte du PNRL, ainsi que le SCoT du PETR (lorsqu'il sera établi), devront également être des documents de référence à prendre en compte et à traduire dans les documents d'urbanisme.

- Favoriser les compétences et la technicité au prix (offre mieux disante) lors de la sélection des candidats à l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agit notamment de s'assurer que les bureaux d'étude ont bien compris et intégré l'importance des documents cadres (Charte PNRL, Plan de Paysage, Cahier de prescriptions et cahier des charges) dans leur méthodologie d'élaboration du document d'urbanisme. Ce point peut par exemple être pris en compte dans les critères de jugement et dans la notation technique des offres.

- Les prescriptions et conseils ne sont pas toujours applicables s'ils restent sur la base du volontariat. Il s'agirait donc d'imposer et de réglementer d'avantage pour obtenir des résultats. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme, le cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales (Action n°5.2) doit impérativement constituer un document cadre et être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Concrètement, cela signifie que, d'une manière ou d'une autre, ce cahier de prescriptions devrait faire partie intégrante du règlement d'urbanisme applicable (= transcription dans le Règlement ou document annexe joint au règlement).

Libellé de la sous-action :

5.5

Améliorer l'intégration paysagère de zones aménagées et bâtiments existants

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie et le paysage
- Améliorer l'attractivité du territoire en retrouvant localement des vues plus qualitatives
- Amoindrir les effets négatifs des bâtiments ou des secteurs de constructions qui nuisent à la typicité et à la qualité du paysage

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire

Sous-enjeu: Renforcement de l'intégration des bâtiments dans le paysage

CONTEXTE

- Certaines constructions (ou groupe de constructions) du territoire sont mal intégrées du fait de leur implantation, de leur principe constructif, des matériaux ou couleurs utilisées et/ou encore du fait de l'absence d'un traitement paysager autour du bâtiment
- Des éléments bâtis perturbent des vues majeures sur la côte ou sur des éléments de patrimoine emblématique du territoire
- Des éléments bâtis qui nuisent à l'image et à la typicité du territoire (facteur de diminution de l'attractivité touristique)

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

CAUE 55,
PNRL
Chambre d'Agriculture



TYPE D'ACTION

Action existante (continuer les réflexions déjà amorcées)

Action nouvelle (identifier, répertorier les éléments problématiques et apporter des solutions)

CALENDRIER

Moyen terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

• Identifier les zones de constructions et les bâtiments problématiques :

Afin de compléter le travail amorcé sur cette question lors du diagnostic du Plan de Paysage, il s'agit d'identifier l'ensemble des zones de constructions et des bâtiments problématiques existants (bâtiments agricoles et d'activité, extensions urbaines, habitations, notamment en entrée de village...)

Pour ce faire :

- Utiliser les documents du Plan de Paysage
- S'appuyer sur les connaissances des élus et acteurs locaux
- Effectuer des visites de terrain complémentaire
- Répertorier l'ensemble des secteurs et constructions problématiques

• Organiser les réflexions sur la problématique d'insertion des constructions :

- Organisation de réunions entre les Communautés de communes, les différents élus, le CAUE 55, le PNRL, la DDT
- Établir les caractéristiques des éléments concernés pour pouvoir définir des prescriptions adéquates
- Définir des règles d'implantation pour une intégration optimale et une adaptation aux caractéristiques locales du paysage
- Réflexion au cas par cas, en fonction des caractéristiques locales pour apporter une solution à une meilleure intégration des bâtiments (plantation, réhabilitation, couleurs, matériaux...)

NB: Ces réunions pourront être menées conjointement avec les réunions dédiées à l'élaboration du cahier de prescription paysagères, urbaines et architecturales, et les réflexions sur l'intégration des bâtiments devront alimenter le cahier de prescriptions.

• Mettre en oeuvre des solutions d'amélioration d'intégration des bâtiments :

- Continuer les réflexions menées pour l'intégration de la ZAC du Pâquis et les concrétiser (remise à jour de l'étude réalisée quant à l'aménagement de la ZAC)
- Réaliser les diverses solutions au cas par cas pour améliorer l'intégration des bâtiments (habitats, bâtiments agricoles, zones commerciales et industrielles, proposition d'une palette végétale indigène, proposition d'un accompagnement végétal adapté, travail sur les vues et les perspectives, discussion avec les industriels...)
- Sensibiliser et conseiller les propriétaires concernés dans le cas de constructions privées dont l'intégration ne peut être améliorée par un travail sur l'espace public
- Réglementation via PLU / PLUi

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Cahiers du CAUE 55
- Cahiers de prescription de la Chambre d'Agriculture
- Cahier de prescription (action n°5.2)
- PLU / PLUi
- Sensibilisation
- Charte Urbanisme Agriculture et territoire (en cours de rédaction - DDT / CA 55 / CAUE 55)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

- Ensemble du territoire (éléments ponctuels)
- ZAC du Pâquis
- Certains bâtiments agricoles
- Certaines habitations
- Certaines entrées de village



À l'entrée de Vigneulles : une image bâtie en déconnexion avec la typicité du territoire et qui nuit à la perception des Côtes



Vue lointaine sur Hattonchâtel

Entrée de Vigneulles : une zone pavillonnaire et une petite zone commerciale sans aucun verger, qui font oublier la perspective sur Hattonchâtel et l'ambiance typique du territoire



Heudicourt-sous-les-Côtes : une extension pavillonnaire qui fait oublier le clocher du village devenu un élément de second plan

Libellé de la sous-action :

5.6

Création d'un label et logo Plan Paysage à attribuer aux communes (respect du cahier des prescriptions urbaines, paysagères et architecturales)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

3

OBJECTIFS

- Accompagner un développement territorial respectueux des patrimoines et des paysages
- Sensibiliser à l'importance de conserver et développer un cadre de vie de qualité et faire prendre conscience des risques
- Valoriser et améliorer le fonctionnement et le cadre de vie des villages
- Anticiper et lutter contre les risques et les phénomènes de banalisation liés au développement des extensions urbaines et au traitement des limites séparatives
- Inciter au respect du cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
- Créer une identité visuelle pour le territoire reconnaissable facilement par les usagers, utilisateurs et visiteurs
- Créer un marqueur de qualité

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire
- ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes
- ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local

CONTEXTE

- Des constructions mal intégrées et/ou qui dénotent (implantation, principe constructif, matériaux, couleurs, traitement paysager autour du bâtiment)
- Des éléments bâtis perturbant la lecture d'éléments patrimoniaux, voire emblématique du territoire
- Des éléments bâtis qui nuisent à l'image et à la typicité du territoire
- Des projets et constructions récentes qui nuisent à la qualité du paysage et à l'identité du territoire
- Une dynamique d'extension pavillonnaire croissante sur certains secteurs, problématique pour l'image typique du territoire et le cadre de vie
- Des phénomènes de banalisation liés au développement des extensions urbaines et au traitement des limites séparatives

PORTEUR(S)

Communautés de communes

PARTENAIRE(S)

Communes
PNRL
CAUE 55
DDT 55
Bureaux d'études compétents en matière de marketing territorial, charte graphique, graphisme

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

NB: logo existant créé dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage

CALENDRIER

Moyen terme

Les Côtes de Meuse



Logo réalisé par Amplitude Paysage dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Le but est de mettre en place un véritable marketing territorial, notamment au travers la création d'un logo et d'un label, permettant d'apporter une empreinte claire et forte, d'augmenter la renommée du territoire afin de le promouvoir. C'est donc un moyen de diffuser une image identifiable et représentative du paysage des Côtes de Meuse, positive et plus attractive pour le territoire (en termes d'habitat, d'activités et de tourisme). C'est aussi un outil pour interpeller et sensibiliser les personnes aux qualités et spécificités du territoire.

• Travail préparatoire :

- Créer un logo (ou conserver / améliorer le logo Plan de Paysage existant)
- Définir les attentes et critères du label (rédiger un cahier des charges)
- Définir les intérêts de l'obtention du label (mise en place d'une signalétique, hausse de l'attractivité, prix ou récompense,...)
- Possibilité d'une définition en interne avec les partenaires locaux et institutionnels
- Possibilité de lancer d'un appel d'offre pour l'élaboration du label, d'une charte, d'un cahier des charges et d'un logo
- Possibilité de lancer un appel à projet local

• Informer et sensibiliser :

- Communiquer et faire la promotion du label et du logo (utiliser les outils existants)
- Sensibiliser à l'intérêt d'un développement de qualité du cadre de vie
- Sensibiliser à l'intérêt du respect du cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
- Informer des intérêts de l'obtention du label

• Attribution du label / logo :

- Création d'un jury pour l'attribution du label (CAUE 55 / PNRL / habitants / représentants des Communautés de Communes...)
- Mettre en place un appel à candidature
- Création d'une signalétique spécifique et définition de sa localisation et de son système d'implantation sur la commune concernée

..

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Cahier des charges type
- Cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
- Charte graphique

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Programme LEADER
- Bureau d'étude en communication-graphisme / développement territorial

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Ensemble du territoire

Exemples de labels et logos sur d'autres territoires:

Des labels et logos définissant des territoires identifiables existent en France ou dans les pays limitrophes. Sur les Côtes de Meuse, le label et le logo associé doivent pouvoir permettre une identification claire, une image identitaire et valorisante du territoire, et traiter de la qualité sur différentes thématiques à définir (paysages, cadre de vie, patrimoines, produits du terroir, accueil, tourisme,...).



Le Canton de Valais en Suisse est un exemple de mise en place d'un label de qualité rattaché aux offres et produits du territoire
 Pour plus d'information : <http://www.valais-community.ch>

Libellé de la sous-action :

6.1

Requalifier et redynamiser les villages

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Préserver, améliorer et valoriser le cadre de vie des villages
- Valoriser l'identité villageoise (patrimoine bâti et végétal, revêtements, matériaux, végétation...)
- Amélioration de la fonctionnalité urbaine et la sécurité, notamment piétonne (pratiques, usages, normes...)
- Réflexion et requalification des usoirs au regard de l'identité et des usages actuels
- Questionner la place de la voiture dans les villages et faire de la médiation (stationnements)
- Redynamiser les villages (vie sociale, culturelle et économique)
- Améliorer l'attractivité des villages
- Soutien au déploiement de la fibre optique dans les bourgs

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local
Préservation et valorisation du cadre de vie local
Sous-enjeux:
Rénovation et valorisation des villages
Adaptation des aménagements en fonction des pratiques et des usages dans les villages
Réinterprétation et adaptation du rôle de l'usoir

CONTEXTE

- Absence d'activités, commerces et services de proximité dans certains villages
- Insécurité de la traverse dans certains villages
- Entrées typiques parfois un peu dénaturées dans certains villages
- Matériaux et aménagements dégradés dans certains villages, secteurs ou rues
- Présence ponctuelle de délaissés, ruines
- Prédominance de la voirie et du caractère routier
- Lignes et réseaux aériens visibles

PORTEUR(S)

Communes

PARTENAIRE(S)

Communautés de Communes
CAUE 55
CD 55
DDT 55
PNRL
Bureaux spécialisés et compétents en Paysage, Urbanisme, Architecture-Patrimoine bâti et VRD



Heudicourt-sous-les-Côtes



Pagny-derrière-Barine



Pagny-derrière-Barine

Exemples de villages lorrains requalifiés avec enfouissement des réseaux et aménagements des espaces

TYPE D'ACTION

Action existante (réalisé ou projeté sur certains villages)

Action nouvelle pour la grande majorité des villages

CALENDRIER

Court ou moyen terme pour la mise en oeuvre de la démarche de requalification (selon les contraintes)

Réalisation préconisée à court-moyen terme (2 à 10 ans)

Effets à compté de la réalisation : effets à long terme (30 ans)

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

La requalification des villages constitue une action forte et importante puisqu'elle répond à des enjeux majeurs de cadre de vie, de valorisation du patrimoine et de l'identité locale, de fonctionnement urbain, de fonctionnement technique (réseaux secs et humides), de sécurité, mais également d'attractivité touristique vis-à-vis d'un patrimoine préservé, valorisé et attractif, et donc à des enjeux économiques.

La requalification peut également permettre de réfléchir à la logique urbaine et structurelle des villages-rues (extensions pavillonnaires en cohérence et en continuité de l'existant, réflexion sur la transformation des villages-rue en villages-rue complexes), aux implantations traditionnelles des constructions en pied de côte (réflexion sur une limite altimétrique pour les nouvelles extensions et construction sur les coteaux), à la valorisation du patrimoine bâti et végétal, à la prise en compte des vues et des perspectives et de la relation entre le village et son paysage, son environnement...

De manière générale, le projet de requalification doit être abordé de manière globale sur l'ensemble du village concerné et son environnement proche. Les études envisagées doivent porter sur l'espace public, les entrées de village traditionnelles,... et notamment sur la réinterprétation et l'adaptation du rôle de l'usoir (réflexion sur les potentiels d'adaptation, l'organisation, les formes, les usages, la gestion, l'appropriation et l'implication des habitants...), mais aussi sur l'enfouissement des réseaux, la mise en sécurité, les matériaux, le mobilier urbain, l'éclairage,...

• Faire un bilan de l'état existant :

- Établir un diagnostic (ou pré-diagnostic) sur l'ensemble du village. L'état des lieux doit être transversal et aborder différentes thématiques (paysage, urbanisme, liaisons urbaines, déplacements doux, patrimoine bâti et végétal, technique, voirie, réseaux divers, état des matériaux, sécurité, accessibilité aux services de proximité et aux bâtiments publics depuis l'espace public...)

• Établir un pré-programme et un cahier des charges :

- En fonction de l'état des lieux, définir les enjeux et les objectifs de la requalification
 - Rédiger un programme (ou pré-programme) et un cahier des charges afin de cadrer la mission en vue d'une consultation de bureaux d'études

• Lancer des études et des projets de maîtrise d'oeuvre

- Lancer une consultation pour s'adjoindre les compétences nécessaires (bureaux d'étude pluridisciplinaires (Paysage, urbanisme, Patrimoine bâti, VRD))

NB:

- Le CAUE, la DDT et le PNRL peuvent accompagner les communes dans l'établissement d'un pré-diagnostic, et dans l'élaboration d'un programme et d'un cahier des charges pour la requalification.
- Les études et travaux de requalification peuvent être soutenus par l'État et la Région (subventions).
- Suivre le schéma présenté par le département pour le développement de la fibre optique

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- SDTAN
- Appel d'offre de maîtrise d'œuvre
- Prendre exemple sur la commune de Viéville-sous-Côtes et Bonzée en termes de traitement des usoirs
- Exemple de requalification menée sur Heudicourt-sous-les-Côtes
- Cahier de prescriptions paysagères, urbanistiques et architecturales à réaliser (cf. Action n°5.2)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Effort financier conséquent des collectivités locales nécessaire (négociation à engager entre Collectivités locales et Région)
- Subventions pour l'amélioration du cadre de vie, le développement, la sécurité et l'accessibilité (DETR, Amendes de Police)
- Subventions pour l'amélioration énergétique (ADEME)
- Aides de la Région (rénovation énergétique et identité patrimoniale)

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Tous les villages non requalifiés

Définir les secteurs et villages prioritaires

Détails sur les aides et subventions pour la requalification des villages :

Une fois le projet (AVP) et l'estimation des montants de travaux établis, la collectivité doit monter un dossier de demande de subventions.

- La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est annuelle et les crédits sont votés chaque année par le Parlement. Le montant de la subvention susceptible d'être allouée est calculé par application d'un taux compris, en Meuse, entre 20 à 40 % du montant des travaux pour les aménagements urbains. Les subventions sont accordées par le préfet.

La dépense subventionnable est plafonnée à 150 000 € HT par opération ou tranche d'opération (possibilité de réaliser une requalification en plusieurs tranches).

Sont éligibles toutes les communes de moins de 2 000 habitants, mais également les communes de 2 000 habitants dès lors que leur population n'excède pas 20 000 habitants et que leur potentiel financier ne dépasse pas 1,3 fois le potentiel financier moyen national.

Différents types d'investissements sont concernés (aménagement urbains, accessibilité aux ERP, travaux de restauration et de mise en valeur d'un patrimoine remarquable, structures de services au public, équipements sportifs...)

Le dossier de demande de subvention doit comprendre : note explicative du projet, délibération du conseil municipal sollicitant la DETR, plan de situation, devis détaillés, plan de financement visé, photographies du site, attestation de propriété ou extrait de matrice cadastrale, attestation de non-commencement des travaux.

- Les amendes de Police :
L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire.

Les amendes de Police constituent une « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ». Ces subventions concernent :

- les travaux améliorant la sécurité des usagers (carrefours, passages et cheminements piétons, trottoirs, signalisation routière, mobilier urbain, plantations...)
- les travaux améliorant l'accueil du public

- l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) subventionne les travaux de rénovation énergétique. Les travaux sur les réseaux (enfouissement de réseaux, éclairage public) sont éligibles à la prime énergie (CEE) tant qu'ils contribuent à l'amélioration énergétique.

- Contrat Plan Épargne Logement

Libellé de la sous-action :

6.2

Valoriser les délaissés en centre-village (dents creuses, ruines...) :

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Redonner une image plus positive aux centre-villages
- Sensibiliser et inciter à l'entretien et à la rénovation du patrimoine bâti
- Rénover et valoriser les cœurs de village par la réhabilitation de bâtiments
- Revaloriser les centres villages par une rénovation des éléments bâtis non entretenus ou en ruine
- Revaloriser les centres villages par des aménagements publics
- Rénover / améliorer les bâtiments énergétiquement, en conservant le caractère identitaire des centre-villages
- Renforcer les projets de logements, de services et d'activités dans les cœurs de village
- Préserver la centralité et limiter les extensions périphériques

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local
- Sous-enjeux:
- Rénovation et valorisation des cœurs de village
 - Adaptation des aménagements en fonction des pratiques et des usages dans les villages
 - Intégration des nouvelles constructions

CONTEXTE

- Présence ponctuelle d'espaces délaissés et sans vocation
- Présence ponctuelle de bâtiments délaissés et en ruine
- Phénomène de désertification des centre-villages
- Image peu valorisante dans le cas de certains centre-villages
- Habitations en centre-village peu attractives pour les acheteurs qui préfèrent construire (en périphérie de village)

PORTEUR(S)

Communes

PARTENAIRE(S)

Communautés de Communes
 Bailleurs sociaux, porteurs de projets, artisans, promoteurs/ investisseurs
 CAUE 55, ADEME, PNRL
 ANAH, PETR
 Bureaux d'études en paysage et urbanisme et architecture



Gironville : un bâtiment en mal entretenu qui donne une image de déprise



Dent creuse à Hattonville : un espace à exploiter

TYPE D'ACTION

Action nouvelle
 Action très importante car il y a un risque réel de voir les centres villages désertés dans les années à venir.

CALENDRIER

Mettre en place la réflexion rapidement (court terme)
 Mise en place de projets à moyen terme et long terme

DESCRIPTIF DE L’ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Faire un bilan de l’état existant :**
 - Identifier et répertorier l’ensemble des éléments bâtis non entretenus ou en ruine
 - Identifier et répertorier l’ensemble des dents creuses et espaces sans vocation
 - Identifier et répertorier les propriétaires concernés

- **Information et sensibilisation :**
 - Sensibiliser et discuter avec les propriétaires privés concernés afin de trouver une solution adaptée
 - Bien informer les habitants sur les possibilités, et les accompagner afin qu’ils fassent le choix les plus pertinents par rapport aux travaux à envisager en termes d’intégration pour les nouvelles constructions (implantation par rapport à la voirie, alignement des façades, harmonie des matériaux de construction, des formes et des couleurs...), de rénovation structurelle, de façade ou énergétique (utiliser le cahier des prescriptions paysagères, urbaines et architecturales - cf. Action 5.2)
 - Conseiller / accompagner les habitants dans leurs démarches, y compris financières
 - Soutenir la rénovation de bâtisses abandonnées en centre des villages (privées et publiques)

- **Maîtriser le foncier pour valoriser l’image du centre-village :**
 - Rachat de la parcelle par la collectivité
 - Possibilité d’utiliser la « Procédure d’abandon manifeste » en cas de nécessité et d’impossibilité d’entente avec le propriétaire (permet de minimiser certains délais)

- **Mettre en place des projets :**
 - Identifier les secteurs propices à des projets de construction / rénovation : création de logements locatifs, d’hébergements touristiques, de commerces, restaurants/café, boutiques d’artisans, services publics et de proximité (en fonction des opportunités, des possibilités foncières, des nouveaux besoins pour adapter l’offre à la demande...)
 - Identifier les lieux propices ayant un intérêt en termes de conservation d’espace ouvert (non bâti) pour l’élaboration de projets d’espace public (dents creuses ou bâtisses en ruine) en fonction des besoins et des caractéristiques de l’emplacement : aménagement de placettes, espaces de pause, de loisirs, jeux d’enfants (réflexion à intégrer dans le cadre d’une réflexion globale de requalification de l’ensemble du village - cf. sous-action n°6.1)

- **Mettre en place une démarche / un dispositif de suivi :**
 - Maintenir une vigilance sur le patrimoine pour anticiper sur le phénomène de dégradation des bâtiments et en cas de projet de rénovation (d’isolation par l’extérieur par exemple)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Cadastre
- Procédure d’abandon manifeste
- Subventions à destination des commerçants et artisans locaux
- OPAH (exemple d’OPAH sur la Commune du Charbon Lorrain)
- Territoire à énergie positive
- PETR

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Subventions de l’ANAH pour les rénovations des habitations privées
- Primes / crédits d’impôts dédiés à la rénovation énergétique (aides de l’ADEME)
- Financement du Conseil Départemental en cas de ruine
- Aides de la Région (rénovation énergétique et identité patrimoniale)
- Aides des Communautés de Communes

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Identifier et localiser les secteurs prioritaires :

- Centre-villages avec des éléments bâtis non entretenus ou en ruine
- Centre-villages avec des dents creuses ou des bâtiments en ruine

Précisions / réflexions / pistes :

- Identifier les aides à l’achat d’une maison dans le village qui éviterait / minimiserait les constructions nouvelles (beaucoup de maisons à vendre dans les centre-villages ne trouvent pas d’acquéreur).

- Les communes doivent être plus assistées pour taxer les logements vacants.

- Les dossiers OPAH sont contraignant, car ils posent des conditions en termes de ressources

Libellé de la sous-action :

7.1

Sensibiliser les habitants aux atouts et patrimoines du territoire

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Valoriser le patrimoine et l'identité locale
- Développer la connaissance des habitants sur le patrimoine local
- Mettre en place des personnes relais pour la valorisation du territoire et de ses atouts / patrimoines (ambassadeurs du territoire)
- Anticiper et limiter les phénomènes néfastes pour l'identité territoriale comme la banalisation du paysage liés à l'intervention des particuliers (architecture, haies de thuyas, clôtures,...)

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire
- Sous-enjeu: Anticipation et lutte contre les risques et les phénomènes de banalisation liés au développement des extensions urbaines et au traitement des limites séparatives
- ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes
- ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local

CONTEXTE

- La plupart des habitants n'ont pas forcément conscience de la diversité des richesses identitaires du territoire (paysage, système paysager, urbanisme spécifique, architecture, patrimoine historique, petit patrimoine lié à l'eau, milieux écologiques, faune et flore, productions locales et produits du terroirs...)
- Les nouveaux résidents ne connaissent pas le territoire et son patrimoine
- Méconnaissance de l'histoire locale (hormis les grands événements historiques)
- Il existe un désintérêt du patrimoine, notamment du fait de sa méconnaissance
- Les habitants ont une vision négative du territoire et le (se) dévalorisent

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

PNRL,
CAUE 55,
CPIE,
DDT 55
Associations locales (CPIE, MNE,
associations des Forts de Liouville, de Jouy et Gironville, Hatton Initiatives,...)

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Court terme
Moyen terme
Long terme

Action à mettre en place à court terme et à poursuivre sur le long terme

Chapelle Saint-Vanne (16 / 20 ème siècle) : un bâtiment partiellement détruit puis reconstruit post guerre



Hattonchâtel, est installé sur un éperon rocheux. Il assurait sa défense grâce à la pente et à un large fossé formant une « barre ». La protection était renforcée par un rempart qui encerclait le château et le village



DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Informier et sensibiliser sur l'aspect paysager, urbain, environnemental :**
 - Informer sur l'état actuel du territoire : atouts, faiblesses, risques (présentation publique, sites Internet, courriers, dépliants...)
 - Utiliser les éléments du cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
 - Utiliser le diagnostic du plan de paysage

- **Accueillir, informer et sensibiliser les nouveaux arrivants :**
 - Organiser des soirées d'accueil : présentation des élus et acteurs, présentation des services et des commerces, présentation des atouts paysagers, urbains, patrimoniaux (bâti, végétal, environnemental) du territoire et des projets en cours, présentation du calendrier des manifestations, dégustation / apéritif dînatoire,...
 - Créer un kit de découverte pour les nouveaux arrivants : dépliants, guide et autres supports sur les atouts du territoire (lieux emblématiques, visites, commerces, produits du terroir...), panier de dégustation des produits locaux,...
 - Sensibiliser sur les risques et points noirs

- **Organiser des manifestations pour sensibiliser et susciter l'intérêt :**
 - Organiser des visites du territoire sur le paysage, l'architecture et le patrimoine, l'urbanisme local et ses spécificités, les cultures (arboriculture et vergers, vigne, élevage...), l'écologie et la biodiversité...
 - Mettre en place régulièrement des concours (photos, dessins...)
 - Mettre en place des expositions sur les atouts du territoire

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- kit de découverte pour les nouveaux
- Réunions de présentation,
- Communication et sensibilisation par différents supports d'information,...
- Cahier de prescriptions paysagères, urbaines et architecturales
- Documents / extraits du Plan de Paysage

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Communautés de Communes
- PNRL
- Associations
- A noter que cette action peut se faire avec un faible coût d'investissement, mais elle pourra demander un temps de travail assez important (notamment en terme d'animation).

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

- Ensemble du territoire



Libellé de la sous-action :

7.2

Entretenir le patrimoine bâti

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Valoriser le patrimoine et l'identité locale
- Pérenniser la qualité du patrimoine
- Diversifier les usages pour justifier le maintien du patrimoine
- Financer l'entretien du patrimoine

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local

CONTEXTE

- Le patrimoine bâti du territoire est généralement bien entretenu et bien mis en valeur
- Quelques éléments manque d'entretien courant (lavoirs....)
- Il y a eu très ponctuellement des erreurs de restauration
- Les communes n'ont pas forcément les financements pour entretenir ou rénover le patrimoine bâti (églises, lavoirs, fontaines, monuments historiques...) qui se dégrade avec le temps et dont l'entretien courant et la restauration (le cas échéant) coûtent cher
- Les édifices ont parfois perdu leur vocation première et/ou ne sont pas souvent utilisés
- Les usagers semblent attachés à ce patrimoine (églises, mairies, lavoirs, monuments...)

PORTEUR(S)

Communautés de communes

Communes

PARTENAIRE(S)

- CAUE 55
- Fondation du Patrimoine
- Associations des Forts de Liouville, de Jouy et Gironville, Hatton Initiatives,...



TYPE D'ACTION

Action existante à renouveler et à développer

CALENDRIER

Selon les besoins et les urgences de chacun des éléments patrimoniaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Identifier les éléments patrimoniaux nécessitant un entretien et/ou une restauration:**
 - Récupération des informations auprès des élus communaux, des habitants,...
 - Visites de site
 - Répertoire les patrimoines nécessitant une intervention
- **Trouver / créer les opportunités pour justifier le maintien du patrimoine :**
 - Diversification des usages des bâtiments publics Exemples : lavoirs comme lieux d'exposition, églises accueillant des concerts ou des événements culturels, écoles/mairies proposant des salles à la location...
- **Trouver les moyens pour entretenir et rénover le patrimoine bâti :**
 - Bénévolat pour des travaux d'entretien et de restauration
 - Appels aux dons (financement participatif) pour l'entretien et/ou la restauration du patrimoine bâti (et du petit patrimoine) dans les villages : à noter que le « mécénat populaire », comme on l'appelait encore il n'y a pas si longtemps, connaît actuellement un regain d'intérêt spectaculaire. Internet, les nouveaux médias en général, et singulièrement les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et autres), ont changé profondément la donne en matière de collecte de fonds.
 - Utiliser les communautés des réseaux sociaux pour créer un élan de mobilisation en vue de la défense du patrimoine local
 - Utiliser les sites Internet spécialisés dans la collecte de fonds pour faire connaître un projet de restauration auprès d'un maximum de personnes (sites de « crowdfunding » = « mécénat des foules »). Ce sont des sites sur lesquels il est très facile de donner (en « un clic »), et qui sont parfaitement connectés aux réseaux sociaux de manière à « faire le buzz ». Il faut déterminer un objectif de collecte et une période pendant laquelle les gens vont pouvoir collecter (entre 1 et 6 mois en général)
 - Possibilité d'essayer de trouver de « vrais mécènes » de manière plus traditionnelle (entreprises ou particuliers ayant une sensibilité au patrimoine français rural)
 - Utiliser les aides existantes pour la restauration du patrimoine bâti : Département et Région (à vérifier), Fondation du Patrimoine (subventions et appel aux dons), Fondation VMF / «Fous de Patrimoine», Fondation « Pays de France » du Crédit Agricole, Association Sauvegarde de l'Art Français (pour les églises)
 - Dans le cas de patrimoines protégés (inscrits ou classés) : aides de la Fondation pour les Monuments Historiques, de l'État (DRAC), de la Région

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Sites Internet
- Réseaux sociaux
- Chantiers d'insertion
- Bénévolat
- Appels aux dons

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Dotation DETR
- Aides de la Région / du Département
- Aides de la DRAC
- Appels aux dons / mécénat
- Fondation du Patrimoine
- Monuments Historiques
- Fondation VMF / «Fous de Patrimoine»
- Associations

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

A identifier

Exemple de sauvetage, restauration et reconversion d'une église

État en 2010

Saisi par l'Observatoire du Patrimoine Religieux, le maire a accepté que l'église soit cédée, pour un euro symbolique, à l'Association de Sauvegarde, présidée par Albert Noblesse. Depuis 2010, l'association a sauvé l'église de la ruine (murs remontés et consolidés, charpente entièrement restaurée, clocher déposé et restauré...). Les travaux ont été réalisés par les bénévoles de la paroisse et les travaux techniques par une entreprise.

Le projet a consisté, en cet ancien lieu de culte rénové, à créer un lieu de culture et de spectacle, mais aussi d'amitié et de rencontres, tout en préservant un espace de recueillement.

Cet exemple montre clairement qu'un édifice n'est jamais irrécupérable et qu'il existe de multiples possibilités pour le sauver. Dès lors qu'une association (même petite) arrive à regrouper les fonds nécessaires pour le sauvetage d'une église (une municipalité ne peut se réfugier derrière l'argument du défaut de moyens). Le financement d'une restauration représente un coût non-négligeable, certes, mais pas impossible à atteindre. Il faut donc financer intelligemment en distinguant le gros œuvre de la décoration, les urgences, et savoir miser sur le bénévolat et le mécénat. En la matière, l'outil associatif est une excellente réponse aux besoins des sauveteurs du patrimoine.

Ce projet, outre l'importance relative des sommes engagés, prouve que le patrimoine religieux est un précieux atout de revitalisation des communes, et en particulier des communes rurales.

Budget total : 104 500 €, dont Fondation VMF : 27 500 €, Fonds propre de l'association : 21 000 €, Subvention Fondation du Patrimoine : 15 000 €, Prix Pèlerin : 15 000 €, Dons recueillis par la Fondation du Patrimoine : 11 767 €, autres dons : 9 233 €, Sauvegarde de l'Art Français : 5 000 €.

Nota : Les travaux réalisés par les bénévoles sont estimés à 65 000 €.

Source : <http://www.patrimoine-religieux.fr>



État en 2010

État en 2013



AXE STRATÉGIQUE 3

« VALORISER LA NATURE DES CÔTES DE MEUSE »

**Soutenir la biodiversité, préserver et valoriser les ressources
et atouts naturels**

Libellé de la sous-action :

8

Sensibiliser / informer / former au paysage et à l'environnement (les élus et décideurs, habitants et grand public)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Faire connaître les qualités et les richesses des milieux naturels du territoire par le plus grand nombre
- Valoriser les milieux naturels
- Valoriser le patrimoine naturel et l'identité locale
- Faire connaître et valoriser le territoire auprès des habitants
- Relayer la connaissance sur le territoire et ses richesses (mettre en place des personnes relais pour élargir la connaissance au plus grand nombre)
- Préserver / restaurer la diversité et les richesses naturelles en lien avec les activités humaines
- Promouvoir un développement respectant et valorisant le paysage et les ressources naturelles

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables:
 ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques (TVB) :
 ENJEU A3-3 : Mise en place d'une politique globale sur les espaces naturels : Sensibilisation et valorisation du rôle et du fonctionnement écologique sur le territoire

CONTEXTE

- Le territoire offre un paysage fort et unique, notamment au travers du relief des Côtes, élément emblématique du territoire
- Le territoire concentre une richesse écologique au travers de nombreux milieux et spécifiques et exceptionnels
- La présence de nombreuses ZNIEFF, d'ENS (Espaces Naturels Sensibles) et du site Natura 2000 « Hauts de Meuse » sur le périmètre d'étude ou à proximité montre une grande richesse spécifique et/ou la présence d'une espèce remarquable, rare et/ou menacée.
- Le territoire abrite une faune et une flore variées et spécifiques au travers de divers milieux
- La sous-trame thermophile (vergers, vignes, falaises, carrières, pelouses sèches) constitue un corridor spécifique et rare mais de plus en plus menacé
- Méconnaissance assez forte de la majorité des élus et du grand public du patrimoine paysager et écologique du territoire
- Une grande méconnaissance de l'agriculture en tant qu'activité productrice de milieux de grande valeur et de biodiversité (vergers, vignes, élevage...)

PORTEUR(S)

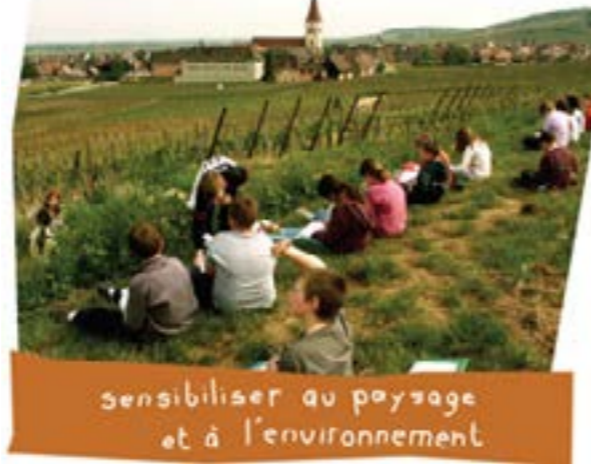
Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

LPO, Écomusée, CPIE, associations environnementales
 PNRL, ONF, DDT, CAUE 55, OT
 Association des Communes forestières, Club des Côtes, prestataires touristiques, habitants, agriculteurs, producteurs, restaurateurs, Fédération de Chasse
 Artisans du bâtiment, formations professionnelles



Source: <http://www.paysages-ccvk.fr>



TYPE D'ACTION

Action existante (travail des associations)

Action nouvelle

CALENDRIER

Dès que possible

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Préparer des supports pour l'information et la sensibilisation :**
 - Faire l'inventaire des supports existants (les mettre à jour si nécessaire)
 - Produire des éléments d'information et de sensibilisation sur les paysages et milieux naturels à diffuser (plaquettes, sites Internet, journaux des Communautés de Communes et des Communes,...)

- **Réunir le plus largement autour des enjeux de paysage et d'environnement :**
 - Identifier les personnes ressources et les relais potentiels
 - Mettre en lien les acteurs du territoire pour la préservation du patrimoine naturel
 - Organiser des réunions de sensibilisation sur la prise en compte des paysages et de l'environnement dans l'aménagement et l'exploitation du territoire auprès des élus, agents territoriaux, agriculteurs
 - Délocaliser les réunions dans les villages pour toucher les personnes qui ne se déplacent pas
 - Solliciter les particuliers, qui peuvent également être des relais d'information et de sensibilisation
 - Mise en place d'appels à projet pour favoriser les initiatives personnelles / associations pour sensibiliser les habitants et différents publics aux paysages et à l'environnement

- **Apporter une connaissance des atouts du paysage et de l'environnement, sensibiliser à la fragilité du paysage et des milieux et aux risques :**
 - Utiliser les supports existants ou créés, réaliser des publications régulières (articles courts pour sensibiliser régulièrement)
 - S'appuyer sur un réseau de personnes ressources du territoire pour organiser des formations / animations (naturalistes amateurs ou professionnels, CPIE, MNE, Natur'aile...)
 - Développer les moyens humains pour sensibiliser, former, animer
 - Porter à connaissance du grand public / des habitants (scolaire, science participative, enfant...). Voir l'expérience de « jardin au naturel »
 - Mettre en place des formations et animations participatives pour tous les types de publics (séniors, adultes, enfants, agriculteurs...)
 - Organiser une exposition itinérante de photographies montrant l'évolution des paysages au cours des années et sensibilisant sur leur dégradation
 - Sensibiliser les nouveaux arrivants dès leur arrivée et par tous moyens

- **Sensibiliser / éduquer les jeunes générations au paysage et à l'environnement :**
 - Faire des interventions dans les écoles : concevoir et réaliser intervention et une pédagogie type (à adapter en fonction des tranches d'âges)
 - Profiter du passage d'enfants sur le territoire pour informer, sensibiliser (Écomusée d'Hannonville-sous-les-Côtes, CPIE et autres points de passage à identifier)
 - Programme de formation pour les futurs constructeurs ou aménageurs (lycée et collège technique, lycées agricoles)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Supports numériques, sites Internet
- Supports papiers divers (lettre d'information, journaux des Collectivités, plaquettes...)
- Réunions de travail et réunions publiques
- Événements et manifestations
- Expositions, photographies, film documentaire
- Visites du territoire
- Voir ce qui se fait en forêt de Verdun

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Associer les habitants et les acteurs du tourisme locaux pour une meilleure reconnaissance territoriale de la richesse naturelle du territoire
- LEADER

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Ensemble du territoire
Site de Gévaux à Géville
Secteur zone rouge aux Éparges

Précisions / réflexions / pistes :

- Trouver et réunir un ensemble de personnes (un groupe) qui expriment une motivation
- Identifier un ou des ambassadeurs du Plan paysage des Côtes de Meuse qui passeraient dans chacune des communes (ex : réseau des messagers du parc) et qui pourraient contribuer à la formation et à la sensibilisation au patrimoine naturel :
- 1 élu par conseil municipal devrait être référent qui serait le relais entre associations, habitants, agriculteurs. Et se faire connaître en tant que personne ressource de la commune
- 1 représentant des agriculteurs (pour sensibiliser)
- Le réseau des hébergeurs pourrait se faire le relais de la sensibilisation au patrimoine naturel

- Une animation du réseau est nécessaire pour que ça soit viable et dynamique : créer une carte de membre « J'aime les Côtes de Meuse » avec un système de « gain de points »
- Tirer parti de Label type « Marque Parc »,...



Libellé de la sous-action :

9.1

Préserver et valoriser les éléments paysagers et naturels remarquables

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Préserver et valoriser les spécificités du paysage et les espaces naturels du territoire
- Préserver et valoriser les milieux écologiques spécifiques et la biodiversité liée à la mosaïque de milieux
- Favoriser les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et réduire l'usage des produits phytosanitaires
- Trouver un équilibre et une symbiose entre production et biodiversité
- Développer la politique d'ENS (Espaces Naturels Sensibles) sur le territoire
- Favoriser l'acquisition foncière des sites sensibles et remarquables
- Prise en compte de la TVB (Trame Verte et Bleue) dans les projets d'aménagements, les documents d'urbanisme et les pratiques agricoles

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables et réservoirs de biodiversité
 Sous-enjeu: Réflexion et mise en place d'une politique globale sur la préservation des milieux sur l'ensemble du territoire
 ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques (TVB)
 Sous-enjeu: Protection, renforcement et diversification de la trame thermophile (Renforcement et développement de la strate de vergers sur les coteaux et en pied de côte) / Renforcement du réseau des haies / Définition d'une politique d'occupation du sol

CONTEXTE

- Un paysage unique, et des spécificités paysagères identitaires fortes (Côtes, panorama arboricole et continuité de vergers du Nord au Sud sur 50 km, système paysager en strates, mosaïque de milieux naturels, de cultures et d'ambiances, chapelet de villages en pied de Côte,...)
- Une image de nature et de campagne attractive
- Un réservoir écologique précieux, ayant une très grande valeur au niveau local, mais aussi au niveau régional
- Une richesse écologique au travers de nombreux milieux et spécifiques et exceptionnels
- Présence de nombreuses ZNIEFF, d'ENS et du site Natura 2000 « Hauts de Meuse » sur le périmètre d'étude ou à proximité
- Le territoire abrite une faune et une flore variées et spécifiques au travers de divers milieux
- La sous-trame thermophile (vergers, vignes, falaises, carrières, pelouses) constitue un corridor spécifique et rare mais menacé (disparition de vergers, fermeture des milieux, régression des prairies...)

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

Chambre d'Agriculture, agriculteurs, propriétaires, exploitants
 Syndicats de producteurs
 SAFER
 PNRL, DREAL, CD 55
 PETR
 CEN de Lorraine, CPIE
 Agence de l'eau
 Association des Communes forestières

TYPE D'ACTION

Action nouvelle
 Action existante

CALENDRIER

Moyen terme



Vue sur la carrière de Vigneulles -les- Hattonchâtel : un paysage et un milieu riche



Une petite pièce d'eau au sein de la végétation près de Varnéville



Un maillage de haies et de bosquets qui forme de véritables corridors écologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Valoriser les inventaires existants des espèces et milieux naturels et les compléter :**
 - Définir les Sur la base des lieux et enjeux de préservations (qui sont dans le Plan de Paysage et dans la Charte du Parc), faire connaître, rechercher un consensus autour de la protection des milieux naturels
 - Compléter l'identification des différents milieux à protéger et répertorier l'ensemble (vergers, vignes, prairies, boisements, pelouses...)
- **Trouver une symbiose entre agriculture, paysage et environnement :**
 - Favoriser la diversité des productions et des modes de production favorables à la diversité des espèces. Éviter l'uniformisation des pratiques
 - Valoriser les pratiques durables et biologiques (désherbage thermique, traitements et pratiques biologiques, pré-vergers...) et réduire l'usage des produits phytosanitaires
 - Mieux connaître et faire connaître la biodiversité des vergers de production (auxiliaires,...).
- **Réglementer et maîtriser pour préserver le paysage et l'environnement :**
 - Possibilité d'inscrire en ENS des zones de vergers dits « patrimoniaux » intéressants sur le plan paysager (identification de sites clés comme par exemple Hattonchâtel, secteur d'Heudicourt-Buxières,...). L'ENS peut permettre de mobiliser des moyens particuliers pour assurer leur pérennisation, mettre en place des plans de gestions, organiser l'ouverture au public,...
 - Développer le nombre d'ENS dans le périmètre d'étude (identification de sites sensibles, identification d'un maître d'ouvrage, commune, cc, association,..., montage d'un dossier avec justificatifs,...)
 - Le SRCE et la Charte du Parc définissent les enjeux de la TVB devant être déclinés sur l'échelle du territoire
 - Utiliser les documents d'Urbanisme et de planification (PLU/ PLUi, SCoT) : intégrer les enjeux TVB à différentes échelles, intégrer les enjeux de la préservation de la biodiversité et en particulier des vergers ; identifier et inscrire dans les dits documents les éléments naturels et paysagers remarquables (par exemple les vergers des couronnes villageoises en zones naturelles et/ou corridors écologiques)
 - Protéger les zones de captage pour limiter la pollution.
- **Travailler sur le foncier pour préserver le paysage et l'environnement :**
 - Créer un groupe de réflexion sur le foncier (cf. Action 1.1) et échanges-ventes des parcelles avec l'aide de la politique du département (cf. Action 1.2)
 - Informer les acquéreurs de parcelles de leur intérêt en biodiversité
 - Inventer un statut foncier pour le verger familial afin qu'il ne redevienne pas systématiquement agricole (le but étant de conserver un équilibre entre vergers familiaux et vergers de production)
 - Lutter contre les remontées des grandes cultures sur la côte : renforcer le statut foncier du verger et des parcelles agricoles sur la côte pour éviter qu'il ne soit arraché au profit de cultures céréalières
 - Prise en compte de la biodiversité dans les démarches foncières de réorganisation du parcellaire
 - Se rapprocher du CEN de Lorraine pour envisager des acquisitions foncières
 - Favoriser l'acquisition foncière des sites sensibles (par les collectivités et institutions).

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- SRCE
- Charte PNRL
- SCoT
- PLU / PLUi
- Classement en EBC (Espaces Boisés Classés) dans les documents d'urbanisme
- Grenelle de l'Environnement

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Programme de soutien spécifique de la Région pour la réorganisation du parcellaire

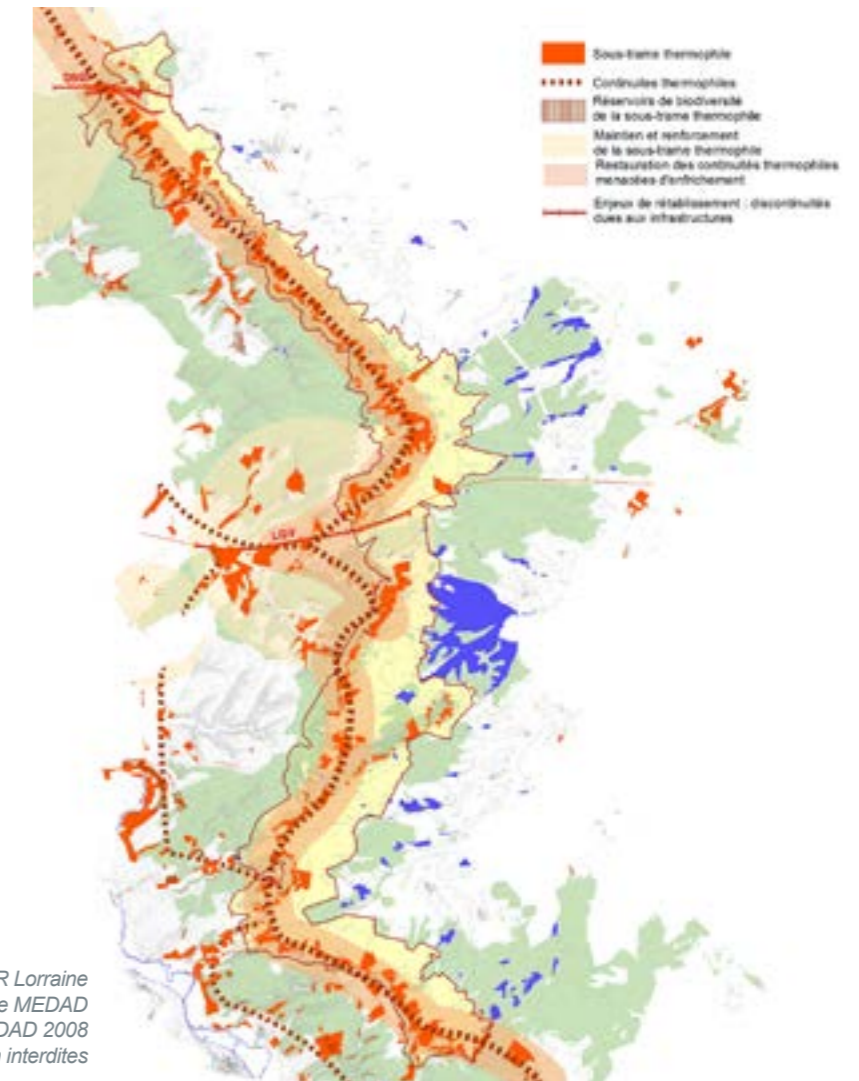
LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Pour les ENS :
Hattonchâtel
Secteur d'Heudicourt / Buxières

Précisions / réflexions / pistes :

- L'inventaire des milieux naturels doit se faire sur la base des études déjà réalisées ou en cours. A noter qu'une étude de recensement des zones humides est en cours par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Mettre en place des démarches foncières pour la protection de la biodiversité et des vergers
- Il s'agit de favoriser des modes de culture qui, non seulement préservent l'environnement, mais permettent aussi de « retrouver » une image des Côtes avec leur aspect traditionnel.
- Cultiver des produits « locaux » et ne pas chercher à tout prix à faire des productions « à la mode »
- L'intérêt étant autant l'activité économique du territoire que la conservation du milieu environnemental
- La biodiversité est prise en compte dans les travaux quotidiens des arboriculteurs dans les vergers
- Il existe déjà les plans écophyto mis en place par le gouvernement. Il y a même un réseau de ferme écophyto prune qui est mis en place sur la Lorraine. Le problème est que la réduction des produits phyto n'est pas si évidente, étant donné qu'il n'existe toujours pas de solution de remplacement équivalente à ces produits, et l'intérêt du producteur est aussi de vivre de sa production.

Carte de la sous-trame thermophile sur le « Territoire du Front de Côte » correspondant à l'Entité Paysagère du Front de Côte au sein du PNRL



Réalisation : PNR Lorraine
Données issues du protocole MEDAD
IGN BD Carto -RGE-Licence Étendue N° 9877 / IGN / MEDAD 2008
Copie et reproduction interdites

Libellé de la sous-action :

9.2

Développer / poursuivre une politique globale sur l'eau et les milieux humides sur l'ensemble du territoire :

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Maintenir et améliorer la qualité de l'eau
- Préserver la qualité chimique et écologique des cours d'eau
- Valoriser la composante eau dans le paysage (sources, cours d'eau, ripisylves, plans d'eau,...)
- Favoriser l'attractivité touristique et de l'éco-tourisme autour de la thématique des milieux humides
- Renforcement du réseau de mares
- Restauration et plantation des berges

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables et réservoirs de biodiversité / Sous-enjeu: Réflexion et mise en place d'une politique globale sur la préservation des milieux sur l'ensemble du territoire
 ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques (TVB)
 Sous-enjeu : Maintien et renforcement de la trame bleue (actions en faveur de la bonne qualité de l'eau / Protection, pérennisation et valorisation des zones humides remarquables / Renforcement et pérennisation des zones humides dites « banales », des boisements humides en plaine, des prairies humides et autres milieux humides

CONTEXTE

- Maillage hydrographique relativement dense et un fonctionnement primordial en termes de paysage, d'environnement et de patrimoine
- Difficulté de perception de l'eau de manière aisée sur le territoire
- Des cours d'eau de petite taille qui ne sont pas toujours en eau durant les périodes estivales
- Qualité chimique et état physique des cours d'eau variable (bonne à médiocre): un état écologique non optimal qui a tendance à se dégrader
- Une composante déterminante pour les milieux écologiques, les activités agricoles...
- De très nombreuses sources et résurgences qui alimentent les cours d'eau, les villages (eau potable, lavoirs, fontaines villageoises, égayoirs...)
- Une composante et un réseau hydrographique fragile (pollution, encombrements, enrichissement...)
- Des programmes de restauration des cours d'eau et des berges en cours sur les deux Communautés de Communes

PORTEUR(S)

Communautés de communes
 Communes
 CD 55

PARTENAIRE(S)

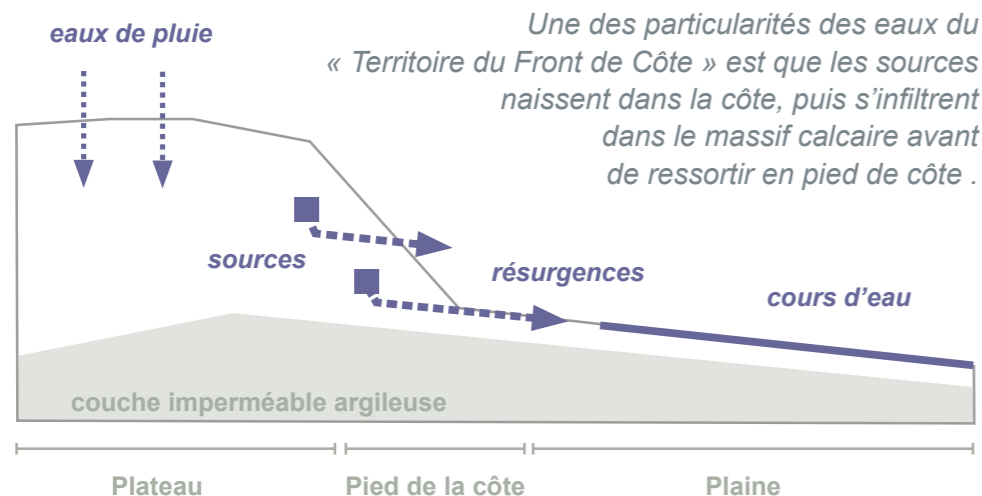
DREAL
 PNRL
 Région
 Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 Conseil Départemental 55
 Chambre d'Agriculture 55
 Ville de Metz
 Association des Communes forestières

TYPE D'ACTION

Action existante à poursuivre et à développer

CALENDRIER

Court, moyen et long terme



Phénomène d'enfrichement d'un petit ru: une difficulté pour l'écoulement des eaux



DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Sensibiliser à l'importance de l'eau sur le territoire :**
 - Utiliser les supports existants ou en créer, réaliser des publications régulières
 - S'appuyer sur un réseau de personnes ressources du territoire pour organiser des formations / animations (naturalistes amateurs ou professionnels, CPIE, MNE, Natur'aile...)

- **Affiner les connaissances de l'eau sur le territoire :**
 - Le diagnostic du Plan de Paysage constitue une bonne base synthétique sur la composante eau, le réseau hydrographique et sa qualité (biologique et chimique)
 - Récupérer et répertorier les données existantes
 - Mise en place d'une étude d'inventaire sur les zones humides du territoire (la Communauté de Communes va recruter un bureau d'études)

- **Protéger les eaux :**
 - Travailler sur les zones de captage
 - Travailler sur les sources et résurgences (inventaire, protection, mise en valeur...)
 - Adapter les types d'assainissement en fonction de la fragilité des milieux
 - Protéger les cours d'eau et les zones humides des risques de pollution des zones : instaurer des zones de non traitement à proximité des cours d'eau et des plans d'eau

- **Améliorer la qualité des eaux :**
 - S'appuyer sur les compétences des 2 Communautés de Communes et des actions déjà engagées (gestion des cours d'eau, restauration des berges...).
 - Mise en œuvre du SAGE Bassin Ferrifère et projet de SAGE Rupt de Mad-Esch-Trey qui permettent d'affiner les inventaires des zones humides / la coordination et mise en cohérence des documents d'urbanisme / réglementaires / de coopération pour conditionner l'artificialisation des terres, les grandes cultures, le captage, le drainage, la gestion des berges et des ripisylves, notamment en plaine et en pied de côte / mise en place d'un programme d'action

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Action du PNRL en cours sur la commune d'Audio-mont en lien avec les agriculteurs
- DUP (Déclaration d'Utilité Publique)
- SAGE
- Données de l'Agence de l'eau
- Programme de sensibilisation / restauration des mares du CPIE

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- Lien avec les contrats de rivière des Communautés de Communes

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire
Bassin versant

Précisions / réflexions / pistes :

- Comme indiquée dans la fiche précédente, une étude d'inventaire des zones humides sur Côtes de Meuse est en cours par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Cette étude devra bien évidemment être prise en compte et servir la politique globale sur l'eau et les milieux humides.

- Il faut souligner la présence de sources et résurgences particulières et rares au sein du territoire au travers de l'existence de 2 sources tuffeuses (au niveau de la Corvée Rouge à Apremont-la-Forêt dans un espace naturel rare et inscrit en ZNIEFF de type 2, et au niveau du talus des Côtes à proximité d'Heudicourt-sous-les-Côtes).

Ces sources tuffeuses représentent une particularité et un atout, et par conséquent des enjeux paysagers et écologiques importants. Les sources tuffeuses constitue, au même titre que l'ensemble des sources et résurgences de la côte, une part de l'alimentation et du réseau des têtes de bassin versant. Ce point particulier rejoint donc les enjeux de préservation de la ressource en eau, les Côtes de Meuse constituant un véritable « château d'eau » pour la Woëvre.

De même, le maintien des prairies permanentes en pied de côtes sont primordiales, d'autant plus sur le secteur de Madine avec les enjeux relatifs à la RAMSAR et à l'alimentation en eau potable de la ville de Metz.

Une des rares sources tuffeuses, située à la Corvée Rouge



Une des sources du front de côte accompagnée par une petite construction en pierre



Libellé de la sous-action :

10

Maintien, entretien et développement des haies

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Préserver les haies pour la diversité du paysage
- Valoriser les parcelles et entretenir les haies pour limiter l'enfrichement et éviter la fermeture du paysage
- Préserver / développer le réseau de haies pour améliorer les corridors écologiques
- Préserver les haies pour la richesse des espèces qu'ils accueillent

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables et réservoirs de biodiversité / Sous-enjeu: Réflexion et mise en place d'une politique globale sur la préservation des milieux sur l'ensemble du territoire
 ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques (TVB)
 Sensibilisation et valorisation du rôle et du fonctionnement écologique sur le territoire

CONTEXTE

- Différentes typologies : haies basses composées uniquement d'arbustes, des haies mixtes composées d'arbustes et de hautes tiges, et enfin plus rarement et de façon ponctuelle dans le linéaire, des haie de hautes tiges uniquement composée d'arbres de première grandeur
- Les haies ont plusieurs rôles à jouer : séparer / délimiter les parcelles, marquer les espaces, animer le paysage, brise-vent, anti-érosion / maintien des berges, accompagner et signaler les cours d'eau (ripisylves), rôle écologique, amélioration de la biodiversité
- Le réseau de haies contribuent fortement aux continuités écologiques : de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également. Au-delà de la simple présence ou absence de haies, l'efficacité de ce réseau dépend beaucoup des modes de gestion qui lui sont appliqués.

PORTEUR(S)

Communautés de communes
 Communes
 PNRL

PARTENAIRE(S)

Chambre d'Agriculture 55
 Agriculteurs
 Fondation Yves Rocher
 Fondation du Patrimoine
 CAUE 55
 CPIE Bonzée
 MNE et autres associations
 INRA - Mirecourt
 GEDEFOR

Typologie des haies (champêtre et ripisylve) du « Territoire du Front de Côte »



Haie basse (arbustive)



Haie mixte (hautes tiges et arbustes)



Haie de hautes tiges

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Court terme

Moyen terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Sensibiliser / former / informer sur l'entretien des haies et des ripisylves :**
 - Former les agents techniques des collectivités
 - Sensibiliser sur l'intérêt des haies (biodiversité/paysage/économie)
 - Sensibiliser et impacter les propriétaires privés
 - Informer et sensibiliser les agriculteurs : action de la Chambre d'Agriculture de la Meuse auprès des agriculteurs ayant des parcelles le long des cours d'eau (information, sensibilisation)

- **Protéger, entretenir et valoriser les haies :**
 - Protection du réseau existant dans les documents d'Urbanisme (PLU / PLUi) : les communes pourraient faire apparaître un article sur « l'obligation d'entretien » dans leur document d'urbanisme
 - Rédiger un cahier des charges de bonnes pratiques pour l'entretien des haies. Il existe des exemples sur d'autres territoires et des conseils sont facilement accessible sur Internet sur ce sujet. Il s'agirait par la suite de communiquer sur ce point.
 - Possibilité de mettre en place un (des) Plan(s) de Gestion des Haies (PGH), initialement établis pour une exploitation : des Chambres d'Agriculture sont compétentes sur le sujet (voir avec la Chambre d'Agriculture 55)
 - Entretien et revaloriser les haies : entretien des haies par les agents communaux, développer des conventions avec les agriculteurs, un partenariat entre le GEDEFOR et les entreprises d'entretien paysager peut être envisageable pour l'entretien des haies
 - Plantation de haies : conforter les haies existantes au besoin, plantation de nouvelles haies
 - Ripisylves à maintenir sur les berges (très important: replantation si nécessaire)

- **Étude préalable à des actions de développement de la valorisation des haies:**
 - Rechercher des moyens afin de faciliter l'entretien et diminuer les charges (ex : plan de gestion et de matériel)
 - Mener une réflexion sur les haies en tant que Biomasse : vérifier la pertinence pour le territoire compte-tenu de l'importance du linéaire de haie nécessaire pour aboutir à une valorisation rentable économiquement. L'idée de valorisation énergétique avec un mode d'exploitation des haies pour alimenter les chaufferies locales peut être envisageable. Néanmoins le volume de haies ne semble à priori pas assez important sur le territoire, ce qui impliquerait une disparition complète des haies. Une rotation d'exploitation des haies est préférable si toutefois le réseau de haies sur le territoire est suffisant.
 - Prendre en compte l'accessibilité aux haies dans le cadre de la valorisation en tant que Biomasse car la proximité et la facilité d'accès est un facteur important qui peut être très impactant en termes de coût d'exploitation
 - Il peut être proposé aux habitants de transformer les haies et de les utiliser comme bois de chauffage ou BRF.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Formations
- outils de sensibilisation
- Documents d'urbanisme
- Rédaction d'un cahier des charges de bonne pratique d'entretien des haies
- Plan de gestion des haies (PGH)
- Mesures agro-environnementales

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- FEADER
- Région (sur TVB)
- Yves Rocher
- CD 55
- Fondation du patrimoine
- GEDEFOR
- Entreprises de paysage
- Subventions ERDF à la plantation de haies

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire
 Séquence Nord :
 développement des haies

 Séquence Sud :
 maintien des haies

Précisions / réflexions / pistes :

PGH (Plan de Gestion des Haies):

Le Plan de Gestion de Haies est un outil de planification des travaux d'entretien, de valorisation des haies à l'échelle d'une exploitation agricole pour une période de 15 ans.

Intérêts:

- Connaître le linéaire par type de haie et le capital sur pied
- Obtenir des conseils divers concernant l'entretien, les plantations
- Assurer une gestion durable de la haie sur une période de 15 ans
- Mesurer la rentabilité économique de ce type de production
- S'ouvrir à de nouveaux débouchés qui privilégient une gestion durable des haies en amont.

Objectifs:

- Connaître le potentiel de production bois-énergie sur une surface donnée,
- Adapter la gestion des haies en fonction de la valorisation recherchée (alimentation de chaudière pour l'habitation, les bâtiments d'élevage, vente de bois déchiqueté, litière animale, paillage végétal, cheminements)

NB: Prévoir le programme pluriannuel d'exploitation des haies en fonction de ces critères productifs, de la durabilité de l'exploitation, des bénéfices apportées par la haie (anti-érosion, brise-vent, biodiversité)

Techniques d'entretien des haies :

- Privilégier un programme d'entretien sur plusieurs années
- Privilégier l'entretien en haie haute. Dans le cas de taille en haie basse, sélectionner les jeunes arbres à laisser monter
- Conserver une largeur minimum (2m)
- Maintenir les vieux arbres et les arbres morts
- Favoriser la taille en têtard
- Proscrire l'entretien chimique
- Effectuer une taille «douce» : proscrire les outils éclatant les branches (type broyeur à marteau)

AXE STRATÉGIQUE 4

« DÉCOUVRIR LES CÔTES DE MEUSE »

**L'Homme et les paysages :
Connaître et apprécier les patrimoines et richesses des Côtes de Meuse**

Libellé de la sous-action :

11.1

Associer les habitants et acteurs locaux du tourisme pour une meilleure reconnaissance des richesses paysagères

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Faire connaître et valoriser le territoire paysage des Côtes et ses atouts et faire en sorte que les locaux connaissent déjà très bien leur territoire
- Faire connaître et valoriser les milieux naturels et le paysage auprès du plus grand nombre
- Développer l'intérêt et le respect des paysages et des milieux
- Favoriser la transmission d'information et l'intérêts pour le territoire et ses richesses
- Relayer la connaissance sur le territoire et ses richesses pour valoriser l'image des Côtes de Meuse
- Encourager les locaux à s'approprier les richesses et les spécificités du territoire afin qu'ils en fassent la promotion

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A1-7 : Valorisation de la qualité et de la diversité des productions locales
 Sous-enjeux: Valorisation des productions / Amélioration et développement de la communication sur les producteurs et les produits locaux / Développement des circuits dédiés aux paysages agricoles spécifiques et à la production locale
 Enjeu A4-2 : Développement de la connaissance du territoire
 Sous-enjeu : Sensibilisation à la connaissance des paysages et milieux

CONTEXTE

- Un paysage unique, et des spécificités paysagères et patrimoniales identitaires fortes
- Méconnaissance des Côtes de Meuse par le grand public au niveau européen, national, et même régional, en tant que territoire avec un paysage spécifique, producteur de terroirs de qualité avec une bonne diversité de produits
- Méconnaissance assez importante des locaux de l'ensemble des richesses du territoire et de leur diversité (paysage, patrimoines bâti et naturel, histoire, productions locales et produits du terroirs...)
- Les « néo-ruraux » et les nouveaux habitants ne connaissent pas le territoire et son patrimoine (en grande majorité)
- Existence / présence de personnes ressources motivées et intéressées par le territoire (sur l'ensemble de ses caractéristiques ou sur certaines thématiques)

PORTEUR(S)

Communautés de Communes
 PETR

PARTENAIRE(S)

Office du Tourisme
 PNRL
 CPIE
 Écomusée d'Hannonville
 Associations locales



TYPE D'ACTION

Action existante à développer et à organiser de manière plus globale et concertée et à développer très largement en termes de sensibilisation, pédagogie, visites

CALENDRIER

Moyen terme
 Long terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

NB: Action conjointe avec les actions 4.1, 4.2, 7.1 et 8 (mutualiser les efforts)

- **Informier, sensibiliser et porter à connaissance les caractéristiques du territoire:**
 - Cible prioritaire : les habitants et les scolaires (comme relais auprès des parents), mais aussi les élus et acteurs du territoire toutes professions confondues
 - S'appuyer sur un réseau de partenaires pour organiser des formations / visites / animations (Office du Tourisme, PNRL, PETR ,GVA... et sur les nombreuses associations (dont CPIE) qui assurent déjà ce rôle de sensibilisation et de pédagogie (consolider/développer les structures existantes et locales).
 - Utiliser les supports physiques existants et/ou en créer
 - Se servir directement des éléments du territoire

- **Organiser des visites du territoire pour développer les intérêts :**
 - Sélectionner les sites les plus propices à l'information et la sensibilisation (exemple de la pelouse calcaire de Thillot pour sensibiliser aux milieux)
 - Mettre en place un circuit global pour leur permettre de comprendre l'étendue des richesses : visite en 1 journée avec les sites historiques et patrimoniaux principaux, différents types d'exploitations (arboricole, viticole), les principaux lieux de vente des produits du territoire, les espaces naturels majeurs...
 - et/ou mettre en place des circuits plus thématiques : productions / terroir / gastronomie, nature, histoire...
 - Organiser des sorties thématiques régulièrement (objectif d'une sortie par trimestre) pour sensibiliser au paysage, aux milieux naturels, aux patrimoines locaux (Exemple de thématique : comprendre l'histoire à travers les paysages)

- **Réunir largement autour des enjeux du territoire et mettre en place des relais:**
 - Identifier les personnes ressources et les relais potentiels (solliciter aussi les particuliers, qui peuvent également être des relais d'information et de sensibilisation)
 - Mettre en lien les acteurs du territoire pour organiser le marketing du territoire afin de la valoriser et exporter une image positive de richesse et de diversité
 - Favoriser l'engagement des jeunes sur le terrain

- **Favoriser la transmission d'information et relayer les connaissances:**
 - Faire des habitants et acteurs professionnels locaux des ambassadeurs du territoire
 - Mise en place d'appels à projet pour favoriser les initiatives personnelles / associations pour sensibiliser les habitants et différents publics aux caractéristiques du territoire (paysages, patrimoines, environnement, biodiversité...)
 - Faire venir des animateurs dans les écoles. Il peut être envisagé d'engager un animateur via un service civique pour toutes les écoles des deux Communautés de Communes.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Supports numériques et papiers
- Visites et découvertes du territoire
- Formation des habitants sur les richesses du territoire
- CPIE (organise des camps itinérants autour des paysages/nature à destination de jeunes du territoire et de l'extérieur)
- Programme LEADER

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER
- Action qui peut être peu coûteuse en s'appuyant sur des éléments existants

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Différents secteurs du territoire pour les visites (à identifier)

Précisions / réflexions / pistes :

La bonne connaissance du territoire, de la diversité et de la richesse de ses patrimoines (paysagers, architecturaux, historiques, ...) par les locaux est un préalable pour leur permettre de contribuer à faire une promotion efficace du territoire (et participer à son développement économique). Il s'agit donc d'encourager les locaux à s'approprier les richesses et les spécificités des Côtes de Meuse afin qu'ils en fassent la promotion auprès des visiteurs, mais également lorsqu'ils vont sur d'autres territoires.

Il paraît donc nécessaire de mettre en place une (des) formation(s) à destination des prestataires touristiques et des habitants sur ce qui existe sur le territoire et à ce qu'ils peuvent proposer aux visiteurs afin de prolonger et d'enrichir leur séjour.

Au delà de la simple « promotion orale », les ambassadeurs du territoire (qui pourraient orienter les visiteurs et les conseiller dans leur visites), pourraient fournir des supports (cartes, plaquettes...), proposer un accompagnement à des groupes de visiteurs,...

Parallèlement, il s'agit de former et d'informer les prestataires touristiques sur l'ensemble des offres existantes sur le territoire. Cela doit permettre aux prestataires de mieux se connaître entre eux et ainsi de créer de véritables liens entre les différentes offres auprès des visiteurs.

Le but est aussi de développer les visites de terrains et la découverte du paysage et des différentes richesses locales, d'attirer de nouvelles clientèles, d'inciter les touristes à revenir sur le territoire...

Exemples de création de réseau d'ambassadeurs sur d'autres territoires



Le Club des ambassadeurs à Châlons-en-Champagne à sa création
Source : <http://www.lhebduvendredi.com>



Stand de promotion d'un club des ambassadeurs dans le Tarn
Source: <http://www.ladepeche.fr>

Libellé de la sous-action :

11.2

Faciliter la reconnaissance du territoire et de son paysage typique

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Améliorer l'attractivité en travaillant sur la visibilité et la reconnaissance du territoire
- Valoriser le territoire, son paysage, ses patrimoines, ses richesses, ses produits
- Développer une identité visuelle reconnaissable, notamment au travers de son paysage typique et identitaire
- Créer les conditions d'une visibilité et d'un accueil optimal sur le territoire en termes de visite et d'orientation pour faire découvrir les paysages
- Améliorer la signalétique, dont touristique (sites historiques et naturels, hébergements, restaurants, activités..).
- Mettre en place un système de balisage et de signalétique cohérent et unitaire sur tout le territoire, facilement identifiable
- Respect de la réglementation nouvelle qui tend vers cette harmonisation de la signalétique (= Faire respecter ! Sinon ça ne sert à rien !)
- Mettre en place un Label de qualité pour le territoire (ou utiliser un des labels existants)

ENJEUX CORRESPONDANTS

- Enjeu A4-1 : Pérennisation et valorisation du caractère diversifié et riche du paysage des Côtes - Sous-enjeu : Maintien et renforcement de l'identité du cadre paysager
- Enjeu A4-2 : Développement de la connaissance du territoire - Sous-enjeux : Développement de la communication sur le territoire / Sensibilisation à la connaissance des paysages et des milieux
- Enjeu A4-4 : Amélioration de l'attractivité du territoire, de l'offre touristique et de l'accueil des touristes - Sous-enjeu : Amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la visibilité des circuits, des lieux et des sites

CONTEXTE

- Une méconnaissance des Côtes de Meuse, de ses richesses et de ses diverses offres touristiques
- Un manque de visibilité du territoire
- Absence d'une identité visuelle et « commerciale » claire du paysage des Côtes pour l'ensemble du territoire
- Existence de labels qui prennent en compte le territoire
- Des offres touristiques variées, mais un manque d'indication sur le territoire
- Des touristes qui se plaignent de ne pas bien trouver les différents sites
- Des touristes étonnés de la richesse et de la diversité du territoire (du fait d'une méconnaissance)
- Des actions menées afin de valoriser le territoire et sa richesses paysagère à développer

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Office du tourisme

PARTENAIRE(S)

Communes, Pays
DDT 55
PNRL
Conseil Départemental 55
Bureaux d'études spécialisés en communication, graphisme et tourisme
CDT, CRT, OT
PETR
Association Meuse et Merveilles

Exemples de séries de plaquettes touristiques et cartes thématiques pour la promotion territoriale réalisées sur un autre territoire (Pays d'Arles)



Source: www.canopee.cc



TYPE D'ACTION

Action nouvelle et importante

A noter que des supports et des éléments de reconnaissance existent déjà sur le territoire. Il s'agira donc dans un premier temps de faire un état des lieux de ce qui existe et de valoriser et de s'en servir avant d'envisager d'en créer de nouveaux

CALENDRIER

Démarche à mettre en place à court terme
Mise en oeuvre à court et moyen terme
Effets attendus à moyen et long terme

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

L'idée est de travailler sur une image forte de Côtes de Meuse : les éléments existants de valorisation du territoire ne sont pas coordonnés et ne permettent pas de transmettre une identité et une image claire du territoire. Il est donc nécessaire de rechercher une cohérence dans les labellisations et dans l'image véhiculée par le territoire.

- **Organiser et créer une image identitaire et identifiable forte pour le territoire :**
 - Créer une charte graphique et un logo
 - Créer un slogan/label « Côtes de Meuse » : ce label spécifique doit permettre de valoriser l'ensemble du territoire en tant que destination touristique et de vie et/ou se servir des labels existants
 - Créer un cahier des charges pour cadrer l'obtention de ce label

- **Développer les supports de valorisation du territoire pour le tourisme :**
 - Inventorier les supports existants, les mettre à jour et compléter par des supports thématiques
 - Adapter les supports existants / créer une plaquette multi-cibles (habitants et touristes), un guide touristique complet spécifique aux Côtes de Meuse, une carte de l'offre touristique... : développer un support (ou plusieurs) véhiculant une image claire et forte du territoire, expliquant sa diversité et ses richesses, les offres touristiques...
 - Créer une « vitrine numérique du territoire » claire, forte et bien identifiable, au travers d'un site Internet qui centralise les informations du territoire, notamment relatives aux offres touristiques et culturelles comme les événements, manifestations, spectacles... (possibilité d'utiliser le site Internet de l'OT pour ne pas multiplier les outils et engendrer des surcoûts).
 - Travailler sur le référencement Google
 - Créer une application des Côtes de Meuse

NB: Ce travail de « Marketing territorial » est à déployer à l'échelle régionale et nationale.

- **Mettre en place une signalétique commune et identifiable :**
 - Créer un groupe de travail spécifique sur la signalétique le temps de définir une charte commune. Ce groupe doit rassembler tous les acteurs : collectivités, État, viticulteurs, agriculteurs, acteurs touristiques, entreprises...
 - Rédiger une charte de la signalétique pour l'ensemble du territoire : il s'agit de s'intéresser autant à la signalétique fixe sur site qu'aux supports signalétique de l'événementiel. Pour les manifestations sociales et culturelles, l'harmonisation est également essentielle : investissement dans une structure démontable par les Communautés de communes (qui pourra être prêtée). La mise en place d'une signalétique est également nécessaire pour les associations locales. (voir aussi Action 12.3)

- **Développer une marque de reconnaissance des produits des Côtes de Meuse :**
 - Création d'un label « Côtes de Meuse » (action mitigée, jugée non prioritaire) ou inclure un label « Côtes de Meuse » dans le label « Meuse et Merveilles » qui existe déjà sur les produits de bouche et les productions artisanales locales.
 - Tirer parti de Label type « Marque Parc »,...
 - Création d'une AOP ou AOC pour les produits du terroir (création d'une AOP ou AOC spécifique à la Mirabelle des Côtes de Meuse)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Supports et signes de reconnaissance existants déjà sur le territoire
- Schéma départemental de signalisation touristique
- Nouvelle réglementation du PNRL
- CIL, RIS
- Retours d'expériences : office du tourisme de Bar-le-Duc et de Verdun
- Programme LEADER

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Ensemble du territoire
Sur toute la région (Lachaussée, Chambley, Verdun,...)

Couverture d'un recueil des offres touristiques à l'échelle du territoire (réalisé par un gîte)

CIRCUIT TOURISTIQUE A LA CARTE
Côtes de Meuse et Woëvre
Patrimoine naturel et historique, Arboriculture, Viniculture, Artisanat et Loisirs

Des vergers dans où s'élevaient à merveille le fameux « fruit d'or » qu'est la mirabelle, des vignettes en plein rendement... les Côtes de Meuse et la Woëvre sont des terres généreuses. Le Parc naturel régional de Lorraine « Villedu », façonné entre autres le barreau des vallées appalaches, migrières au sud. Pays de Craie et des étangs, la Woëvre les voit aussi de « vignes », le terroir agricole et multiple. Le charme prévaut toujours au lieu de Malain, aux étangs de Lachaussée et à la base de l'église du Colbert. On y trouve aussi, Saint-Mihiel étoile des œuvres du grand sculpteur de la Renaissance, Léger Richier. Les mirabelles ont été également le théâtre de combats de la Grande Guerre.

Concoctés pour vous par Delphine SORAIN (votre hôte) et Etienne MICHELIN (Stagiaire en BTS tourisme), à partir de différents guides et expériences.

Printemps 2013

Couverture d'un recueil des offres touristiques à une échelle plus large (réalisé par un gîte)

CIRCUIT TOURISTIQUE A LA CARTE
Côtes de Meuse, Commercy, St Mihiel & Val de Meuse
Patrimoine naturel et historique, Arboriculture, Viniculture, Artisanat et Loisirs

Concoctés pour vous par Delphine SORAIN (votre hôte) et Etienne MICHELIN (Stagiaire en BTS tourisme), à partir de différents guides et expériences.

Printemps 2013

Libellé de la sous-action : 12.1 Développer et coordonner les activités touristiques sur le territoire pour valoriser les parcours et la découverte des paysages		PRIORITÉ / IMPORTANCE <div style="background-color: orange; color: white; text-align: center; padding: 5px;">2</div>	
OBJECTIFS - Faire un bilan de l'offre touristique existante : évaluer les atouts et faiblesses de l'offre touristique, notamment au regard des parcours de découverte proposés - Mettre en relation étroite l'ensemble des acteurs touristiques pour proposer des circuits de découverte riches et complets - Améliorer la communication et la transmission d'informations entre les acteurs du tourisme (notamment entre l'Office du Tourisme et les prestataires touristiques) - Améliorer la communication sur les sites et les offres touristiques (événementielles notamment) - Coordonner et organiser l'ensemble des offres touristiques, interventions et acteurs du tourisme pour valoriser le paysage et inciter à la découverte du territoire - Sensibiliser aux richesses paysagères et capter les publics des sites reconnus comme Madine, Chambley ou des bases de loisirs		ENJEUX CORRESPONDANTS ENJEU A4-3 : Organisation et développement des différentes filières/acteurs du tourisme Sous-enjeux: - Établissement d'un bilan de l'offre touristique sur le territoire, - Établissement d'une politique / stratégie touristique commune sur l'ensemble du territoire, - Articulation avec les autres acteurs touristiques	
CONTEXTE - Manque de vision globale et précise du tourisme sur le territoire - Absence d'organisation globale et de mutualisation des moyens entre les différents acteurs du tourisme - Problèmes d'échanges d'information et de connaissance des différentes offres touristiques et manifestations (constat que l'information ne remonte ni ne descend entre les différents acteurs du tourisme et les structures telles que l'Office du Tourisme ou les Communautés de Communes) - Absence de parcours balisés de découverte des paysages - Insuffisance de liens entre les acteurs et les différents sites d'intérêt - L'Office de Tourisme Coeur de Lorraine développe déjà ces actions dans leur schéma de développement touristique		PORTEUR(S) Office du Tourisme	PARTENAIRE(S) Communautés de Communes Professionnels du tourisme PNRL, CDT, CRT CPIE et associations PETR Carrefour des Pays Lorrains
		TYPE D'ACTION Action nouvelle (existante si l'on considère le travail de concertation effectué lors des comités techniques de l'élaboration du Plan de paysage et le travail de l'Office du Tourisme)	CALENDRIER Court terme: bilan, concertation et échanges à mettre en place (à continuer) rapidement Moyen et long terme : échanges réguliers et organisation effective des activités touristiques sur le territoire (mise en oeuvre)

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Faire un bilan (annuel) des informations et de l'offre touristique existante:**
 - Réaliser un recensement exhaustif et complet en sollicitant les acteurs du tourisme :
 - Établir une liste avec coordonnées des différents professionnels et acteurs
 - S'assurer que les acteurs touristiques sont recensés dans les bases de données régionales
 - Identifier les différentes thématiques, offres et supports existants
 - Cartographier les différentes offres touristiques,
 - Évaluer les atouts, faiblesses et potentiels de l'offre touristique sur le territoire

- **Organiser l'offre par des échanges réguliers entre les acteurs :**
 - Renforcer les liens entre Office du Tourisme, associations et acteurs du tourisme (prioritaire)
 - Développer et affirmer le rôle de centralisateur d'informations des Communautés de Communes vers l'Office du Tourisme : renforcer la place des Communautés de Communes comme intermédiaire entre les professionnels du tourisme et l'Office du Tourisme pour faire circuler l'information
 - Assurer un partage d'information à double sens entre l'Office du Tourisme, les Communautés de Communes et les différents prestataires touristiques : mettre en place un système d'information pour tenir l'ensemble des acteurs informés (Action très importante)
 - Tenir informés régulièrement l'ensemble des services, établissements et acteurs des évolutions et événements sur le territoire
 - Utiliser le site Internet des Communautés de Communes pour centraliser et relayer l'information
 - Possibilité d'utiliser le site de l'Office du Tourisme pour recueillir et diffuser les informations (prendre contact avec l'OT pour donner les informations, nouveautés et événements à mettre en ligne
 - Mise en place d'un groupe de travail dédié au tourisme sur les Côtes de Meuse
 - Organiser des réunions entre les acteurs du tourisme, les Communautés de Communes et l'office du tourisme :
 - Groupe de travail rassemblant tous les acteurs du tourisme avec des réunions régulières
 - et/ou embauche d'un pilote/animateur dédié au développement touristique qui puisse faire le lien entre les différents acteurs (centralisation et transmission de l'information, diffusion des outils, contrôle du recensement, accompagnement des professionnels...)

A noter que l'Office du Tourisme organise ce type de réunions avec le PNRL, avec Leader, etc... Il suffirait simplement que les acteurs du territoire y participent.

- **Organiser concrètement l'offre touristique sur le territoire :**
 - Établir des liens entre les sites reconnus qui fonctionnent et les différents sites touristiques du territoire pour capter les publics (site de la Madine, Chambley, base de loisirs du Col Vert...). Certains liens existent déjà ponctuellement. Il s'agit de développer les inter-relations entre les sites en termes d'information (documentation et information sur site), de signalétique d'orientation, de cheminements et parcours...) pour valoriser et favoriser la découverte du paysage et des atouts du territoire
 - Créer une offre d'hébergement et de restauration plus importante

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Rencontres / groupes techniques / réunions d'information
- Création d'un poste d'animateur tourisme/économie
- Sites Internet
- Circuits des métiers d'art du PNRL
- Base de données SITelor
- Mailing
- Programme LEADER

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire

Précisions / réflexions / pistes :

- L'information et la communication sont les 2 éléments qui permettront de développer efficacement le tourisme sur le territoire. Cela nécessite que tous les acteurs participent activement aux échanges afin d'établir un véritable projet touristique global et efficace.

- La relation entre les différents acteurs et prestataires du tourisme (et connaissance de leur activités, actions et offres respectives) permet d'afficher et d'offrir une offre globalisée plus complète et constitue donc un réel vecteur de développement.

- Possibilité de faire des visites sur place (sites à visiter, hébergements, restaurants, boutiques et commerces, exploitations arboricoles et viticoles,...)

- Définir les prérogatives, le rôle précis et la répartition des tâches de chaque intervenant (Communautés de Communes, Office du Tourisme, prestataires, partenaires...)

- Un véritable organisation permettra de mutualiser les moyens (définir ce qui peut être mis en commun pour l'intérêt général)

- S'inspirer des attentes et demandes des touristes pour compléter les manques de l'offre touristique du territoire (restauration, cafés, etc...) : recueillir auprès des professionnels les remarques et doléances des touristes

Extrait de carte touristique du site de la Madine avec un circuit reliant le lac à des différents points du territoire



Libellé de la sous-action :

12.2

Renforcer le système d'information touristique et multiplier les points relais pour favoriser la découverte des richesses du territoire

PRIORITÉ / IMPORTANCE

2

OBJECTIFS

- Favoriser la découverte du paysage et des sites patrimoniaux du territoire
- Améliorer la visibilité du territoire et de la diversité de ses richesses
- Améliorer l'information et l'orientation sur le territoire auprès des touristes pour les accompagner dans la découverte des richesses paysagères et patrimoniales
- Établir un système multi-pôles d'information touristique sur le territoire (Action prioritaire)

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A4-4 : Amélioration de l'attractivité du territoire, de l'offre touristique et de l'accueil des touristes

Sous-enjeu: Amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la visibilité des circuits, des lieux et des sites

CONTEXTE

- Absence générale d'organisation coordonnée et de mutualisation des moyens entre les différents acteurs du tourisme
- Absence d'organisation globale et de l'information touristique sur le territoire (In Situ)
- Accès à l'information pour les visiteurs très variable en fonction des secteurs, des sites et des prestataires (hôtels, gîtes, boutiques et commerces, producteurs...)
- Manque de connaissances de la diversité et du contenu précis des offres chez les prestataires touristiques
- Problèmes d'échanges d'information et de connaissance des différentes offres touristiques et manifestations
- Des touristes qui ont des difficultés à trouver les différents sites et qui ne peuvent être correctement informés
- Existence de plusieurs supports d'information touristique sur le territoire à différentes échelles (recueil et description des sites à visiter)
- L'Office de Tourisme Coeur de Lorraine développe déjà ces actions dans leur schéma de développement touristique

PORTEUR(S)

Office du Tourisme

PARTENAIRE(S)

Communautés de Communes
Communes
PNRL
CDT, CRT, PETR, associations
ensemble des acteurs et professionnels du tourisme et des producteurs

TYPE D'ACTION

Action existante à développer spécifiquement sur le territoire (Office du Tourisme, PNRL)

CALENDRIER

Démarrage du travail le plus tôt possible pour une mise en place à court terme

NB: Ne peut être réalisé sans un travail préalable d'échanges et une organisation globale de l'information, entre les différents acteurs et prestataires (Actions n°11.1 et 12.1)



Exemples de supports de promotion du territoire : présentoir PNRL, valise nature du PNRL / panneau d'exposition

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

Il est très important de mettre en place de multiples relais d'information et d'orientation des touristes car la géographie du territoire des Côtes de Meuse est contraignante. En effet, la linéarité et l'étroitesse du territoire ne rend pas évidente (et peu adaptée) l'implantation d'un pôle d'information unique.

Il s'agit d'offrir aux touristes un confort de visite en leur permettant de trouver les informations pour s'orienter et découvrir les paysages, ambiances et richesses du territoire, sans qu'ils soient obligés de parcourir de nombreux kilomètres et faire des allers-retours. En ce sens, l'accès à l'information doit se faire au travers d'une multitude de relais d'information (et de conseils) régulièrement répartis sur le territoire. L'Office du Tourisme doit se charger d'informer et de fournir les supports aux différents points d'ancrage (et inversement).

• Développer des pôles locaux d'information touristique et pédagogique :

- Créer un centre principal local d'information touristique et pédagogique clairement identifié et repérable (via Internet, via des indications d'orientation sur site depuis les axes de déplacements...). Un pôle principal bien identifié reste nécessaire afin de constituer une porte d'entrée de la visite du territoire de manière à orienter et répartir les visiteurs sur le territoire et vers les autres relais. L'idée est d'installer une antenne de l'office du tourisme sur le territoire (pôle central) et de faire des sites emblématiques et les plus visités des relais d'accès aux informations sur les autres sites (notamment sur les sites secondaires).

• Mailler le territoire avec des relais d'information touristique et pédagogique pour valoriser le territoire et ses richesses paysagères et patrimoniales :

Les relais d'information doivent être, autant que possible, uniformément et régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire. Les prestataires touristiques et autres acteurs (gîtes, restaurateurs, producteurs, boutiques...) doivent pouvoir proposer des « points infos » afin d'informer et rediriger les visiteurs. Cela nécessite qu'ils soient volontaires et que tous les acteurs participent activement aux échanges afin de définir les différents pôles et « points infos », leur rôle et ainsi établir un véritable projet touristique global et efficient.

- Créer un « point info » dans chaque site important et chez les différents prestataires touristiques. Ceux-ci doivent pouvoir apporter aux touristes les informations et conseils nécessaires sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux.

- Mettre à disposition des informations et supports existants (et/ou à créer) dans les lieux stratégiques (CPIE, Écomusée d'Hannonville, Base du Col Vert, Maison des Arcades d'Hattonchâtel...)

- Mettre en place des présentoirs et des supports de valorisation du paysage et de ses richesses dans les établissements et points de vente du territoire

- Les personnes implantées dans les différents relais doivent avoir une bonne connaissance des différentes offres touristiques et thématiques pour apporter les conseils adéquats aux visiteurs. Cela nécessite que tous les acteurs des « points infos » se connaissent et travaillent conjointement. Ils doivent tous être particulièrement bien informés sur l'ensemble des sites, visites, circuits, thématiques et « services touristiques » proposés afin de susciter l'intérêt.

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Bureaux d'études en communication
- Sites Internet existants
- Programme LEADER
- Présentoirs existants, tables, murs...
- Images du territoire et du paysage
- Supports existants d'expositions antérieures sur le paysage, la nature et les patrimoines des Côtes de Meuse (à réutiliser)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER
- Communautés de Communes
- Taxe de séjour
- Fonds propres

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Points d'ancrage territorial : Panorama depuis l'éperon d'Hattonchâtel et depuis la butte de Montsec, Base du Col Vert, site des Épargnes, Lac de la Madine, étang de la Chaussée, Écomusée d'Hannonville, CPIE, Maison des Arcades d'Hattonchâtel, OT de Saint-Mihiel, Verdun, Étain...

Précisions / réflexions / pistes :

- L'Office de Tourisme Cœur de Lorraine travaille sur le développement de points relais et devrait commencer son déploiement en 2016 (à condition d'avoir les financements adaptés). La validation de ce plan de l'OT Cœur de Lorraine appelé « Office Hors les Murs » a du être validé le 10 décembre 2015. Il doit intégrer les propositions faites dans le présent programme d'action.

- Un présentoir pour une douzaine de documents coûte environ 400 euros, à multiplier par le nombre de « points d'infos », sans oublier les coûts annexes (autocollants, flemmes, etc...)

- Un présentoir peut être réalisé simplement, avec une table sur laquelle sont simplement posées des livres et brochures (pas de coût de création-fourniture de support).

- Des images (photographies, posters, peintures...) des paysages et des différents sites du territoire pourraient être affichées dans les différents lieux et points d'information pour valoriser le paysage des Côtes et sa diversité. L'objectif est aussi de sensibiliser, d'informer et d'inciter les touristes et personnes de passage à la découverte de la mosaïque paysagère du territoire.

- Améliorer les moyens existants de l'Office de Tourisme communautaire par l'adjonction de moyens humains adaptés à la taille du territoire et aux missions et attentes (3 salariées actuellement pour 5 Communautés de Communes, alors qu'il faudrait 1 personne par Communautés de Communes) : embaucher au moins 1 personne dépendant de l'OT pour chacune des 2 communautés de communes du territoire.

Extrait d'un recueil des offres touristiques à l'échelle du territoire (réalisé par un gîte)

Hannonville sous les Côtes

Plus près des traditions :

MAISON DES ARTS ET TRADITIONS RURALES

Ce musée est situé dans un village au pied des Côtes de Meuse. Découverte d'une maison de vigneron typique de 1850 (mobilier, objets de la vie quotidienne, outillage agricole...). A découvrir, l'Eco-jardin et ses installations dévolues aux bonnes pratiques de jardinage, respectueuses de notre environnement et santé. Expositions sur d'anciens métiers, expositions temporaires. Eco-Boutique de produits du terroir et artisanat. Espace lecture, vidéo et ateliers créatifs pour les enfants (sur réservation). L'hullerie pédagogique est un espace de découverte des procédés de transformation des plantes oléagineuses. Animations pour scolaires, centres aérés et grand public. Visite du rucher pédagogique et autres visites sur réservation.

Renseignements :

Association Ecomusée - 87 Rue Chaude
55210 HANNONVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Tél./fax : + 33 (0)3 29 87 32 94
<http://www.ecomusee-hannonville.com>

Tarifs individuels : A - 4 €, E - 2 €.

Périodes et horaires d'ouverture :

- Juillet et août, visite libre du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, les week-ends et jours fériés de 14h à 18h.
- Durant les autres mois : uniquement visite guidée et sur réservation.
- Dimanches animés en période estivale.

Saint-Maurice-sous-les Côtes

Vers les vins du terroir :

DOMAINE DE LA GOULOTTE

Descriptif :

Producteur de vins des Côtes de Meuse : blanc, rouge, gris, méthode traditionnelle blanc de blancs. Mirabelle de Lorraine, quetsche, poire Williams, prunelle, marc des Côtes de Meuse, crème de Mirabelle de Lorraine, lirette (apéritif local).
- Visite de cave et dégustation. Vente de produits sur place.

Tarifs : individuels : dégustation gratuite.

Renseignements :

6 Rue de l'Église - 55210 SAINT-MAURICE-SOUS-LES-CÔTES
Tél. : + 33 (0)3 29 89 38 31 - Fax : + 33 (0)3 29 90 01 80
Contact accueil : Philippe et Evelyne ANTOINE

Périodes et horaires d'ouverture : Sur rendez-vous.

Billy sous les Côtes

Produits du terroir :

DOMAINE DE MONTGRIGNON

Producteur de vins de pays de la Meuse: blanc, rouge, gris, méthode traditionnelle, brut carles et brut mirabelle.
- Visite de cave et dégustation. Vente de produits sur place.
Renseignements : Daniel, François et Renaud PIERSON
9 Rue des Vignes - 55210 BILLY-SOUS-LES-CÔTES
Tél. : + 33 (0)3 29 89 35 55 ou + 33 (0)3 29 89 58 02
Fax : + 33 (0)3 29 90 01 04
<http://www.domaine-montgrignon.com>

Tarif individuels: visite gratuite.

Périodes et horaires d'ouverture :

Toute l'année sur réservation. Durée 1h/2h.

LES JARDINS DE LORRAINE

Magasin de produits régionaux.

Renseignements : Mme Joëlle DEPUISSET

32 Rue de la Mirabelle - 55210 BILLY-SOUS-LES-CÔTES

Tél. : + 33 (0)3 29 89 32 24 - Port. : + 33 (0)6 81 67 20 60

<http://www.jardin-de-lorraine.com>

Périodes et horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, tous les jours du 1er au 23 décembre pour le magasin.

- Les week-ends en juillet et août.

Viéville sous les Côtes

Lavoirs entièrement rénovés, joli village

Et pourquoi pas l'astronomie ?

OBSERVATOIRE DES CÔTES-DE-MEUSE

Au pied des Côtes de Meuse, l'observatoire possède l'un des plus grands télescopes européens ouvert au public. Soirées d'observation au télescope de 83 cm de diamètre, et Amphithéâtre aux Étoiles pour découvrir le ciel à l'œil nu. Vidéo projection.

- Visites pour enfants et scolaires : animations de jour et soirées d'observation. Durée de la visite : 3 h.

Renseignements : Marc et Marie-Hélène KASCHINSKI

9 Place de Verdun - 55210 VIÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Tél. : + 33 (0)3 29 89 58 64 - Port. : + 33 (0)6 09 17 03 59

<http://observatoire.183.free.fr>

E-mail : observatoire.183@orange.fr

Tarifs individuels : A 18 €, E (de 6 à 16 ans) 12 €.

Période et horaires d'ouverture : Tous les jours sur rendez-vous.



Découverte de différents cépages :

GAEC DE L'AUMONIERE

Producteur de vins de pays de la Meuse : auxerrois, chardonnay, pinot noir, gris, méthode traditionnelle blanc de blancs et rosé, eaux de vie, liqueurs, jus de fruit artisanaux.

Renseignements : M. BLANPIED

55210 VIÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES

Tél. : + 33 (0)3 29 89 31 64 - Fax : + 33 (0)3 29 90 00 92

Tarif individuels : dégustation gratuite.

Périodes et horaires d'ouverture : Toute l'année.

Hattonchâtel

Très joli village médiéval situé en haut des Côtes de Meuse, panorama sur la plaine de la Woèvre et Lac de Madine. Plan du village avec explications des vestiges médiévaux et visite guidée possible (sur réservation) disponible au musée Louise Cottin.

CHÂTEAU D'HATTONCHÂTEL

Ancienne seigneurie des Evêques de Verdun, le château d'Hattonchâtel fut construit par l'évêque Hatton au 9^{ème} siècle. Il est l'un des hauts lieux les plus chargés d'histoire de la Lorraine. Il subit les assauts des différentes guerres puis fut restauré par une américaine.



Libellé de la sous-action :

12.3

Proposer une offre touristique organisée et riche d'activités sur les richesses paysagères (développer l'agrotourisme, valoriser les existants et créer des produits en lien avec le paysage des Côtes)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Améliorer l'attractivité touristique du territoire et créer une attractivité du territoire autour de la richesse des paysages et des milieux naturels
- Utiliser les événements existants pour communiquer sur les atouts, notamment paysagers, du territoire et produits locaux existants..
- Proposer une offre d'activités touristiques diversifiées le long des Côtes pour attirer une plus grande diversité de touristes en diversifiant les thématiques d'entrée
- Articuler l'offre du territoire autour du paysage avec la future politique touristique du PNRL visant à créer une destination touristique commune Côtes de Meuse / Côtes de Toul
- Augmenter la durée moyenne de séjour en mettant en avant la richesse et la diversité du paysage des Côtes
- Valoriser le paysage, les milieux naturels et la biodiversité en tant que secteur touristique et économique

ENJEUX CORRESPONDANTS

Enjeu A4-2 : Développement de la connaissance du territoire
 Sous-enjeu: Développement plus important d'événements et manifestations
 Enjeu A4-3 : Organisation et développement des différentes filières/acteurs
 Sous-enjeux : établissement d'une politique - stratégie touristique commune sur l'ensemble du territoire / Articulation avec les autres acteurs touristiques
 Enjeu A4-4 : Amélioration de l'attractivité du territoire, de l'offre touristique et de l'accueil des touristes
 Sous-enjeux : amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la visibilité des circuits, des lieux et des sites / Développement des circuits thématiques spécifiques

CONTEXTE

- L'image touristique du territoire fortement réduite à l'aspect historique (tourisme de mémoire)
- Les nombreux sites de mémoire ne sont pas en relation les uns avec les autres (tourisme de mémoire et d'histoire non organisé)
- De fortes potentialités en termes de diversification de thématiques touristiques (paysage, nature, terroirs...)
- Présence de nombreux éléments qui permettrait de développer des offres thématiques
- Une offre touristique potentiellement riche mais non organisée

PORTEUR(S)

Office du Tourisme (sous condition d'être informé des manifestations organisées sur le territoire)
 Communautés de Communes
 Communes
 PETR, PNRL, PMML
 Il faut avoir les qualifications de guide suivant la thématique

PARTENAIRE(S)

Office du tourisme, Professionnels du tourisme
 PNRL, CPIE
 Viticulteurs
 Communes
 Club de randonnée
 Associations (histoire, patrimoine, habitat) ayant montré leur motivation

TYPE D'ACTION

Action existante à développer (Office du Tourisme)

CALENDRIER

Court, moyen et long terme
 Calendrier à définir



DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

• **Valoriser le rôle d'Office du Tourisme et renforcer ses moyens d'action :**

- Mieux faire connaître les actions de l'office du tourisme et mieux diffuser les outils de communication et supports existants : améliorer de la diffusion de la Newsletter de l'Office du Tourisme pour la rendre plus efficace, guides,...
- Communiquer sur les actions de l'OT et le valoriser auprès des acteurs du tourisme
- Impliquer les élus lors des réunions de l'OT
- Relayer les informations sur l'OT, ses missions et ses actions (avec les outils de communication de chaque Communautés de Communes)
- Donner à l'OT plus de capacités d'action (moyens humains / financiers)

NB : cela induit un coût d'investissement de la part des Communautés de Communes, mais le retour sur investissement du développement touristique doit être pris en compte

• **Programmer, organiser et développer l'offre touristique événementielle :**

- Mutualiser et harmoniser les calendriers de manifestations des différents acteurs et intervenants
- Améliorer la communication et la connaissance de ces événements, vers le public et les personnes en contact avec le public (prestataires touristiques, commerces, producteurs,...)
- Soutenir et valoriser les manifestations existantes (Printemps du Grand Meaulnes, Ronde des vergers, marchés d'automne,...) - Toute manifestation doit s'entourer d'une communication adéquate sur le territoire (stand et/ou Grande affiche - cf. Action 11.2)
- Créer des offres de week-ends thématiques autour des éléments forts du territoire (mémoire, patrimoine bâti ou naturel, produits locaux...)
 - Proposer des thématiques différentes et adaptées selon les saisons et liées au territoire et à ses richesses : Poissons de la Chaussée, Fête de la Mirabelle, Fête de la Truffe, récoltes fruitières, orchidées, week-end d'observation de la biodiversité (migration des grues cendrées...),
 - S'appuyer sur tous les acteurs du tourisme pour qu'ils orientent leur offre en lien avec la thématique du week-end
 - Nécessité d'avoir un animateur spécifique (spécialisé dans la thématique)

• **Organiser et proposer des « packs touristiques » ou « pack de séjour » :**

- Structurer les produits écotouristique (offre type pack de séjour)
- Proposer aux clients des produits tout compris sur un week-end (hébergement, sorties nature, restauration à la ferme...) avec paiement unique
- Créer une offre de week-ends thématiques autour des éléments forts du territoire (concevoir et proposer des « packs thématiques ») : Paysage & Nature (boisements, faune-flore ...), Culture & Patrimoine (habitat de la reconstruction après-guerre 14-18, typologies d'architectures et de matériaux), Histoire & Mémoire (circuits 14-18 des 2 côtés du front sur le territoire, côté français et allemand),
- Concevoir et proposer des packs en commun avec les pôles touristiques locaux majeurs (Madine, Chambley, Verdun, Lachaussée...)

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Manifestations existantes
- Organisation et propositions existantes sur le site de la Madine
- Programme LEADER
- Cyclotourisme (cf. sous-action n°12.5)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

- Ensemble du territoire
- Sites majeurs
- Sites de manifestations

Précisions / réflexions / pistes :

Diversifier l'image et l'offre touristique, mais valoriser les existants

L'idée est de sortir la Meuse de l'image unique de guerre et de tourisme de mémoire. Cependant, il s'agit de profiter de ce « produit d'appel » connu, d'autant plus étant donné la période actuelle (centenaire de la guerre 14-18).

Le tourisme de mémoire doit donc être particulièrement organiser sur le territoire (en lien avec Verdun), afin de drainer un maximum de visiteurs et pouvoir les réorienter sur d'autres sites de mémoire. Il s'agit également de profiter de la situation pour informer, valoriser et renvoyer sur les autres entrées thématiques du tourisme local.

Développer le tourisme de nature « vert » organisé sur la thématique des espaces naturels

- Organiser la filière du tourisme de nature
- Établir un pôle touristique sur la nature (un projet d'éco-pôle est à l'étude afin de développer l'offre hôtelière avec le CPIE et la Base du Colvert)
- S'appuyer sur le caractère naturel, voire sauvage de certains sites des Côtes de Meuse
- Accroître l'offre en visites touristiques sur la découverte des richesses naturelles des Côtes
- Mettre en place des activités de loisirs et ludiques liées à la nature
- Développer des thématiques de loisirs autour du « vivre autrement au cœur de la nature » (hébergements type campement ou roulottes,...)

Divers

- Organiser 2 types de produits touristiques suivant les sites :
 - Visites organisées et encadrées par les associations locales (CPIE...) dans les endroits à protéger
 - Produit d'appel avec visite libre
- Des projets avaient été étudiés avec le Pays d'accueil touristique sur le tracé de l'ancien Tacot
- Il faut établir des partenariats avec les sites et événements proches du territoire « Côtes de Meuse » (Madine, Lachaussée, Verdun...), pour participer aux événements, et s'inspirer de leurs méthodes.



Libellé de la sous-action :

12.4

Valoriser les produits locaux du paysage des Côtes de Meuse (agrotourisme autour des vergers, vignes,...)

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Favoriser la reconquête des paysages au profit de productions respectueuses de l'environnement et identitaires du territoire
- Améliorer l'attractivité du territoire par le biais du tourisme de terroir
- Valoriser les productions et produits locaux issus du paysage des Côtes
- Faire parler du paysage des Côtes de Meuse et de ses produits locaux
- Créer un (des) événement(s) fédérateur(s) sur le « paysage-terroir » local
- Attirer le grand public sur le territoire par le biais du « paysage-terroir »
- Encourager l'utilisation de produits locaux et développer les points de vente des produits du terroir (notamment dans les espaces de restauration)
- Accompagner l'économie des filières (tourisme, agriculture)

ENJEUX CORRESPONDANTS

ENJEU A4-2 : Développement de la connaissance du territoire
 Sous-enjeu: Développement plus important d'événements et manifestations sur le territoire
 Valorisation des savoir-faire locaux

CONTEXTE

- Une variété de produits spécifiques et emblématiques des Côtes (Mirabelle, productions fruitières, vins...) issues des spécificités paysagères locales
- Un potentiel d'attractivité lié aux productions locales, révélatrices du paysage et de ses caractéristiques
- Un territoire encore mal connu pour son « paysage-terroir »
- Une filière arboricole à l'origine d'un paysage fort et spécifique en difficulté et à soutenir

PORTEUR(S)

Communauté de Communes
 + Chambre d'Agriculture 55

PARTENAIRE(S)

Office du Tourisme, Communes
 Espaces de vente des produits du terroir, producteurs, coopératives, hébergeurs, restaurateurs, artistes, artisans, AMAP, professionnels du tourisme
 CDT, CRT, PNRL, PETR
 Presse, Chambre des métiers
 Lycée professionnel
 Écomusée d'Hannonville

TYPE D'ACTION

- Action existante
- Action nouvelle

CALENDRIER

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme



Sources : domainedelagoulotte.fr / www.tourisme-meuse.com / www.enpassantparlalorraine.fr / www.les-gites-thillot.com

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Créer un intérêt autour des productions et produits locaux :**
 - Valoriser les productions locales à travers les saisons et en fonction du rythme des productions (1 semaine à chaque saison/1 jour par saison) : mirabelle, truffe, poissons, vin...
 - Mettre un aliment à l'honneur dans les cantines scolaires et les restaurants
 - Développement de la communication sur les produits et soutien promotionnel des acteurs (Office du tourisme, prestataires, élus..)
 - Mettre en place des projets pédagogiques dans les écoles sur les produits du terroir
 - S'appuyer sur les labels existants
 - Créer un chéquier dégustation permettant de se rendre dans divers lieux de vente partenaires et de déguster les produits du terroir (chéquier en vente par l'office du tourisme et les points d'accueil)

- **Améliorer la visibilité et l'attractivité des productions et produits du territoire :**
 - Organiser et développer les points de vente sur le territoire, notamment sur les sites touristiques (mailler le territoire)
 - Promouvoir les produits chez les hébergeurs (dégustation, vente, ou simple par présentation des produits, ou intermédiaire de contact)
 - Mettre en relation les différents vendeurs potentiels et les producteurs locaux
 - Diversification des produits et développement de produits finis
 - Créer une maison/vitrine des produits de terroir/locaux (l'Écomusée d'Hannonville va devenir une boutique du PNR)
 - Développer « l'arbotourisme » et « l'œnotourisme » en lien avec les Côtes de Toul : visites organisées de vergers, de vignes et de caves pris en compte dans les circuits touristiques (voir les disponibilités des producteurs pour effectuer des visites, dégustations et ventes).
 - Encourager l'utilisation de produits locaux par les restaurations du territoire: desserts à la mirabelle, fruits et produits dérivés de la production fruitière locale, vins des Côtes de Meuse sur les cartes des vins des restaurateurs locaux,...

- **Créer un (des) événement(s) autour du paysage et des productions locales :**
 - Créer 1 événement à destination des habitants du territoire et des visiteurs externes : événement autour des paysages et des produits du terroir « Votre Paysage a du goût » sur le territoire du Front de Côtes. Il faut profiter du public pour faire connaître, et vendre les produits locaux (produits frais de saison, produits élaborés – conserves, confitures, miel, vins...)
 - Mettre en relation des restaurateurs et producteurs : organiser une fois par an une rencontre de producteurs avec les restaurateurs, tables d'hôtes, magasins, traiteurs... (mini salon professionnel sur invitations).

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Pôles et relais d'information
- Partenaires et prestataires touristiques
- Points de vente, boutiques PNRL
- Labels existants
- Portes ouvertes, hébergement au sein des exploitations
- Programme LEADER

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER
- Mise à disposition de salles

**LOCALISATION
SECTEURS CONCERNÉS**

Producteurs des côtes de Meuse.

Précisions / réflexions / pistes :

Augmenter la visibilité des productions simplement et rapidement

- Mettre en place des affiches, bouteilles de vin vides, étiquettes, etc... sur tous les points qui accueillent du public local et touristique (établissements publics et ERP, commerces, établissements d'hôtellerie, gîtes,...). Insister dans un premier temps sur les produits phares du terroir.
- Prendre en compte la partie culturelle du territoire : de nombreux créateurs / artisans d'art sont installés sur le territoire (cf Journées Européenne des métiers d'Art) et sont toujours les « oubliés » de l'offre touristique.
- Intégrer des visites culturelles d'artisanat et d'art (visites d'ateliers) dans le « chéquier » et dans les circuits touristiques



Libellé de la sous-action :

12.5

Aménager/ développer des circuits de découverte du Paysage et valoriser les paysages dans les circuits existants

PRIORITÉ / IMPORTANCE

1

OBJECTIFS

- Valoriser le paysage et sa diversité, le territoire et ses richesses, les sites historiques auprès des touristes et promeneurs
- Orienter les touristes et visiteurs pour leur faire découvrir les richesses paysagères du territoire
- Mettre en scène le paysage
- Offrir aux visiteurs des aménagements pour donner à voir et à comprendre le paysage et ses richesses
- Établir des liens entre les différents sites touristiques du territoire
- Adapter les sites aux évolutions technologiques et de société
- Attirer et intéresser un public plus large

ENJEUX CORRESPONDANTS

- ENJEU A4-1 : Pérennisation et valorisation du caractère diversifié et riche du paysage des Côtes :
- Entretien et valorisation du patrimoine bâti et naturel
- ENJEU A4-4 : Amélioration de l'attractivité du territoire, de l'offre touristique et de l'accueil des touristes :
- Développement, diversification et organisation de l'offre touristique
 - Amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la visibilité des circuits, des lieux et des sites / Développement des circuits thématiques spécifiques

CONTEXTE

- Absence de mise en valeur du paysage au travers de circuits aménagés et d'aménagements
- Absence de circuits touristiques balisés
- Absence de signalétique claire
- Absence de relation entre les différents sites
- Des touristes qui ont des difficultés à trouver les différents sites et qui ne peuvent être correctement informés et orientés

PORTEUR(S)

Communautés de communes
Communes

PARTENAIRE(S)

Office du Tourisme
PNRL / CD 55
Tous les acteurs du tourisme
DDT, avis de l'État dans certains cas : activités touristiques, sportives, événementielles liées aux zones environnementales protégées, respecter de la loi de 2005 pour l'accessibilité des aménagements, sécurité routière

TYPE D'ACTION

Action nouvelle

CALENDRIER

Court terme
Moyen terme
Long terme



Sources:
<http://www.m-p-i.fr>



www.pays-gentiane.com



www.tourisme-tarn.com



www.pays-gentiane.com

DESCRIPTIF DE L'ACTION (MÉTHODOLOGIE,...) :

- **Aménager / valoriser des circuits de découverte autour de la richesse paysagère :**
 - Repérage et sélection des sites d'intérêt pour développer une offre écotouristique pour établir des itinéraires privilégiés entre les différents sites
 - Aménager un circuit (« voie verte ») le long des Côtes, en connexion possible avec les Côtes de Toul : mettre en place une route en s'appuyant sur ce qui existe déjà (« Côtes de Meuse par les vergers et le vignoble » et « Route des Côtes de Toul »)
 - Développer différents circuits thématiques (nature, terroir, histoire-mémoire,...)
 - Créer des sentiers de randonnée de découverte de la richesse naturelle des Côtes
 - Mettre en place des visites / randonnées accompagnées
 - Mettre en place des projets d'aménagement et/ou d'interprétation et de balisage. Créer des parcours touristiques à partir des sentiers existants et des points de vue pour valoriser le paysage et sensibiliser à la nature
 - Créer des lieux de lecture du paysage en différents points stratégiques des Côtes de Meuse : aménagements, équipements et lieux d'accueil pour donner à voir et à comprendre le paysage, la diversité et les richesses des lieux traversés.
 - Créer un circuit des belvédères : identifier l'ensemble des points de vue existants, aménagement/développement spécifique d'un parcours entre les différents points de vue et belvédères, aménager les espaces de points de vue / belvédères (créer et aménager de nouveaux points de vue au besoin), mettre en place des outils d'interprétation sur chaque point de vue pour permettre au visiteur de comprendre le paysage (sensibiliser au paysage et à la nature par la même occasion)
 - Mettre en place des circuits de randonnée plus grands sur plusieurs jours avec différentes étapes et points de halte pour accueillir les touristes sur plusieurs jours (il semble qu'il y ai une véritable demande)
 - Valoriser l'ancienne voie ferrée Verdun-Commercy par la création d'une vélo-route ou d'un itinéraire avec un moyen de locomotion sportif et ludique (vélo-rail)
 - Créer un circuit de la mirabelle et des productions locales (« circuit du terroir des Côtes »)
 - Valoriser / aménager des parcours pour le tourisme à vélo : le cyclotourisme permet la découverte de nos régions, de leur richesse bâtie ou naturelle. Cette pratique invite chacune et chacun à aller d'un lieu à un autre en toute liberté. La FFCT (Fédération Française de CycloTourisme) est un acteur majeur dans la valorisation des territoires favorisant et prônant l'usage du vélo pour la découverte des territoires.
- **Créer un appui numérique aux circuits touristiques :**
 - Établir une signalétique numérique, au moins dans les chefs-lieux de canton et aux endroits stratégiques
 - Développer des parcours numériques du territoire sur Internet et sur site (Réalité Augmentée, application mobile) : parcours thématiques autour de l'artisanat et l'art, les paysages, les productions locales, l'écotourisme... :
 - Réalisation de flash code disponibles sur les sites historiques et naturels afin d'avoir accès aux informations et descriptifs des sites (attention aux difficultés liées à la couverture numérique).

OUTILS / MOYENS MOBILISABLES

- Bureaux d'études en interprétation, tourisme, paysage
- L'office du tourisme prévoit un déploiement des flash code, il s'agit donc de s'articuler avec son projet.
- Programme LEADER
- Outils pour le cyclotourisme (www.ffct.org / www.veloenfrance.fr, label « Ville et territoire vélotouristiques », label « Base d'activité VTT de randonnée »)

FINANCEMENTS MOBILISABLES

- LEADER

LOCALISATION SECTEURS CONCERNÉS

Ensemble du territoire
Parcours à déterminer

Précisions / réflexions / pistes :

- Mettre en place une signalétique unique et cohérente sur l'ensemble du territoire pour orienter clairement et afficher une identité forte (éviter de multiplier les typologies)
- Mettre en place un panneau-logo « Paysage des Côtes de Meuse » sur des parcours existants ou créés
- S'inspirer des circuits touristiques et sentiers d'interprétation thématiques existants sur circuit faune-flore local – sentier découverte. Exemple de Genicourt (parcours pédagogique sur la faune et flore locale à voir, même s'il n'est pas dans les côtes de Meuse)



MAITRISE D'OUVRAGE



PARTENAIRES



PRESTATAIRES

